

Rapport Investissement Responsable 2022 (article 29) CARDIF RETRAITE



RAPPORT ARTICLE 29 DE LA LOI N° 2019-1147 RELATIVE
À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT DE CARDIF RETRAITE



BNP PARIBAS
CARDIF

L'assureur
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Introduction.....	4
A. Démarche générale de Cardif Retraite sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	6
1. L'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement	7
Approche ESG au sein du fonds en euros de Cardif Retraite.....	9
a. Approche ESG des titres en direct.....	9
b. Approche ESG des investissements via des fonds	11
c. Approche ESG pour les actifs Immobiliers.....	13
Approche ESG pour les unités de compte de Cardif Retraite	16
2. Informations ESG des souscripteurs, affiliés, cotisants	17
a. Communications règlementaires en matière de durabilité	18
b. Autres communications de l'assureur sur les démarches ESG et d'investissement responsable ..	18
3. Adhésion de l'entité ou de produits à une charte, code, initiatives.....	21
B. Moyens internes déployés par Cardif Retraite.....	23
1. Description des ressources financières humaines et techniques dédiées à une approche ESG	23
a. Equipes dédiées ESG.....	23
b. Budgets ESG	24
2. Actions menées pour le renforcement des capacités internes.....	25
C. Démarche ESG au niveau de la gouvernance de Cardif Retraite	27
1. Connaissances et compétences des instances de gouvernance en matière de décision ESG	27
a. Organisation et gouvernance de Cardif Retraite	27
b. Compétences et connaissances ESG des instances dirigeantes de BNP Paribas Cardif	29
2. Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération	30
3. Intégration des critères ESG dans le règlement interne	30
D. Informations sur la stratégie d'engagement.....	32
1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement.....	32
2. Présentation de la politique de vote	32
3. Bilan de la stratégie d'engagement 2022	33
4. Bilan de la politique de vote 2022.....	33
5. Décisions prises et désengagement sectoriel	33
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	35
1. Part des encours des activités éligibles à la taxonomie	35
2. Part des encours dans le secteur des combustibles fossiles.....	37
F. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	39
1. Restrictions des investissements dans le secteur des énergies fossiles	39
2. Les indicateurs climat	41
3. Démarche climat au niveau de BNP Paribas Cardif avec la « Net Zero Asset Owner Alliance ».....	43
Stratégie d'alignement climat : objectifs et suivi des résultats	44

4.	Suivi des indicateurs climat au niveau de Cardif Retraite	45
a.	Mesure de l’empreinte carbone du portefeuille	45
b.	Mesure de la température implicite du portefeuille	46
c.	Mesure de l’alignement climat pour les actifs immobiliers	48
5.	Changements intervenus dans la stratégie d’investissement en lien avec la stratégie d’alignement mise en place.....	50
G.	Stratégie d’alignement biodiversité	50
1.	Respect des objectifs de la convention pour la diversité biologique	51
2.	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité (IPBES) 51	
3.	Indicateurs de mesure de l’empreinte biodiversité et respect des objectifs	53
H.	Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	61
1.	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	61
a.	Cadre global de gestion des risques	61
b.	Encadrement et évaluation des risques ESG dans le processus d’investissement.....	62
2.	Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance 63	
a.	Caractérisation et segmentation des risques.....	63
b.	Indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés.....	65
3.	Fréquence de revue du cadre de gestion des risques.....	66
4.	Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte.....	66
5.	Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés	67
a.	Risques physiques.....	67
b.	Risques de transition	70
6.	Evolution des choix méthodologiques et des résultats.....	73
I.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) 74	
	Annexe.....	75
	Glossaire.....	76

Introduction

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat. Il présente les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre afin de contribuer à la transition énergétique et écologique.

Ce rapport présente la démarche de l'entité Cardif Retraite, filiale de BNP Paribas Cardif, pour l'exercice et année civile 2022.

Les méthodologies décrites dans ce rapport sont communes aux deux entités juridiques de BNP Paribas Cardif concernées par le décret article 29 : Cardif Assurance Vie et Cardif Retraite. (Un rapport 29LEC distinct pour Cardif Assurance Vie est disponible sur le [site internet de BNP Paribas Cardif](#).)

L'assureur BNP Paribas Cardif

BNP Paribas Cardif est l'assureur du Groupe BNP Paribas. Présent dans plus de 30 pays, BNP Paribas Cardif conçoit, développe et commercialise des offres d'épargne et de protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens. Au 31 décembre 2022, le métier assurance du Groupe BNP Paribas gère 247 milliards d'euros d'actifs à travers le monde, répartis entre les fonds généraux et les unités de compte proposés aux assurés. Les unités de compte totalisent 89 milliards d'euros. L'Italie et le Luxembourg¹ sont les deux principaux marchés de BNP Paribas Cardif en Europe après la France et leurs fonds généraux représentent respectivement 21 milliards et 9 milliards d'euros environ en valeur de marché. Des approches d'investissement responsable sont appliquées pour les fonds généraux dans ces pays.

Le FRPS Cardif Retraite

La loi Pacte de 2019 a conduit les assureurs à créer un canton dédié aux encours de retraite avant le 31 décembre 2022, afin de mieux protéger les assurés. Le législateur a proposé une alternative au canton, avec la création d'un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), entité juridique dédiée aux produits d'épargne retraite supplémentaire tels que les PER individuels ou d'entreprise, les Madelin, les contrats « article 83 », « article 82 », « article 39 », les contrats d'IFC (Indemnité Fin de Carrière), les contrats de pré-retraite, ou encore les contrats de rente des anciens PERCO. BNP Paribas Cardif a opté pour la création d'un FRPS sous la dénomination sociale « Cardif Retraite ». Son agrément FRPS de l'ACPR a été publié au journal officiel en octobre 2022.

Rapport « article 29 » de Cardif Retraite (périmètre)

Cardif Retraite est dédié aux contrats de retraite individuelle et collective. L'entité n'est pas déclinée à l'international, ainsi les éléments présentés ici concernent uniquement le marché français.

Les actifs de Cardif Retraite totalisent 13 milliards d'euros d'actifs (en valeur de marché²) au 31 décembre 2022.

A noter que les engagements et démarches ESG ont été entrepris au niveau du Groupe BNP Paribas Cardif. Il y sera référé en tant que « BNP Paribas Cardif ». Dès lors, ces engagements ou démarches d'une portée plus large s'appliquent automatiquement à Cardif Retraite.

Sauf mention contraire, les données chiffrées concernent les actions et obligations d'entreprise détenues en direct dans le fonds en euros et fonds propres de Cardif Retraite, hors unités de compte.

Ce document est la première édition d'un rapport « article 29 » pour Cardif Retraite.

¹ Pages RSE pour BNP Paribas Cardif au Luxembourg et en Italie, respectivement : <https://cardifluxvie.com/notre-responsabilite> ; <https://bnpparibascardif.it/responsabilita-sociale-d-impresa>

² Coupons courus inclus

Le plan est strictement conforme aux demandes réglementaires. Le périmètre du rapport et les méthodologies sont similaires à ceux de Cardif Assurance Vie. Les éléments qui ne répondraient pas directement aux exigences du décret donnent lieu à des explications et des propositions d'amélioration continue.

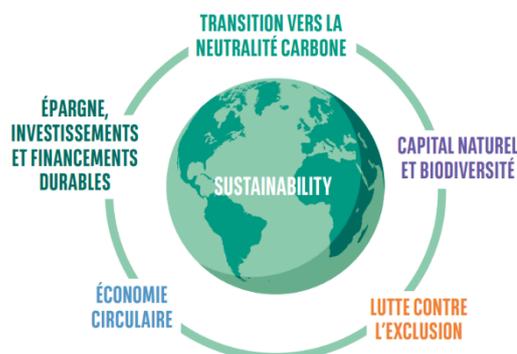
✦ Pour cet exercice, les unités de compte ou les fonds (OPC) du fonds en euros ne sont pas intégrés pour le calcul des indicateurs présentés. A compter de 2024, BNP Paribas Cardif travaillera pour élargir progressivement le périmètre de calcul à d'autres types d'actifs.

A. Démarche générale de Cardif Retraite sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En tant qu'acteur engagé et responsable, BNP Paribas Cardif œuvre pour avoir un impact positif sur la société et l'environnement.

Cette ambition est au cœur de son plan stratégique 2022-2025, en ligne avec celui du Groupe BNP Paribas et articulé autour de 3 axes : Growth, Technology et Sustainability (GTS).

Les 5 domaines³ prioritaires du volet Sustainability du plan stratégique



La politique de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas est structurée autour de 4 piliers et 12 engagements conformes aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Cette stratégie RSE vise à participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe. L'ensemble des engagements RSE volontaires pris par BNP Paribas sont détaillés dans son [document d'enregistrement universel](#)⁴.

La **responsabilité sociale d'entreprise de BNP Paribas Cardif** se décline dans les activités d'assurance, d'investissement et pour l'organisation dans son ensemble.

La **mission** de BNP Paribas Cardif est de **rendre les produits et services d'assurance plus accessibles**. Pour mettre en œuvre une transformation durable et mobiliser opérationnellement l'ensemble des fonctions de l'entreprise, acteurs essentiels de cette transformation, l'organisation et la gouvernance ont été ajustées (cf. Section B- *Moyens internes*).

En tant qu'investisseur, la conviction de BNP Paribas Cardif est qu'il est indispensable de gérer l'épargne des assurés dans une perspective de long terme en combinant performance financière et impact positif sur la société. L'assureur poursuit une politique d'investissement responsable initiée dès 2008 prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

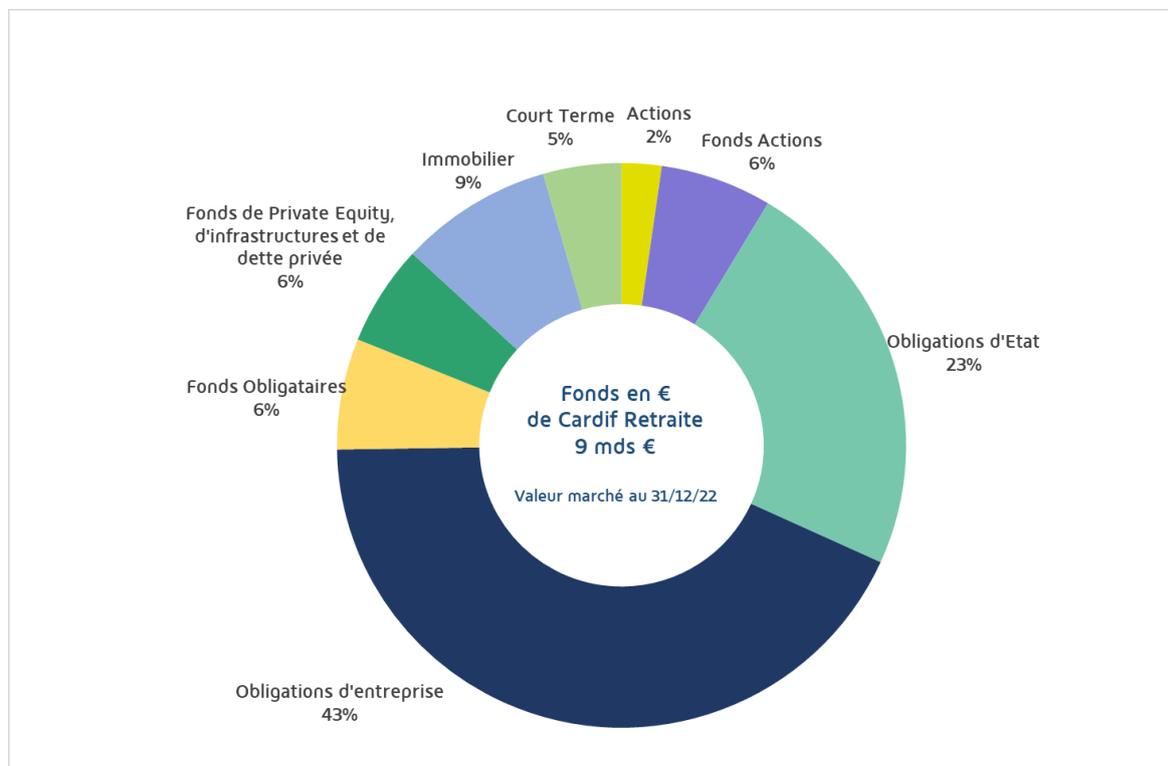
³ <https://group.bnpparibas/nos-engagements/transitions/economie-circulaire>; <https://group.bnpparibas/nos-engagements/transitions/capital-naturel-et-biodiversite>; <https://group.bnpparibas/nos-engagements/transitions/epargne-et-investissement-responsables>; <https://group.bnpparibas/nos-engagements/inclusion/inclusion-financiere-et-sociale>; <https://group.bnpparibas/nos-engagements/inclusion/diversite-egalite-et-inclusion>; <https://group.bnpparibas/nos-engagements/transitions/transition-energetique-et-action-climatique>

⁴ <https://invest.bnpparibas/document/document-denregistrement-universel-2022> p.632

1. L'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement

Allocation des actifs de Cardif Retraite

Au 31 décembre 2022, les actifs de Cardif Retraite totalisent 13 milliards d'euros d'actifs, répartis entre fonds euros et unités de compte pour 9 et 4 milliards respectivement. Le fonds en euros se décompose comme suit :



Approche ESG (tous actifs du fonds en euros)

L'approche ESG de Cardif Retraite est définie au niveau de BNP Paribas Cardif. Certains aspects de cette politique ESG sont génériques pour l'ensemble des actifs du fonds en euros (politiques sectorielles, intégration de critères ESG, engagement d'investissements à impact positif). Les méthodologies d'analyse ESG adaptées aux spécificités de chaque classe d'actifs sont décrites plus bas.

Intégration ESG dans la stratégie d'investissement

Pour ses investissements, Cardif Retraite examine les enjeux Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G). Cette analyse peut être qualitative et/ou quantitative. Pour ce faire, l'assureur collecte des données ESG spécifiques à chaque classe d'actifs qui sont ensuite analysées et intégrées dans les processus d'investissement. L'univers d'investissement est ainsi réduit et compatible avec son approche d'investisseur responsable.

En 2022, la couverture d'analyse extra-financière des actifs de Cardif Retraite est de 95%.

Politiques sectorielles encadrant les investissements dans les secteurs sensibles

Les politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas⁵ encadrent les investissements dans des secteurs présentant des enjeux environnementaux ou sociaux. Elles concernent les domaines de l'agriculture, de l'huile de palme, de la défense, de l'énergie nucléaire, de la pâte à papier, de l'énergie produite à partir du charbon, de l'extraction minière, du pétrole et du gaz. Régulièrement étendues ou révisées, ces politiques reflètent une vigilance particulière sur ces secteurs sensibles.

BNP Paribas Cardif applique les exclusions définies par le Groupe BNP Paribas à partir de ces politiques sectorielles. En outre, l'assureur a pris des engagements spécifiques concernant les secteurs du tabac et du charbon.

L'assureur applique ces exclusions pour les actions et les obligations d'entreprise détenues en direct du fonds en euros de Cardif Retraite et pour les mandats. Cette approche concerne les encours existants comme sur les nouveaux investissements.

Exclusions sur le **secteur du tabac** : Depuis 2017, BNP Paribas Cardif applique une politique d'investissement « sans tabac » au sein de ses portefeuilles. L'assureur est également signataire du Tobacco Free Finance Pledge depuis 2018. BNP Paribas Cardif exclut les entreprises productrices, grossistes et distributrices dont plus de 10% du chiffre d'affaires est dérivé du tabac.

Exclusions liées au **charbon thermique** : En 2020, l'assureur a publié un calendrier de sortie du charbon thermique. Celui-ci prévoit une sortie définitive du secteur au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde. (Ces éléments seront repris dans la section *F- Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris.*)

Engagement d'investissement à impact positif

Concernant ses investissements, **BNP Paribas Cardif s'est fixé l'objectif de consacrer un milliard d'euros par an en moyenne d'ici fin 2025 à des investissements à impact positif** (par rapport à fin 2019).

Les investissements à impact positif sont caractérisés par le respect de critères spécifiques (intentionnalité, mesurabilité), englobent différentes classes d'actifs et peuvent se décliner en thématiques sociale ou environnementale. Ils incluent notamment les obligations durables, les infrastructures d'énergie renouvelables, les logements à loyers intermédiaires additionnels. **Au cours de l'année 2022, BNP Paribas Cardif⁶ a réalisé 2,7 milliards d'euros d'investissements à impact positif⁷**, ce qui correspond à 1,8 milliards d'euros en moyenne par an depuis 2019.

⁵ <https://group.bnpparibas/nos-engagements/transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>

⁶ Incluant les fonds euros de Cardif Assurance Vie, Cardif Retraite, Cardif Assurances Risques Divers

⁷ Chiffres en valeur bilan

Approche ESG au sein du fonds en euros de Cardif Retraite

a. Approche ESG des titres en direct

Les titres détenus en direct englobent les titres des États et des entreprises sous forme d'actions ou d'obligations.

Les États

Dans le cadre d'un dispositif de sécurité financière⁸, le Groupe BNP Paribas établit une politique pays qui s'applique à l'ensemble des investissements de Cardif Retraite.

BNP Paribas Cardif analyse la performance ESG⁹ des États afin d'exclure les pays les moins performants sur ces enjeux. Ce filtre ESG s'applique sur les titres émis directement par les pays (obligations d'État) et également sur les titres des entreprises (actions et obligations d'entreprise) dont le siège social est présent dans les pays exclus. Seuls les pays qui ont un score ESG satisfaisant sont conservés dans l'univers d'investissement :

- Le critère Environnement prend en compte le mix énergétique du pays, l'empreinte carbone nationale ainsi que la ratification de traités, notamment celui sur l'Accord de Paris. L'analyse reflète aussi des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre, tels que les émissions de CO₂ par rapport au produit intérieur brut.
- Le critère Social mesure les politiques menées par les États à l'égard de la pauvreté, de l'accès à l'emploi, de l'accès à l'électricité ainsi que la ratification de traités sur les droits du travail et les droits des enfants.
- La Gouvernance intègre entre autres le respect des droits de l'homme et le respect des droits du travail.

Les actions et obligations d'entreprise

Pour tout projet d'investissement, l'analyse ESG comporte trois étapes principales : les exclusions et le traitement des secteurs sensibles, l'analyse et intégration ESG, l'application d'un filtre de transition carbone.

1. Exclusions et traitement des secteurs sensibles

L'activité de l'entreprise ou le pays dans lequel elle est présente ne doit pas être sous embargo ni faire l'objet de sanctions financières.

Un filtre spécifique basé sur des notations externes évalue la bonne intégration des quatre piliers du Pacte Mondial des Nations Unies (respect des normes internationales du travail, droits de l'homme, de l'environnement et la lutte contre la corruption). Les entreprises écartées par ce filtre sont exclues de l'univers d'investissement.

Les exclusions sectorielles du Groupe BNP Paribas et les exclusions spécifiques de BNP Paribas Cardif (engagements sur le charbon thermique ou le tabac) sont également appliquées.

⁸ https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/lettre_dengagement_dispositif_de_securite_financiere_et_de_lutte_contre_la_corruption_octobre_2021.pdf

⁹ Notation ESG fournie par Moody's ESG <https://esg.moody's.io/solutions>

2. Analyse et intégration ESG

L'analyse ESG s'applique aux actions et obligations d'entreprise détenues en direct et s'appuie sur la méthode de notation de Moody's ESG Solutions. Cette méthode permet d'évaluer les opportunités et risques extra-financiers grâce à 38 critères. Ces critères sont regroupés en six catégories : environnement, ressources humaines, respect des droits humains liés au travail, comportement sur les marchés, engagement sociétal et gouvernance d'entreprise.

Cardif Retraite utilise une approche « Best-in-class » sectorielle. Ainsi, chaque entreprise se voit attribuer une note en fonction de son niveau de performance pour chacune des six catégories obtenant ainsi une performance ESG globale (score ESG). Les entreprises sont classées par décile selon cette notation. Au sein de chaque secteur, Cardif Retraite exclut tout nouvel investissement dans des entreprises dont le score ESG figure dans les 3 derniers déciles.

3. Filtre de transition carbone

Le filtre de transition carbone s'appuie également sur la méthode de notation Moody's ESG Solutions et vient renforcer les exclusions sectorielles et l'analyse ESG. Ce filtre permet d'identifier les entreprises engagées dans la transition vers une économie bas carbone.

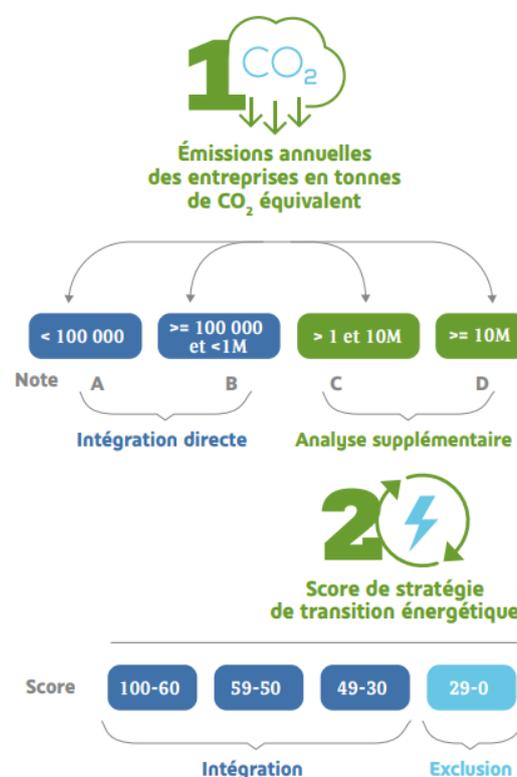
Cette analyse de transition carbone examine :

Le niveau des émissions carbone des entreprises : Une notation carbone classe les entreprises selon leurs émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO₂ équivalent (scopes 1 et 2¹⁰). Les entreprises sont notées de A à D, par ordre croissant d'émissions carbone.

Leur stratégie de transition énergétique : Les entreprises notées C et D font l'objet d'une analyse supplémentaire qui évalue :

- La pertinence des politiques de transition énergétique ;
- La cohérence du déploiement de ces politiques ;
- L'efficacité des résultats obtenus.

Les entreprises qui émettent plus d'1 million de tonnes de CO₂ équivalent et dont la stratégie de transition énergétique est jugée faible (score inférieur à 30) sont exclues de l'univers d'investissement.



¹⁰ La définition des différents scopes selon le GHG Protocol se trouve en annexe

b. Approche ESG des investissements via des fonds

Sur l'ensemble des fonds¹¹ sur lesquels investit le fonds en euros de Cardif Retraite, 46% sont catégorisés « article 8 » au sens de la réglementation SFDR et 13% « article 9 ».

L'approche ESG mise en œuvre est différente pour les fonds cotés et les fonds non cotés. Les principaux éléments sont présentés ici.

Fonds cotés

Cardif Retraite analyse le processus extra-financier des sociétés de gestion et des fonds dans lesquels il investit.

Au niveau de la société de gestion, Cardif Retraite analyse la politique d'engagement actionnarial grâce aux questionnaires des PRI remplis par les sociétés signataires. En parallèle, un questionnaire de « due diligence », conçu par BNP Paribas Cardif, est envoyé afin de mesurer l'intégration des critères ESG au niveau du fonds. On demande par exemple si le fonds applique des exclusions sur plusieurs secteurs sensibles identifiés. L'équipe ISR établit pour chaque fonds une notation ESG interne.

Cette analyse permet d'identifier pour chaque fonds : son niveau d'intégration ESG, s'il y a une thématique environnementale ou sociale, et s'il s'agit d'un fonds à impact positif.

Fonds non cotés

Les fonds non cotés incluent les fonds de dette privée, de « Private Equity » et les fonds d'infrastructure. L'approche ESG est spécifique car la nature de l'investissement est différente. L'investisseur intervient en amont et s'engage sur un temps long.

Avant l'investissement : Le processus d'intégration des critères ESG est analysé dans un premier temps au niveau de la société de gestion et de sa gouvernance, puis au niveau des projets financés par le fonds. Cette « due-diligence » permet d'établir un score ESG qui sera pris en compte lors de la validation de l'investissement par la direction des gestions d'actifs.

En complément du bulletin de souscription, une lettre d'accompagnement (« side-letter ») engageante et négociée entre les parties, permet d'implémenter les restrictions sectorielles.

Pendant la durée de l'investissement : Un questionnaire ESG permet de collecter des données qui sont régulièrement mises à jour.

Mandats

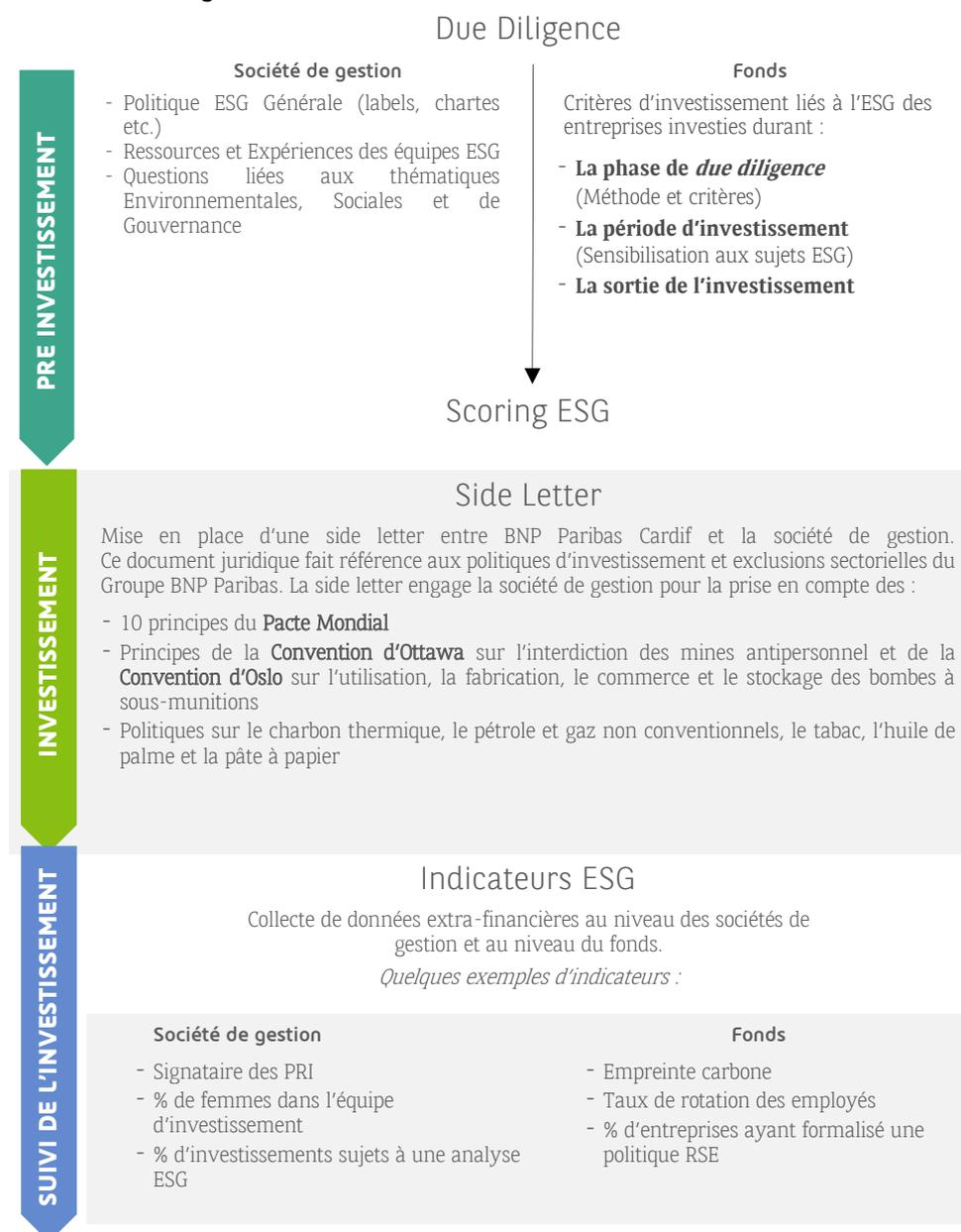
Pour sa gestion pour compte propre, Cardif Retraite peut être amené à déléguer des poches d'investissement via un mandat ou via des fonds dédiés à des sociétés de gestion partenaires.

Dans le cadre de la signature de **mandats**, les sociétés de gestion font l'objet d'une analyse « due-diligence », portant notamment sur leur prise en compte des critères ESG. Dans le cadre d'exécution du mandat, il est également demandé aux sociétés de gestion de respecter les **listes d'exclusion définies par le groupe BNP Paribas** (sur la base des politiques sectorielles) et les **exclusions spécifiques**¹² de BNP Paribas Cardif.

¹¹ Fonds actions, fonds monétaires, fonds obligataires, fonds immobiliers, fonds de Private Equity, fonds de dette privée, fonds d'infrastructure

¹² A partir des filtres normatifs et légaux, des filtres ESG et carbone, des exclusions charbon et tabac, cf. section A1a

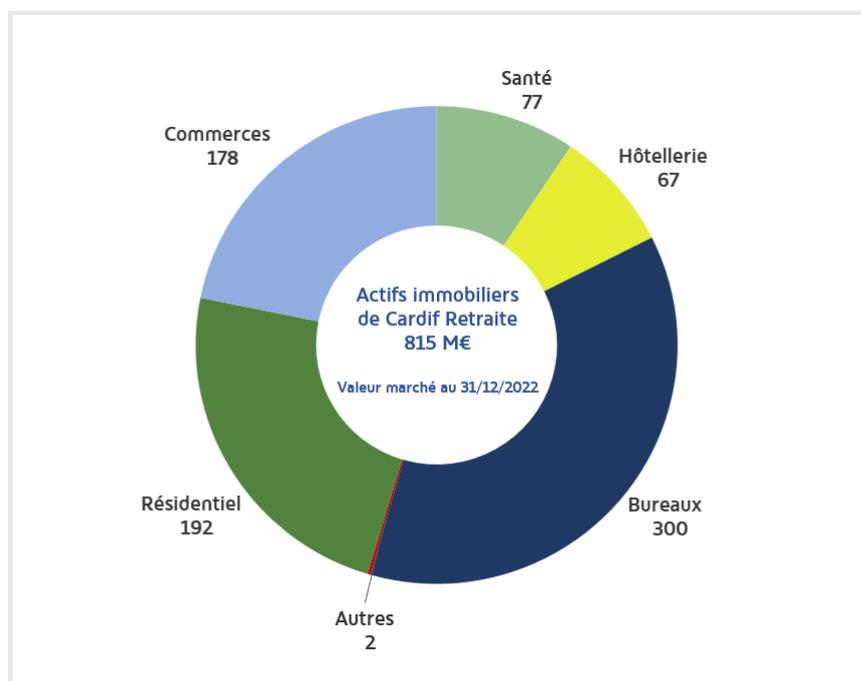
Schéma de l'analyse extra-financière des fonds non cotés



c. Approche ESG pour les actifs Immobiliers

Allocation des actifs immobiliers de Cardif Retraite (fonds en euros) par typologie

Au sein du fonds en euros de Cardif Retraite, la typologie du portefeuille immobilier est la suivante :



Les actifs immobiliers du fonds en euros de Cardif Retraite sont composés d'immeubles détenus en direct pour 39%, et de participations dans des fonds de sociétés foncières (cotées ou non) pour l'indirect (61%).

Les actifs immobiliers intègrent une démarche ESG qui se construit autour de deux thématiques principales : une thématique Environnementale et une thématique Sociale et Sociétale.

Au 31 décembre 2022, **51% des actifs immobiliers de Cardif Retraite intègrent une démarche ESG**, par la prise en compte d'un des critères mentionnés ci-après. Ces critères se caractérisent par l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs ESG prédéfinis. Les bâtiments restant, 49% d'entre eux, ne remplissent pas encore ces critères.

Sur la thématique Environnementale, les actifs ou fonds doivent répondre à au moins un des critères suivants :

- Être alignés aux critères de la Taxonomie Européenne ;
- Avoir un label ou une certification environnementale¹³ ;
- Avoir obtenu le label ISR français ;
- Être classifiés article 8 ou 9 selon le règlement SFDR ;
- Avoir déjà atteint les prochains objectifs de réduction de la consommation énergétique prévue par le Décret Tertiaire du 23 juillet 2019 ;
- Respecter une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire définie ;
- Justifier d'une consommation énergétique d'au moins 10% inférieure à celle fixée par les normes européennes « Nearly Zero Energy Buildings¹⁴ » (NZEB).

¹³ Label BBKA, certification BREEAM (niveau minimum "very good"), certification HQE (niveau minimum "très bon")

¹⁴ https://energy.ec.europa.eu/topics/energy-efficiency/energy-efficient-buildings/nearly-zero-energy-buildings_en

La thématique Sociale et Sociétale examine l'accès au logement :

- Développement des logements à loyers abordables notamment avec les appartements à loyers intermédiaires ;
- Contribution à une offre de logements pour les personnes en difficulté.

Intégration ESG au sein du portefeuille immobilier géré en direct

La gestion directe consiste en l'acquisition, la gestion, la commercialisation et la cession d'actifs immobiliers détenus par Cardif Retraite, très souvent au travers de véhicules de type Sociétés Civiles Immobilières (SCI). 39% des actifs immobiliers du fonds en euros sont gérés en direct.

Cardif Retraite gère son portefeuille immobilier en veillant à faire progresser sa performance sociale et environnementale.

Sur les aspects environnementaux les pratiques suivantes sont déployées :

- Les immeubles en construction sont systématiquement certifiés ;
- Les immeubles en phase de rénovation sont certifiés si la faisabilité technique et financière est soutenable ;
- Pour la phase d'exploitation, une partie des immeubles est certifiée ;
- Pour la gestion et les travaux, une amélioration de la performance environnementale est toujours recherchée. Dans le patrimoine résidentiel, des actions sont mises en œuvre pour améliorer les étiquettes de performance énergétique (DPE).

Certification des actifs immobiliers de Cardif Retraite gérés en direct

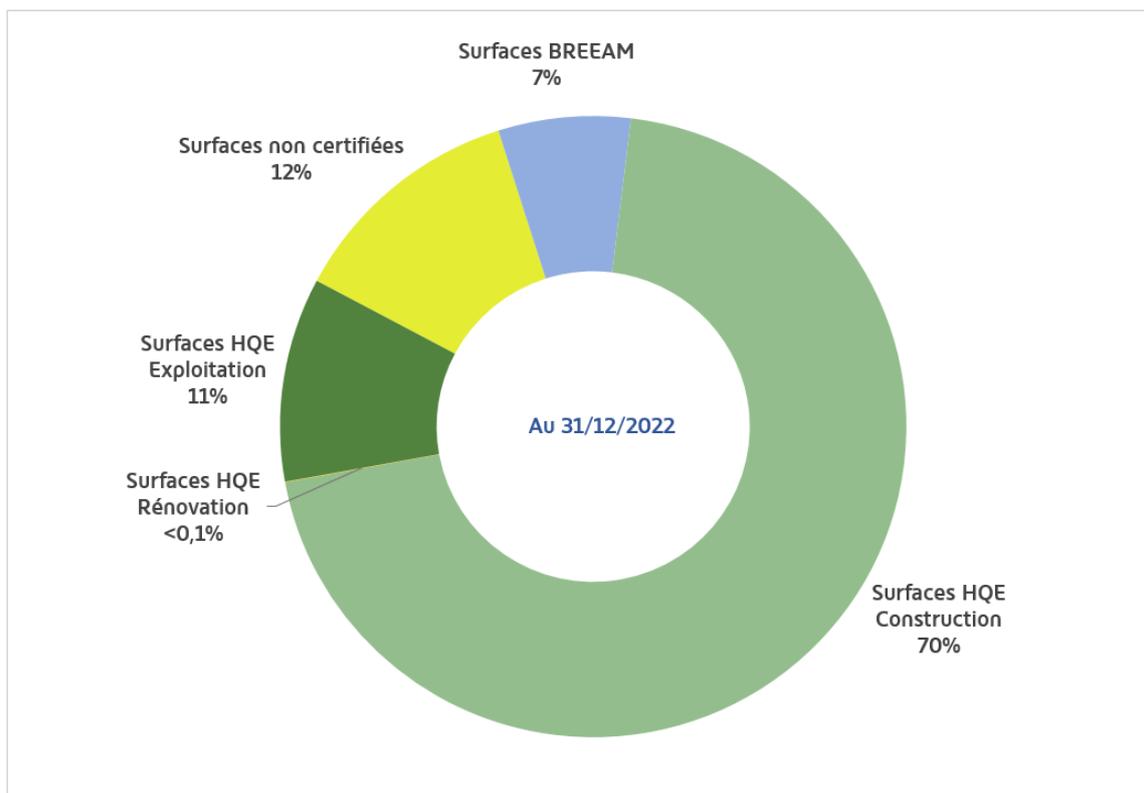
Les centres commerciaux représentent 22% des actifs immobiliers de Cardif Retraite. A fin 2022, 100% des surfaces « centres commerciaux¹⁵ » sont certifiées.

Le graphique suivant fait état des certifications HQE ou BREEAM¹⁶ pour les actifs de « bureaux » (37% des actifs immobiliers) de Cardif Retraite à fin décembre 2022.

¹⁵ Les centres commerciaux sont des galeries marchandes abritant une pluralité de magasins. (Paris Turenne, Castorama et Monoprix ne sont pas des Centres Commerciaux)

¹⁶ Les certifications sont non cumulables : Dans le graphique, les immeubles HQE Construction et HQE Exploitation sont considérés comme HQE Construction; Les immeubles HQE Rénovation et Exploitation comme HQE Rénovation; Les immeubles HQE Construction et BREEAM comme HQE Construction; Les immeubles HQE Rénovation et BREEAM comme HQE Rénovation.

Suivi des démarches HQE et BREEAM en surface, sur le patrimoine bureaux en gestion directe de Cardif Retraite (Fonds en euros)



Autres éléments participant à la démarche ESG du portefeuille immobilier géré en direct

Outre le suivi des certifications et des labels, le pilier environnemental de la stratégie ESG des actifs immobiliers détenus en direct s'appuie aussi sur l'analyse de l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments ainsi que sur leur empreinte carbone. Cardif Retraite encourage également des modes de construction moins émissifs en CO₂ (par exemple des bâtiments en construction bois) et des conceptions moins énergivores (par exemple des immeubles sans climatisation).

Afin d'améliorer l'impact environnemental de son portefeuille immobilier, des leviers d'actions complémentaires sont mis en œuvre tels que :

- L'évaluation du risque physique de chaque immeuble géré en direct face aux différents aléas climatiques (vagues de chaleur, précipitations et inondations, grands froids, etc.) ;
- Le renforcement des indicateurs sur la gestion de l'eau et sur la gestion des déchets ;
- L'augmentation du nombre de bornes électriques dans les parkings des immeubles de bureaux afin de réduire l'utilisation de véhicules thermiques et d'encourager l'usage de solutions de mobilité douce ;
- La souscription à des abonnements en « énergie verte ». Celle-ci se caractérise par l'engagement d'un fournisseur d'énergie sur la production et l'achat d'autant d'électricité ou de gaz d'origine renouvelable que le souscripteur consomme sur son bâtiment.
- Lors des travaux de restructurations lourdes, encourager l'utilisation de matériaux vertueux moins carbonés tout en favorisant l'économie circulaire et favoriser une meilleure gestion des déchets de chantier. Une clause particulière intègre ces critères dans les cahiers des charges travaux.

BNP Paribas Cardif porte aussi une attention particulière à la possible vocation sociale des logements. A cet égard :

- Un partenariat avec l'association Habitat et Humanisme a permis la mise en location de 32 logements à Paris pour des personnes en difficulté ;
- 43 logements neufs à loyers intermédiaires ont été livrés en Ile-de-France (Rueil-Malmaison) au 2^e trimestre 2022.

Intégration ESG au sein du portefeuille immobilier géré en indirect

La gestion indirecte correspond aux participations financières immobilières sous forme d'actions de sociétés cotées ou non cotées. 61% des actifs immobilier du fonds euros sont gérés de façon indirecte.

Un questionnaire a été mis en place en 2021 sur le processus d'intégration ESG des fonds, qui est envoyé aux sociétés de gestion. Ce questionnaire sera envoyé de manière récurrente et vise à établir un reporting consolidé.

De plus, BNP Paribas Cardif poursuit ses **investissements à caractère social** en faveur du logement à loyer abordable.

L'assureur soutient également la re-solvabilisation des personnes retraitées par la participation au logement Viager au sein d'un fonds dédié, Certivia 2, géré par La Française AM. L'objectif est de permettre à ces personnes, propriétaires de leur résidence principale, d'améliorer leurs revenus courants.

Approche ESG pour les unités de compte de Cardif Retraite

Les supports en unités de compte de Cardif Retraite représentent 4 milliards d'euros à fin 2022.

Parmi l'ensemble des unités de compte, **les supports seront qualifiés de « responsable »** s'ils remplissent au moins un des critères suivants :

- Être labellisés par un organisme indépendant¹⁷
- S'être déclarés article 9 au sens du règlement européen SFDR¹⁸.

A fin 2022, Cardif Retraite comptabilise 15% de supports en unités de compte responsables (environ 600 millions d'euros).

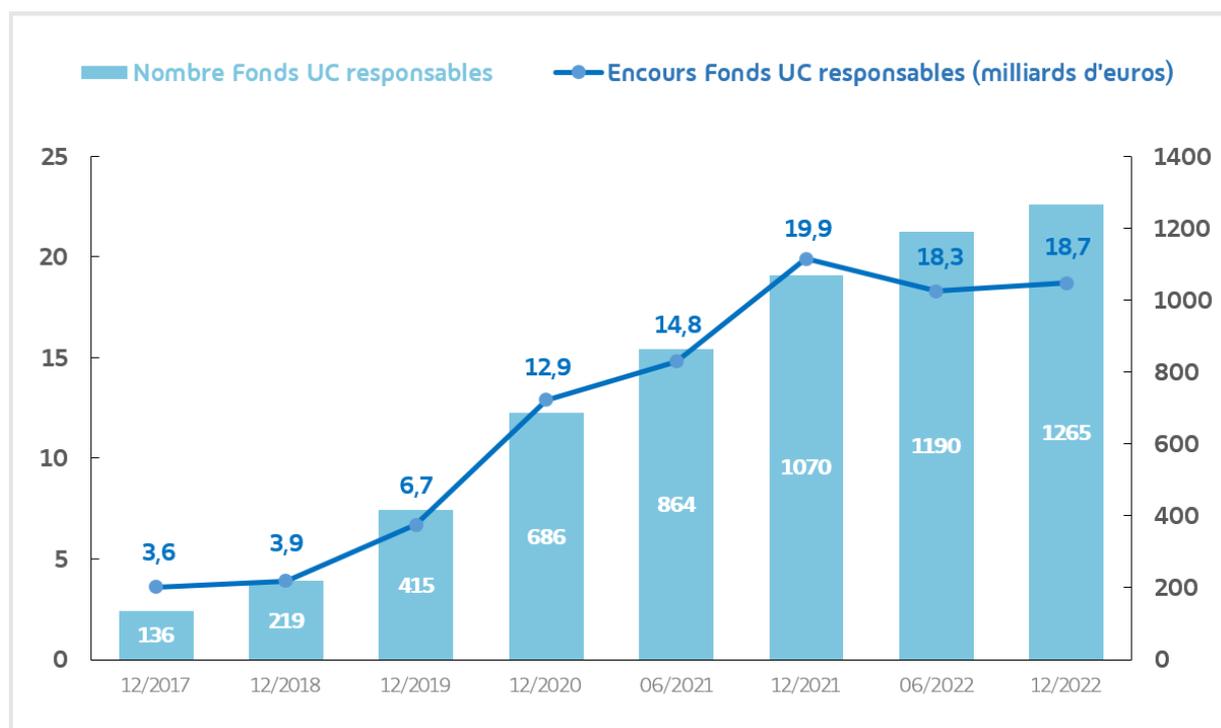
Sur le total des fonds en unités de compte à fin 2022 (4 milliards), 47% des fonds sont classifiés article 8, et 6% classifiés article 9 au titre de la réglementation SFDR (plus de détails dans la section *1- Liste des produits financiers article 8-9*).

Le graphique ci-dessous en présente l'évolution consolidée au niveau de BNP Paribas Cardif en France.

¹⁷ Labels retenus : ISR, Greenfin, FNG, Finansol, LuxFlag ESG ou Towards Sustainability

¹⁸ Règlement européen (UE) 2019/2088 « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) concernant les obligations de transparence en matière de durabilité

Evolution des unités de compte responsables distribuées en France par BNP Paribas Cardif¹⁹



Le nombre des fonds en unités de compte responsables continue de suivre une évolution croissante. Les encours sont en légère baisse en 2022, par un effet de marché (baisse des valorisations).

2. Informations ESG des souscripteurs, affiliés, cotisants

Les sujets de finance durable, font l'objet de publications par BNP Paribas Cardif (communiqués de presse, publications réseaux sociaux, rapport annuel, documentation clients, documentation partenaires). Certains documents répondent davantage à des exigences réglementaires, d'autres témoignent d'une volonté de transparence et de sensibilisation sur les approches et les engagements pris. Cette documentation s'adresse à l'ensemble de ses parties prenantes : acteurs de la place financière, régulateurs, organisations non gouvernementales, partenaires, clients et à l'ensemble de la société civile.

BNP Paribas Cardif commercialise en France des produits d'assurance-vie par l'intermédiaire de **partenaires distributeurs** :

- La Banque Commerciale en France (BCEF) de BNP Paribas : BCEF Retail, BNP Paribas Banque Privée et Hello Bank⁽²²⁾ ;
- BNP Paribas Cardif distribue des produits d'assurance vie, de capitalisation et de retraite individuelle à travers un réseau de courtiers, de Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) et de banques privées partenaires ;
- L'activité Épargne & Retraite Entreprises (E&RE) propose aux entreprises des solutions d'épargne salariale et de retraite. Elle est rattachée à BNP Paribas Cardif depuis 2021.

Les partenaires et réseaux de distribution communiquent régulièrement auprès des clients assurés afin de les informer sur la prise en compte des critères ESG et les supports d'investissement durables disponibles.

¹⁹ Du fait de la création de Cardif Retraite en 2022, l'évolution historique est présentée pour les deux entités juridiques Cardif Assurance Vie et Cardif Retraite. Les chiffres sont établis sur un périmètre France.

a. Communications règlementaires en matière de durabilité

En respect du règlement SFDR, la page RSE du site institutionnel de BNP Paribas Cardif²⁰ contient les engagements de transparence en matière de durabilité de Cardif Assurance Vie et de Cardif Retraite, ainsi que les informations relatives à leurs produits financiers respectifs qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, ou ont un objectif d'investissement durable.

Le site contient également les informations relatives à l'engagement actionnarial (politique et bilan des votes), cf. section *D- Stratégie d'engagement* de ce rapport.

Au niveau de l'entité Cardif Retraite

En 2022, l'assureur a publié pour l'entité Cardif Retraite :

- Les engagements de transparence de Cardif Retraite en matière de durabilité (article 3 du Règlement SFDR).

Au niveau des produits proposés par Cardif Retraite

Des informations relatives aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont disponibles sur le site institutionnel de BNP Paribas Cardif (article 10 du Règlement SFDR) et qui comprennent :

Des informations relatives aux produits financiers de Cardif Retraite classifiés article 8 ou 9 au sens de SFDR :

- La documentation SFDR des supports proposés par Cardif Retraite est disponible sur le site institutionnel de l'assureur et accessible par contrat²¹. Pour chaque support article 8 ou article 9 au sens de la réglementation SFDR, un lien renvoie vers les sites des gestionnaires sur lesquels sont publiées ces informations cf. section *I- Liste des produits financiers article 8-9* de ce rapport.
- **Au niveau du fonds en euros de Cardif Retraite**, classifié article 8 (cf. Section *I- Liste des produits financiers article 8-9*), les informations répondant à la réglementation SFDR ont été publiées sur le site institutionnel de l'assureur afin de les rendre facilement accessibles à tous. Elles sont également à la disposition des partenaires et des clients au sein des différents réseaux de distribution, accessibles à partir du site commercial de BNP Paribas Cardif en France.²²

Des informations relatives au fonds en euros de Cardif Retraite qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (article 10 du Règlement SFDR) :

- La documentation précontractuelle SFDR, qui explique les engagements prévus par le support en termes de durabilité ;
- Le rapport périodique, qui décrit comment les engagements du support en terme de durabilité ont été atteints (article 11 du Règlement SFDR).

Pour l'activité Epargne Retraite Entreprise, les annexes des supports ainsi que les informations précontractuelles sont disponibles dans les règlements et dans les fiches des fonds²³.

b. Autres communications de l'assureur sur les démarches ESG et d'investissement responsable

²⁰ <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>

²¹ <https://www.bnpparibascardif.com/documents/348001/348117/Com+art+10+site+pdf2+Last+Version+vie.pdf/dc4d0abe-d210-3eae-efc7-de2608c1713b?t=1679676841754>

²² <https://www.cardif.fr/priips-documents-informations-cles-dic>

²³ https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/offres/tous_fonds

Au niveau institutionnel (BNP Paribas Cardif)

Les communiqués de presse, les réseaux sociaux, la présentation investisseurs²⁴ et le rapport d'activité²⁵ sont autant de canaux importants de la communication sur les engagements RSE et ESG de BNP Paribas Cardif.

En 2022, des communiqués de presse ou des actualités directement en lien avec la démarche RSE ou ESG ont été publiés sur le site institutionnel.

Date	Communiqués de presse ou actualités sur le site internet www.bnpparibascardif.com
03/02/2022	Cover Stories : les podcasts qui rendent l'assurance plus accessible ! -BNP Paribas Cardif
11/05/2022	Où vont les investissements à impact positif ? -BNP Paribas Cardif
25/05/2022	BNP Paribas Cardif : un Plan stratégique 2025 ambitieux porté par un comité exécutif renouvelé -BNP Paribas Cardif
27/05/2022	ChangeNOW 2022 : BNP Paribas Cardif se mobilise autour du thème « Health & Unemployment » -BNP Paribas Cardif
07/06/2022	Allier performance financière et impact positif -BNP Paribas Cardif
05/09/2022	Alliance Net-Zero Asset Owner : BNP Paribas Cardif annonce de nouveaux engagements -BNP Paribas Cardif
13/09/2022	Assurance emprunteur : vers des solutions plus inclusives -BNP Paribas Cardif
09/11/2022	Semaine Solidaire : nos collaborateurs s'engagent pour aider les associations locales -BNP Paribas Cardif
12/12/2022	BNP Paribas CIB et BNP Paribas Cardif lancent la première obligation sociale structurée sur un indice social -BNP Paribas Cardif
14/12/2022	#CoverStoriesITW : Et si on assurait aussi les smartphones reconditionnés ? -BNP Paribas Cardif

Sur les réseaux sociaux, BNP Paribas Cardif a relayé des contenus RSE et ESG sur ses comptes institutionnels Linked-In, Twitter et Instagram (environ cinquante « apparitions ») : par exemple sur la démarche d'investissement responsable de sa filiale italienne²⁶, un partenariat pour l'assurance d'appareils reconditionnés de téléphonie mobile²⁷ ou l'engagement des collaborateurs pour une semaine d'heures solidaires²⁸.

Communications via les réseaux de distribution

- Le réseau de la Banque Commerciale en France (BCEF) communique sur l'épargne et l'investissement responsable notamment via la Lettre d'Information Annuelle (LIA) et sur sa page internet « Mabanque Epargner Responsable²⁹ ».
- Les courtiers et conseillers en gestion de patrimoine (CGP) ont accès à la liste des unités de compte disposant d'un label durable français⁽²³⁾ et/ou classés article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR sur un extranet (Finagora).

En 2022, plusieurs modules de formation à la finance durable et disponibles sous forme de podcast³⁰ sur la chaîne « youtube » ont été réalisés en partenariat avec le « Sustainability Centre » de BNP Paribas Asset Management. Plusieurs thèmes ont été abordés comme par exemple : les enjeux de

²⁴ <https://www.bnpparibascardif.com/fr/informations-financieres> , Présentation investisseurs, pages 11 et 18.

²⁵ https://www.bnpparibascardif.com/documents/348001/348150/2022_BusinessReport_BNPParibasCardif_FR.pdf/640df2a9-9498-b7ae-ee1b-eb1bfd413853?t=1683614076304 , Les pages 22-29 sont dédiées au pilier Sustainability

²⁶ <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6939926816929292288>

²⁷ www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7008827083258773504

²⁸ https://www.linkedin.com/posts/bnp-paribas-cardif_solidaire-engagements-espritscardif-activity-6996111308077047808-RYwG?utm_source=share&utm_medium=member_desktop

²⁹ <https://mabanque.bnpparibas.fr/epargner/epargner-responsable>; <https://mabanqueprivée.bnpparibas.fr/investissement/coeur-de-portefeuille/investissement-socialement-responsable>

³⁰ https://www.youtube.com/playlist?list=PLR7U6ioAJzceB-2IV5XddvO2_UyrIDZ8p

l'investissement durable, les approches des gestionnaires d'actifs, les labels, l'environnement réglementaire de la finance durable, la biodiversité, le changement climatique etc.

- **BNP Paribas E&RE** a célébré en 2022 les 20 ans d'existence de sa gamme de fonds solidaires et communiqué³¹ auprès de ses parties prenantes (clients, association professionnel FAIR, réseau interne) pour valoriser ses partenaires solidaires et ses investissements à impact positif.

BNP Paribas E&RE a également reconduit en 2022 l'opération appelée « bonus d'impact ». Par cette initiative lancée en 2021³², E&RE s'engage auprès des épargnants souhaitant donner du sens à leur épargne. Ainsi lorsque les sommes investies par l'ensemble de la communauté des salariés/épargnants dans les supports de placement durables atteignent 20 millions d'euros par trimestre, un bonus d'impact est reversé à une association ou organisation à impact.

En 2022, le bonus d'impact a permis de soutenir quatre **acteurs à impact positif** :

- Action de soutien à l'Ukraine dans le cadre du Fonds Urgence & Développement du Groupe (via Médecins Sans Frontières)³³ ;
- Le bon créneau³⁴ : Entreprise sociale et solidaire promouvant la mobilité inclusive (solutions de financement du permis de conduite pour les jeunes) ;
- Nous Anti Gaspi³⁵ : Récupération de denrées alimentaires invendues afin de proposer des paniers à bas prix ;
- Ensemble2Generations³⁶ : Solutions de financement de projets pour les jeunes, logements, création de lien social avec les personnes âgées isolées.

En 2022, BNP Paribas E&RE a reconduit son étude sur la finance responsable & l'épargne d'entreprise³⁷. Cette étude souligne notamment une réelle appétence des salariés pour cette forme d'épargne qui renforce leur fierté d'appartenance quand elle est proposée dans les dispositifs, constituant un solide levier de développement de la politique RSE des entreprises. Les résultats de cette étude ont alimenté plusieurs communications auprès des clients entreprises, prospects et grand public, ou lors de présentations, comme récemment aux membres du CIES³⁸ dans le cadre de revues annuelles.

- BNP Paribas Cardif a lancé fin 2021 une **plateforme digitale « MonDemain³⁹ » dédiée à la préparation de la retraite**. En complément du site « **La retraite en clair⁴⁰** » déjà leader en matière d'information retraite, MonDemain propose un parcours de simulation qui permet aux clients d'analyser leur situation et de bénéficier d'une proposition d'épargne personnalisée. En 2022, le site a accueilli 1 million de visiteurs.
- Aussi sur le sujet d'information retraite, des **podcasts « Eclairons la retraite⁴¹** » sont disponibles sur différents canaux (sites internet, réseaux sociaux, plateformes d'écoute de podcasts tels que Spotify ou Deezer).

³¹ https://www.linkedin.com/posts/bnp-paribas-epargne-%26-retraite-entreprises_%C3%A9pargne-investie-au-sein-de-nos-fonds-solidaires-activity-6990914982611681280-PcXM?utm_source=share&utm_medium=member_ios

³² <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/actualites-publications/actualites/Bonus-impact-objectif-atteint-pour-le-bonus-impact-annee-2021>

³³ <https://urgenceetdeveloppement.bnpparibas/que-faisons-nous/developpement/crise-ukraine/>

³⁴ <https://www.leboncreneau.com/modalites-inscription>

³⁵ <https://www.nousantigaspi.com/>

³⁶ <https://ensemble2generations.fr/>

³⁷ Etude CSA - BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises, « la finance durable & l'épargne d'entreprise » - Septembre 2022

³⁸ <https://www.ci-es.org/>

³⁹ <https://home.mondemain.bnpparibas/>; <https://home.mondemain.bnpparibas/epargner/epargner-responsable>

⁴⁰ <https://www.la-retraite-en-clair.fr/>

⁴¹ <https://podcast.ausha.co/eclairons-la-retraite/per-plan-epargne-retraite-devient-perp>

Communications via son groupe d'appartenance BNP Paribas

L'assureur contribue également aux publications faites par le Groupe BNP Paribas. Il convient de citer parmi les exemples les plus récents : le Rapport intégré 2022, le Document d'Enregistrement Universel 2022, le Rapport Climat 2022⁴², ou encore le volet « Finance durable et RSE » du plan stratégique *Growth Technology Sustainability* (GTS) 2025.

3. Adhésion de l'entité ou de produits à une charte, code, initiatives

BNP Paribas Cardif s'implique dans des groupements d'intérêts et des initiatives qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement.

⁴² https://group.bnpparibas/uploads/file/bnp_paribas_2022_climate_report.pdf

Historique des adhésions de BNP Paribas Cardif

Date	Charte ou initiative	Description
2021	 Net-Zero Asset Owner Alliance ⁴³	Afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique de la planète à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles, conformément à l'Accord de Paris, les signataires s'engagent à aligner leurs portefeuilles d'investissement sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050. BNP Paribas Cardif a rejoint l'alliance en 2021 ⁴⁴ . Les engagements pris sont détaillés dans la section F – Stratégie d'alignement Accord de Paris.
2021	 Climate Action 100+ ⁴⁵	Les signataires se mobilisent collectivement afin d'inciter les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.
2020	 CDP (ex-Carbon Disclosure Pledge) ⁴⁶	Le CDP encourage les investisseurs, entreprises et villes à mesurer et comprendre leurs impacts sur l'environnement. L'organisation détient la base de données la plus importante de performance environnementale. Elle récolte des informations sur les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'eau et l'impact sur les forêts.
2018	 Tobacco-Free Finance Pledge ⁴⁷	BNP Paribas Cardif a cessé en 2017 ses activités d'investissement dans le secteur du tabac et rejoint le Tobacco-Free Finance Pledge en 2018.
2017	 Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) ⁴⁸	L'OID réunit des professionnels privés et publics du secteur immobilier français afin de promouvoir le développement durable et l'innovation.
2016	 Principles for Responsible Investment ⁴⁹	A l'initiative des Nations Unies, l'objectif des PRI est de développer une structure commune d'intégration des thématiques ESG dans le secteur financier. BNP Paribas Cardif suit les travaux de l'association et établit un reporting annuel, public via le 'Rapport de Transparence' disponible sur le site des PRI.
2016	 Montreal Carbon Pledge ⁵⁰	Cette initiative des PRI vise à sensibiliser la place financière aux enjeux climatiques notamment en rendant publique l'empreinte carbone des portefeuilles. BNP Paribas Cardif publie cette empreinte depuis 2017, dans ses rapports d'investissement responsable.
2013	 Plan Bâtiment Durable ⁵¹	Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, initiée par le Plan Bâtiment Durable.

⁴³ <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>

⁴⁴ <https://www.bnpparibascardif.com/fr/article/-/article/presse/engagement-climat-net-zero-asset-owner>

⁴⁵ <https://www.climateaction100.org/>

⁴⁶ <https://www.cdp.net/en>

⁴⁷ <https://www.unepfi.org/insurance/insurance/projects/the-tobacco-free-finance-pledge/>

⁴⁸ <https://o-immobilierdurable.fr/>

⁴⁹ <https://www.unpri.org/>

⁵⁰ <https://www.unpri.org/montreal-pledge>

⁵¹ <https://www.planbatimentdurable.fr/>

B. Moyens internes déployés par Cardif Retraite

1. Description des ressources financières humaines et techniques dédiées à une approche ESG

a. Equipes dédiées ESG

L'entité Cardif Retraite n'emploie pas de salariés. En France, le GIE BNP Paribas Cardif (Groupement d'Intérêt Économique) est l'employeur de l'ensemble des collaborateurs soit 2847 employés (employés en équivalent temps plein à fin 2022).

La gestion ESG et la durabilité concernant les investissements de BNP Paribas Cardif est menée par les équipes centrales. Les ressources humaines (employés temps plein) et financières sont celles comptabilisées pour BNP Paribas Cardif en France. Pour les besoins de ce reporting, une clé d'affectation définie sur la base des encours sous gestion a été appliquée pour établir les ressources équivalentes pour chaque entité juridique.

Pour Cardif Retraite, **1,2 poste en équivalent temps plein** est dédié aux enjeux ESG dans la stratégie d'investissement. Des collaborateurs d'autres fonctions interviennent également sur les sujets de finance durable.

Directions	Equivalent en Employé Temps Plein
Direction des Gestions d'Actifs	0,6
IMPACT, RISK, Marketing	0,6
Total ETP ESG investissement	1,2
Juridique, Conformité, Affaires Institutionnelles, Finance	0,3
Total ETP Finance durable	1,5

L'activité Investisseur de BNP Paribas Cardif est principalement gérée au sein de la direction des gestions d'actifs en concertation avec les autres fonctions de l'entreprise, principalement les fonctions Impact, gestion des risques, juridique et conformité.

Organisation des équipes ESG au sein de la direction des gestions d'actifs

Les équipes de la direction des gestions d'actifs sont activement impliqués dans la prise en compte des enjeux extra-financiers tout au long des processus d'investissement.

Les gérants suivent l'évolution des indicateurs ESG dans les outils de tenue de positions et grâce à des reportings dédiés. Des réunions périodiques organisées par l'équipe ISR avec les équipes de gestion des trois principaux fonds généraux (France, Italie, Luxembourg) permettent de faire évoluer le dispositif et de sensibiliser les gérants aux nouveaux enjeux extra-financiers et réglementaires.

L'équipe ISR est en charge de l'intégration des critères extra-financiers dans les processus d'investissement (données, indicateurs, listes d'exclusion etc.) en collaboration avec les équipes de gestion. Elle intègre dans la gestion d'actifs les évolutions réglementaires en matière de finance durable et suit les engagements d'investissements responsables de BNP Paribas Cardif. D'autres collaborateurs de la direction interviennent sur la gestion ESG des actifs immobiliers et sur le suivi des unités de compte.

Les équipes de contrôle de la gestion d'actifs vérifient l'application et le respect des politiques sectorielles et des exclusions sur les investissements (stocks et flux).

Un coordinateur des investissements responsables suit les évolutions de l'environnement extra-financier et de la réglementation Finance Durable. Il veille à leur prise en compte au sein de la direction des gestions d'actifs.

Organisation des équipes au sein de la direction Impact

Rattachée à la direction générale de BNP Paribas Cardif, la direction Impact et Innovation assure la coordination et le suivi de la politique RSE, en lien avec les orientations définies au niveau du Groupe BNP Paribas. Elle impulse et conduit des initiatives stratégiques transverses, coordonne et contribue aux reportings internes ou réglementaires en matière de durabilité.

L'équipe IMPACT s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs au sein de chaque fonction ainsi que dans les régions et les pays où l'assureur est présent :

- 15 ambassadeurs IMPACT dans les fonctions ;
- 5 ambassadeurs IMPACT dans les régions ;
- 50 correspondants RSE locaux (dans les pays d'implantation).

Organisation des équipes ESG au sein de la direction des risques

La direction des risques (RISK) a adapté son organisation et a nommé un RISK CSR Officer en charge de la mise en œuvre de la feuille de route de la Direction. Celle-ci s'articule autour de 5 axes principaux : l'adaptation du cadre de gestion des risques, la cartographie et l'évaluation des risques, l'organisation du reporting réglementaire et enfin l'implémentation des exigences réglementaires dans l'ORSA. Par son expertise et son positionnement transverse, le RISK CSR Officer contribue à assurer la bonne intégration des enjeux de durabilité dans le cadre de gestion des risques de l'entreprise.

Appui des équipes transverses au sein du Groupe BNP Paribas

Enfin, les équipes de BNP Paribas Cardif s'appuient également sur les ressources et expertise au niveau du Groupe BNP Paribas (cf. section *B2- Renforcement des moyens internes*). Ainsi les équipes mentionnées ci-dessus ont des échanges réguliers avec les équipes du pôle IPS (*Investment and protection services*), des directions RSE et Engagement en charge des sujets de durabilité⁵². A cela vient s'ajouter les points de coordination inter-entités au sein de chaque direction. Ces ressources transverses ne sont pas quantifiées.

b. Budgets ESG

Au cours de l'année 2022, Cardif Retraite a alloué l'équivalent⁵³ de 66 000 euros pour des dépenses liées aux enjeux ESG et de finance durable (achat de données ESG, adhésions à des organismes ou alliances internationales liées à l'ESG, frais de consulting).

⁵² <https://invest.bnpparibas/document/document-denregistrement-universel-2022> p631

⁵³ Utilise une clé d'affectation par rapport aux dépenses effectivement prises en charge au niveau de BNP Paribas Cardif

2. Actions menées pour le renforcement des capacités internes

BNP Paribas Cardif utilise différents leviers pour le déploiement de sa stratégie ESG. Pour cela, en 2021, l'assureur a renforcé un certain nombre de dispositifs et d'actions afin de soutenir les capacités internes et déployer davantage sa stratégie ESG.

La **direction de l'Impact et de l'Innovation**, mise en place en février 2022, a intégré les équipes RSE du siège (corporate) et de Cardif France pour capitaliser sur un meilleur partage des connaissances et une meilleure coordination des actions. Sa mission est de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de BNP Paribas Cardif, dans le cadre du plan Growth Technology Sustainability du Groupe BNP Paribas, à horizon 2025. Cette direction interagit avec les différentes parties prenantes internes, fonctions de BNP Paribas Cardif, du Groupe BNP Paribas ou de parties prenantes externes. Elle s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs au sein de chaque fonction, ainsi que dans les régions et les pays où l'assureur est présent. Elle impulse et conduit des initiatives stratégiques transverses, coordonne et contribue aux reportings internes ou réglementaires en matière de durabilité.

La **direction des risques** (RISK) a renforcé l'expertise de l'ensemble des collaborateurs de la direction de la gestion des risques afin qu'ils puissent intégrer les facteurs de risque ESG dans leur périmètre de responsabilité.

Les collaborateurs de la **Direction des Gestion d'actifs en France et à l'international** ainsi que les ambassadeurs IMPACT dans les pays ont suivi une formation sur les politiques sectorielles. Cette formation composée de 7 modules leur permet de connaître les politiques et la position du Groupe BNP Paribas, d'appréhender les enjeux RSE associés et l'implication des différents métiers et fonctions. Chaque nouvel arrivant dans l'une de ces fonctions est tenu de suivre ce parcours dédié.

Formations ESG dédiées pour les commerciaux et réseaux de distribution

En 2022, la direction IMPACT a mis en place un espace numérique collaboratif interne dédié à la thématique RSE et ESG afin de partager des informations et ressources clés avec les équipes et les collaborateurs des équipes commerciales.

Un kit de communication interne précisant toutes les informations mises à disposition au titre de la réglementation SFDR Précontractuelle a été diffusé aux directions commerciales.

Enfin, Certaines équipes commerciales et marketing ont bénéficié d'une journée de formation délivrée par le Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management. Ces sessions ESG Investment Academy ont notamment permis de présenter les grands enjeux ESG, la réglementation ESG et MIFID2, un panorama des labels, les politiques et les approches thématiques (climat, biodiversité, développement humain) et méthodologies du gérant.

Formations RSE et ESG pour l'ensemble des collaborateurs

BNP Paribas Cardif, avec l'appui du Groupe BNP Paribas, a mis en place une offre de formation de sensibilisation aux grands enjeux ESG pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Pour l'année 2022, la **formation des collaborateurs aux enjeux du développement durable** s'est articulée autour de :

- « WeEngage » : un programme de sensibilisation du Groupe BNP Paribas destiné à l'ensemble des collaborateurs à travers le monde dédié à la Finance durable et aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. Ce programme, décliné en courts modules accessibles en ligne, vise à développer l'aptitude des collaborateurs à accompagner les clients vers une économie bas-carbone et une plus grande justice sociale ;
- « Bivwak! Upskill » : un programme de développement des compétences des collaborateurs du Groupe BNP Paribas dans le domaine de la durabilité. Ce programme est décliné en modules suivant différentes thématiques dont la finance durable ;
- Formations externes expertes et certifiantes, comme celles proposées par le Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL⁽³⁶⁾). Ces formations ont ainsi été suivies par des collaborateurs de différentes fonctions.
- Fresques du Climat⁽³⁷⁾, animations sous forme d'ateliers collaboratifs, permettant d'acquérir une vision systémique des enjeux du changement climatique et de ses conséquences.

Le Groupe BNP Paribas a lancé à l'automne 2022 un espace de formation dédié aux enjeux de la durabilité afin de sensibiliser et renforcer les compétences de ses collaborateurs à ces enjeux. Cet espace, nommé « **Sustainability Academy** » est logé au sein de la plateforme de formations internes et accessible à tous les collaborateurs quel que soit leur pays, entité ou métier d'appartenance. Des contenus variés ont été sélectionnés en associant les métiers du Groupe et traitent des thèmes du développement durable et de la finance durable (parcours de formation, articles, vidéos, interviews, fiches pratiques, actualités, modules d'accompagnement pour managers, etc.).

La Sustainability Academy met à disposition les contenus suivants :

- Un « socle commun » pour l'ensemble des collaborateurs : fondements, définitions et stratégie de l'Engagement du Groupe sur les cinq domaines d'actions prioritaires (économie circulaire, transition vers la neutralité carbone, capital naturel et biodiversité, lutte contre l'exclusion et épargne, financements et investissements durables) ;
- Des contenus spécifiques pour les métiers et fonctions du Groupe avec des formations spécialisées ;
- Un ensemble d'outils à travers le module « Mobilisez votre équipe » ;
- Un espace dédié pour préparer l'avenir visant les populations spécifiques « Talents » et membres des Comités Exécutifs des métiers et fonctions.

Dans ce cadre, BNP Paribas Cardif développe **en 2023 un parcours « Assurance » dédié** pour ses collaborateurs afin de partager une compréhension et une culture commune de l'ambition de l'assureur.

Enfin, BNP Paribas Cardif contribue également au réseau **NEST** (« Network of Experts in Sustainability Transitions »), un **réseau d'experts internes** lancé par le Groupe BNP Paribas fin 2021 afin d'accélérer la transition écologique et sociale. Ce réseau regroupe maintenant 500 experts dans des domaines tels que la transition énergétique, l'économie circulaire, la biodiversité, l'agriculture, les Droits de l'Homme, la diversité et l'inclusion sociale. 22 collaborateurs BNP Paribas Cardif font partie des experts du réseau NEST.

Les experts de ce réseau international mettent en commun leur savoir au service de la transition des clients du Groupe et du partage d'expertise avec les collaborateurs. Depuis son lancement, le réseau NEST a organisé 27 webinaires internes suivis par plus de 3 000 participants, et a apporté son assistance aux différentes entités de BNP Paribas dans leur communication envers leurs parties prenantes externes. Il publie des newsletters en interne et à l'externe diffusées sur LinkedIn⁵⁴ sur une page lancée en 2022 et dédiée aux enjeux de la finance durable : « Sustainable Finance at Scale » (300 000 abonnés).

⁵⁴ <https://www.linkedin.com/newsletters/sustainable-finance-at-scale-6980896876048850944/>

C. Démarche ESG au niveau de la gouvernance de Cardif Retraite

Cardif Retraite s'appuie sur son Conseil d'administration ainsi que sur la gouvernance de BNP Paribas Cardif (comités spécialisés du Conseil d'administration et autres comités sous la responsabilité de la Direction Générale. Cette gouvernance implique également les directions et les équipes opérationnelles de BNP Paribas Cardif (direction des gestions d'actifs, direction de l'Impact et de l'Innovation, RISK, Conformité, Finance Actuariat et Capital).

Les instances dirigeantes de BNP Paribas Cardif définissent la stratégie d'investissement responsable. Elles veillent également à l'application des politiques du Groupe BNP Paribas.

1. Connaissances et compétences des instances de gouvernance en matière de décision ESG

a. Organisation et gouvernance de Cardif Retraite

Le **Conseil d'administration** exerce un rôle majeur dans le contrôle et la supervision de la gestion de l'entreprise. Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux des activités de l'entreprise⁵⁵.

Le Conseil d'administration de Cardif Retraite s'appuie sur les trois comités spécialisés de BNP Paribas Cardif : le Comité ALM et gestion des risques assurance, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité des comptes et de l'audit.

Comités spécialisés de BNP Paribas Cardif

Parmi les comités spécialisés chargés d'assister le Conseil d'administration, deux sont plus particulièrement impliqués sur les questions ESG :

Le **Comité ALM et Gestion des Risques Assurance** (CAGRA) s'assure de l'efficacité du système de gestion des risques y compris ceux de nature sociale et environnementale, et examine la stratégie d'allocation d'actifs.

Le **Comité de Nomination et de Rémunération** (CNR) est chargé de suivre les questions relatives aux nominations des administrateurs, des mandataires sociaux dirigeants et des responsables de fonctions clés. Il s'assure de l'honorabilité et des compétences des candidats pressentis et veille à ce que les administrateurs disposent des compétences nécessaires afin de comprendre les risques, les enjeux et la stratégie de l'entreprise. Il prend connaissance des déclarations annuelles des administrateurs en matière de conflits d'intérêts.

En matière de rémunération, le CNR donne un avis sur la politique de rémunération et vérifie que son application s'inscrit bien dans le cadre de la politique de rémunération de BNP Paribas Cardif. En 2022, le Comité a notamment pris connaissance de l'avancement du plan d'action « All equal » qui vise à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et à augmenter la part des femmes dans le top management.

⁵⁵ Règlement intérieur du conseil d'administration, article 1

D'autres comités, placés sous l'autorité de la Direction générale, sont associés à la démarche ESG parmi lesquels le **Comité des risques** - en charge notamment de l'identification, de la surveillance et du suivi des risques de durabilité - et le **Comité Financier**.

Au niveau exécutif

Le **comité exécutif** a communiqué en 2022 sur son plan stratégique 2025 qui intègre la durabilité au cœur de sa stratégie⁵⁶. BNP Paribas Cardif y affirme son ambition d'avoir un impact positif sur l'environnement, la société, les collaborateurs. Ces orientations articulées autour des trois axes *Growth, Technology, Sustainability* (GTS) sont en ligne avec celles du Groupe BNP Paribas. Porté par un comité exécutif diversifié, BNP Paribas Cardif poursuit l'accélération de sa transformation, au service de sa principale mission : rendre l'assurance toujours plus accessible.

La **direction des gestions d'actifs (DGA)** anime trois comités au cours desquels les thématiques ESG sont abordées :

- Le **Comité des gestions d'actifs** implique mensuellement plusieurs responsables de directions et membres du comité exécutif. Il aborde régulièrement les enjeux ESG et ceux liés à l'investissement responsable ;
- Le **Comité de validation des listes ISR** qui a pour mission de valider les listes d'exclusion ISR de BNP Paribas Cardif ainsi que de valider les actions prises ou à prendre dans le cadre de la survenance de controverses ESG significatives ;
- Le **Comité stratégique ISR** implique trimestriellement les responsables des directions RISK, IMPACT et DGA. Différentes thématiques sont passées en revue, aussi bien en matière d'investissement responsable, de réglementations finance durable, que d'orientations prises en matière d'ESG par le Groupe BNP Paribas.

La **direction de l'Impact et de l'Innovation** place l'impact au cœur des activités et du fonctionnement de BNP Paribas Cardif. La direction définit la stratégie d'impact, en lien avec les orientations RSE et d'engagement du Groupe BNP Paribas.

Cette stratégie vise à rendre les produits et services d'assurance plus accessibles et poursuit une politique d'investissement responsable, axée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La responsable de cette nouvelle direction siège au comité exécutif de BNP Paribas Cardif.

La direction de l'Impact et de l'Innovation a également mis en place une gouvernance dédiée aux enjeux ESG avec deux comités (illustrés ci-dessous). Les plans d'actions sont définis avec les fonctions internes qui sont responsables de leur implémentation, puis déclinés dans les régions où l'assureur est présent.

⁵⁶ <https://www.bnpparibascardif.com/fr/article/-/article/bnp-paribas-cardif-un-plan-strategique-2025-ambitieux-porte-par-un-comite-executif-renouvele>



Au niveau du Groupe BNP Paribas

La gouvernance du Groupe BNP Paribas décline la prise en compte des enjeux ESG et les orientations stratégiques liées au climat prises par la direction générale.

Plusieurs comités, tels que le Comité de gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE (CGEN) et le Comité de Contrôle Interne, des Risques et de la Conformité (CCIRC), suivent les progrès de la banque dans la mise en œuvre de sa stratégie RSE et de sa gestion des risques ESG. Depuis 2021, trois Comités Finance Durable de haut niveau⁵⁷ œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux dans la stratégie du Groupe et de chaque entité. Ils se concentrent sur le déploiement des processus et du reporting liés à la finance durable, la conformité réglementaire et l'analyse des impacts de nouvelles réglementations.

b. Compétences et connaissances ESG des instances dirigeantes de BNP Paribas Cardif

Les administrateurs de Cardif Retraite ont une diversité de compétences et d'expériences acquises tout au long de leur parcours professionnel et personnel.

Conformément à la réglementation applicable à l'entité, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants effectifs disposent de l'honorabilité, des connaissances, des compétences, de l'expérience et du temps nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. La nomination des dirigeants effectifs est notifiée à l'ACPR. A ce jour, Cardif Retraite n'a reçu de cette dernière aucune notification de non-respect de ces critères.

Les thématiques ESG ont fait l'objet de points spécifiques lors des Conseils de BNP Paribas Cardif en 2022 et lors de son séminaire stratégique annuel. Ainsi, le Conseil d'administration a pris connaissance des réalisations de l'année à savoir :

- Les actions de renforcement de l'engagement du Groupe BNP Paribas en faveur de la transition énergétique sur l'année écoulée ;

⁵⁷ Le Comité Stratégique, sous la direction de l'Administrateur Directeur Général, valide les sujets d'alignement, de coalitions net zero, le Comité Infrastructure, sous la direction du Chief Operating Officer sur les sujets de process et de reporting, le Comité Regulatory, présidé par le Group General Counsel et par le Directeur de l'Engagement d'entreprise sur les sujets normatifs

- La validation de la mise à jour de la politique d'investissement en vue de prendre en compte les impacts potentiels à long-terme de la stratégie et des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, ainsi que les risques de durabilité dans la gestion des risques ;
- L'approbation de la mise à jour de la politique de rémunération afin d'intégrer un lien entre RSE et rémunération suite à la mise à jour de la réglementation Solvabilité 2.

Lors de chaque conseil, la **direction des gestions d'actifs** présente aux membres les contributions environnementales et sociales issues de la gestion des actifs, et les évolutions dans la stratégie d'investissement en matière d'ESG.

Fin 2022, le **Conseil d'administration de Cardif Retraite a bénéficié d'une formation sur les sujets RSE et Impact**. Les attentes des parties prenantes (partenaires, clients, régulateurs, collaborateurs et société civile) en matière d'ESG ont été soulignées. L'ambition et la feuille de route du Groupe BNP Paribas Cardif ont été rappelées. Un focus a été présenté sur le risque de « greenwashing » et sur les dernières évolutions de la réglementation en matière de durabilité.

2. Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération

La politique de rémunération de Cardif Retraite intègre les dispositions relatives à l'article 5 du règlement SFDR. Les politiques et pratiques de rémunération de Cardif Retraite n'encouragent pas les acteurs des marchés financiers - au travers de la rémunération variable - à la prise de risque excessive en matière de durabilité des investissements et des produits financiers régis par le règlement SFDR. La politique de rémunération a été complétée en 2022 suite à la mise à jour de la réglementation Solvabilité 2 :

- Un critère RSE est intégré dans la détermination de la **rémunération variable collective** permettant d'allier gestion performante et impact positif sur la société et l'environnement ;
- La politique de rémunération précise que le respect du code de conduite⁵⁸ pris en compte dans la rémunération variable individuelle intègre des critères RSE.

En 2022, un quart de l'effectif de la direction des gestions d'actif s'est vu attribuer un objectif spécifique en matière de prise en compte des risques de durabilité.

Par ailleurs, les collaborateurs clés⁵⁹ de BNP Paribas Cardif bénéficient d'un plan de fidélisation à trois ans dans lequel les dix indicateurs du tableau de bord RSE du Groupe BNP Paribas⁶⁰ sont intégrés et pèsent pour 20% dans les conditions de versement. Deux de ces critères sont directement liés aux enjeux énergie-climat⁶¹.

3. Intégration des critères ESG dans le règlement interne

⁵⁸ https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/220131_bnpp_compliance_codeofconduct_2022_fr.pdf

⁵⁹ Collaborateurs clés : senior managers, collaborateurs à fort potentiel ou ressources clés locales

⁶⁰ Les dix indicateurs sont présentés en p626 du document d'enregistrement universel (DUE)
<https://invest.bnpparibas/document/document-denregistrement-universel-2022>

⁶¹ Montant des financements consacrés aux énergies renouvelables et bilan d'émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie des bâtiments et aux déplacements professionnels en teqCO2/ ETP

Le **règlement intérieur** vise à préciser les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Il a le souci de l'équilibre de sa composition et de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer un véritable contrôle sur le management⁶².

La **Charte de l'administrateur** définit les principes et règles applicables aux administrateurs de Cardif Retraite (loyauté, honnêteté et intégrité, conformité, obligation de discrétion, compétence et honorabilité, protection des intérêts de la Société, prévention des conflits d'intérêts, transparence). Elle vient en complément du **Code de conduite du Groupe BNP Paribas** qui intègre des critères économiques, sociétaux et environnementaux.

Le Conseil d'administration de Cardif Retraite est composé de huit administrateurs. Lorsque le Comité de nomination et de rémunération examine les compétences et l'expérience des personnes susceptibles d'être administrateur, il veille au respect des critères de parité, au maintien de la diversité et de la compétence collective du Conseil d'administration en considération de la stratégie de Cardif Retraite et du Groupe d'assurance BNP Paribas Cardif.

Les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées, en conformité avec les meilleurs standards de gouvernance.

⁶² Article 1 du Règlement intérieur du conseil d'administration

D. Informations sur la stratégie d'engagement

Conformément aux dispositions de la loi PACTE⁶³ et de la directive européenne sur le droit des actionnaires⁶⁴, Cardif Retraite publie [sur son site internet](#) les détails de sa politique d'engagement actionnarial, ainsi qu'un compte-rendu annuel de la mise en œuvre de cette politique. Cardif Retraite, entité créée en fin d'année 2022, ne peut présenter de compte-rendu de la mise en œuvre de cette politique pour 2022. Le premier compte-rendu sera publié une fois que Cardif Retraite aura pu exercer son droit de vote aux assemblées générales, donc pour l'exercice de reporting 2024.

1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement concerne les actions d'entreprises détenues en direct par Cardif Retraite, qui représentent 213 millions d'euros (soit 2%) de son fonds en euros à fin 2022.

2. Présentation de la politique de vote

En qualité d'investisseur institutionnel pour BNP Paribas Cardif, Cardif Retraite poursuit une stratégie d'investissement à long terme. Afin d'atteindre les performances souhaitées, la stratégie d'investissement prend en compte les critères financiers et extra-financiers qui sont étroitement liés.

Des exigences en termes d'exclusion de pays et d'activités ainsi que des standards minimaux en matière de gestion des risques ESG sont intégrés dans la stratégie d'investissement responsable de Cardif Retraite. Leur application permet de protéger la valeur des investissements réalisés et de promouvoir de meilleures pratiques ESG :

- En amont de l'investissement, ces exigences restreignent l'univers d'investissement de Cardif Retraite ;
- Tout au long de la durée de détention des actifs, Cardif Retraite vote aux assemblées générales et entame un dialogue avec des émetteurs sélectionnés sur des sujets spécifiques.

Ces différents pans s'inscrivent dans la stratégie d'investissement responsable de Cardif Retraite qui se structure autour de 4 principes :

- Contribuer au développement de l'économie réelle : le secteur financier est un acteur clé de la transformation de l'économie vers un modèle plus durable. Les assureurs jouent notamment un rôle important dans le financement de l'économie et participent aux plans d'investissement destinés à accompagner les entreprises et les particuliers dans la transition économique et énergétique. À ce titre, Cardif Retraite oriente une partie de ses investissements⁶⁵ vers des activités qui contribuent à la transition énergétique et environnementale et à la protection des écosystèmes, et également en faveur de thématiques sociales et sociétales.
- Etre un acteur économique avec un horizon d'investissement de long terme, limitant l'impact des fluctuations de court terme des marchés financiers, les investissements de Cardif Retraite étant adossés à des engagements de long terme.
- Etre un investisseur responsable : grâce à l'intégration des critères ESG dès la sélection des supports et pendant toute la durée de l'investissement.

⁶³ Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038496102/>

⁶⁴ Shareholder Rights Directive

⁶⁵ Il s'agit des investissements identifiés comme étant à impact positif. Cf. Section A1- *Intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement*

- Etre un investisseur « actif » : Cardif Retraite vote aux assemblées générales des sociétés cotées dont elle est actionnaire et s'engage sur des sujets spécifiques avec certains émetteurs.

La bonne gouvernance d'entreprise (la qualité de ses dirigeants, l'indépendance des instances de contrôle, la protection de ses actionnaires, l'alignement des intérêts des différentes parties prenantes) est un critère clé pour les investissements de Cardif Retraite. La mise en œuvre de cette dynamique passe notamment par l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Les principaux types de résolutions soumises à un vote peuvent être regroupés au sein de cinq thèmes, dont la plupart ont un lien avéré avec l'ESG :

1. Approbation des comptes et de la gestion d'entreprise
2. Nomination des administrateurs
3. Politiques de rémunération
4. Opérations financières et droits des actionnaires
5. Autres résolutions (ex. conventions réglementées, propositions des actionnaires).

Plus de détails sur ces thématiques de vote sont disponibles dans « la politique d'engagement actionnarial », *partie 4 L'exercice du droit de vote*⁶⁶.

3. Bilan de la stratégie d'engagement 2022

En 2021, BNP Paribas Cardif a rejoint les signataires de Climate Action 100+ qui se mobilisent collectivement afin de solliciter les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie du Groupe BNP Paribas en faveur du climat et dans la démarche responsable de Cardif Retraite.

L'objectif de cette initiative est triple : inciter les entreprises à mettre en place une gouvernance sur les risques liés au changement climatique ; les encourager à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre cohérents avec l'Accord de Paris ; et enfin promouvoir la transparence des informations financières relatives au climat.

✦ Cardif Retraite, créé en fin d'année ne peut présenter de bilan pour 2022. L'entité s'inscrira dans les initiatives d'engagement climatique menées par BNP Paribas Cardif au sein de la coalition.

4. Bilan de la politique de vote 2022

Les votes au titre des actifs de Cardif Retraite ont été effectués par l'entité Cardif Assurance Vie qui détenait encore ces actifs lors de la période des assemblées générales de l'année 2022. Le lecteur peut consulter le rapport article 29 de Cardif Assurance Vie et son « compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial » sur le site internet de BNP Paribas Cardif.

Cardif Retraite aura pu exercer son droit de vote aux assemblées générales, donc pour l'exercice de reporting 2024.

5. Décisions prises et désengagement sectoriel

En 2022, Cardif Retraite n'a pas procédé à un désengagement sectoriel pour des motifs ESG. L'assureur applique les exclusions issues des politiques sectorielles et poursuit le respect du calendrier de sortie du

⁶⁶ La politique d'engagement actionnarial est disponible sur <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>

charbon thermique et de la trajectoire de réduction de l’empreinte carbone des portefeuilles telles que définie via l’alliance NZAOA (cf. Section *F- Stratégie d’alignement avec l’Accord de Paris*).

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1. Part des encours des activités éligibles à la taxonomie

Le règlement européen sur la taxonomie (2020/852 du 18 juin 2020) a défini des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique est durable sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit durable au sens de la taxonomie, elle doit contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs suivants, sans porter un préjudice significatif aux cinq autres, tout en respectant des garanties minimales en matière de droits humains et de droit du travail. Les six objectifs environnementaux sont :

- **L'atténuation du changement climatique,**
- **L'adaptation au changement climatique,**
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et le contrôle de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'exercice 2022, seuls les deux premiers objectifs environnementaux sont applicables. À compter de l'exercice 2023, ces informations sur les activités éligibles à la taxonomie seront complétées par des informations sur les activités alignées avec la taxonomie.

BNP Paribas Cardif a analysé la part des investissements identifiés comme éligibles aux deux objectifs environnementaux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique selon les critères du règlement européen Taxonomie.

Au 31 décembre 2022, l'analyse porte sur les portefeuilles en euros de Cardif Retraite et ne couvre pas les unités de compte. Elle repose sur les principes suivants :

- Les actifs couverts correspondent aux placements des activités d'assurance (actions, obligations d'entreprises, placements immobiliers, produits dérivés, OPCVM, trésorerie et équivalents de trésorerie) ;
- Les informations relatives à la taxonomie sont celles publiées par les entreprises, sans recours à des estimations. Il a été considéré que les entreprises européennes non cotées et les entreprises non européennes ne sont pas tenues de publier des informations extra-financières⁶⁷ ;
- Les obligations vertes ou durables ne font pas l'objet d'un traitement différent des autres obligations ;
- **Sont considérés comme éligibles (ou non) :** les actions et obligations d'entreprises qui sont tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires correspondant à des activités économiques éligibles (ou non) à la taxonomie. Ces pourcentages sont communiqués par le fournisseur externe de données Bloomberg ;
- Les expositions non analysées sont essentiellement les OPCVM.

⁶⁷ Article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE

Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie"

Base de calcul : Total des encours du fonds en euros de Cardif Retraite, hors unités de compte, en valeur de marché coupons courus inclus, au 31 décembre 2022, soit 9,4 milliards d'euros.

<i>31/12/2022</i>	En milliards d'€	En %
Expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	0,5	5,2%
Expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	1,5	15,6%
Expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	2,0	21,5%
Produits dérivés	0,0	0,0%
Expositions sur des entreprises non tenues de publier des informations non financières ⁶⁸	4,2	44,6%
Expositions non analysées (OPCVM et autres)	1,2	13,0%
<i>Total</i>	9,4	100%

Les titres des administrations centrales et émetteurs supranationaux ainsi que ceux des produits dérivés et des entreprises non tenues de publier représentant une part significative des encours, une part limitée des actifs peut faire l'objet d'une classification d'éligibilité. Fin 2022, sur le fonds en euros de Cardif Retraite (hors unités de compte), la part des actifs correspondant à des expositions à des activités économiques éligibles est de 5,2%.

Les chiffres relatifs à la **part des investissements** identifiés comme étant **alignés** à la taxonomie verte européenne selon les critères du règlement européen Taxonomie seront présentés dans le prochain rapport LEC29 portant sur l'année 2023, conformément aux attentes réglementaires.

⁶⁸ En vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE

2. Part des encours dans le secteur des combustibles fossiles

Cardif Retraite présente ici son exposition aux énergies fossiles.

Secteur du charbon thermique

Depuis 2018, BNP Paribas Cardif a mis en place une politique de réduction de l'exposition au charbon thermique dans ses portefeuilles d'investissement.

En 2020, l'assureur a publié un calendrier de sortie du charbon thermique. Celui-ci prévoit une sortie définitive du secteur au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde (cf. section *F- Alignement Accord de Paris*).

Cardif Retraite calcule son exposition⁶⁹ sur la chaîne de valeur du charbon thermique selon 2 approches :

En binaire : l'exposition prend en compte **100% de la valeur de marché** des entreprises réalisant une partie de leur chiffre d'affaires sur la chaîne de valeur du charbon thermique présentes en portefeuille.

En relatif : l'exposition considère la part de chiffre d'affaires effective de l'entreprise dans la chaîne de valeur du charbon thermique, soit **100% de la valeur de marché de l'entreprise x le pourcentage de chiffre d'affaires lié au charbon thermique**.

Exposition de Cardif Retraite au secteur du charbon thermique au 31/12/2022

En binaire	300 000 € (soit moins de 0,01%)
En relatif	Part très faible (inférieure à 0,01%)

* Les pourcentages expriment la part de l'exposition par rapport au total des investissements sur les actions et obligations détenues en direct

Secteur du pétrole et gaz

Cardif Retraite calcule son exposition⁷⁰ aux entreprises actives dans le secteur du pétrole et du gaz selon 2 approches :

En binaire : l'exposition prend en compte **100% de la valeur de marché** des entreprises présentes en portefeuille.

En relatif : l'exposition considère la part de chiffre d'affaires de l'entreprise liées aux énergies fossiles, soit **100% de la valeur de marché de l'entreprise x le pourcentage de chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles**.

Les montants reflètent les expositions totales au secteur du pétrole et du gaz, qu'il soit de nature « conventionnelle » ou « non-conventionnelle ».

Pétrole et gaz non-conventionnels

Cette section présente les expositions d'un type particulier de pétrole et gaz, dit de type « non conventionnel ». Cette dénomination désigne des formes d'extraction et d'exploitation différentes des forages conventionnels

⁶⁹ Part des actions et obligations détenues en direct de l'entité ; Le calcul des expositions est fait sur la base de la liste Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald <https://www.coalexit.org/>

⁷⁰ Part des actions et obligations détenues en direct de l'entité ; Le calcul des expositions est fait sur la base de la liste Global Oil & Gas Exit List de l'ONG Urgewald <https://gogel.org/>

permettant d'accéder à des gisements moins denses. Ces techniques sont considérées néfastes pour l'environnement⁷¹.

Cardif Retraite présente ici son **exposition relative** aux entreprises actives dans le secteur du pétrole et du gaz non-conventionnels⁷². Il est à noter que les montants d'expositions à cette sous-catégorie sont inclus dans les expositions totales du pétrole et du gaz ci-dessus.

L'exposition considère la part du chiffre d'affaires de l'entreprise liée aux énergies fossiles et la part de sa production à partir d'énergies fossiles non-conventionnelles, soit **100% de la valeur de marché de l'entreprise x le pourcentage de chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles x le pourcentage de la production provenant d'hydrocarbures non conventionnels**.

Exposition de Cardif Retraite au secteur du pétrole et du gaz au 31/12/2022

En binaire	114 millions d'euros (soit moins de 2,7%)
En relatif	109 millions d'euros (soit 2,6%)
	Dont non-conventionnel :
	27 millions d'euros (soit 0,6%)

* Les pourcentages expriment la part de l'exposition par rapport au total des investissements sur les actions et obligations détenues en direct

⁷¹ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/conventionnels-non-conventionnels-hydrocarbures>

⁷² Le calcul des expositions est fait sur la base de la liste Global Oil & Gas Exit List de l'ONG Urgewald <https://gogel.org/>. Sont considérés : pétrole et gaz extraits via fracturation hydraulique, sables bitumineux, méthane de houille, pétrole extra-lourd de densité API <15° (échelle exprimant la densité du pétrole brut en degrés API), pétrole et gaz extraits en eau profonde, pétrole et gaz extraits dans la zone arctique. La densité API est une échelle exprimant la densité du pétrole brut en degrés API

F. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Les objectifs de l'Accord de Paris visent à limiter le réchauffement climatique à 2°C voire 1,5°C d'ici 2100. La publication du dernier volet du 6ème rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), en avril 2022, rappelle le consensus scientifique sur le changement climatique. L'accélération sans précédent des émissions de gaz à effet de serre se traduirait avec une trajectoire de réchauffement planétaire de +4°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle.

Pour ces enjeux planétaires, BNP Paribas Cardif est engagé dans son activité d'investisseur et contribue à son niveau à la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette contribution nécessite l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement et de leur alignement avec l'Accord de Paris. Les indicateurs de mesure de l'impact climatique restent perfectibles mais permettent néanmoins d'orienter la stratégie d'investissement.

Les actions qui en découlent incluent : l'application d'exclusions sectorielles, des restrictions d'investissements dans les secteurs fortement carbonés comme celui des énergies fossiles, la participation à des initiatives de place œuvrant pour la neutralité carbone, des pratiques d'engagement et de dialogue actionnarial avec les entreprises, en particulier celles avec des émissions de gaz à effet de serre importantes, la sélection d'investissements positifs pour la transition énergétique et écologique.

1. Restrictions des investissements dans le secteur des énergies fossiles

Charbon thermique

BNP Paribas Cardif applique les exclusions sectorielles définies par le groupe BNP Paribas. Pour le charbon thermique, les activités de financement et d'investissement sont encadrées par deux politiques : « Production d'électricité à partir de charbon⁷³ » et « Industrie minière⁷⁴ ».

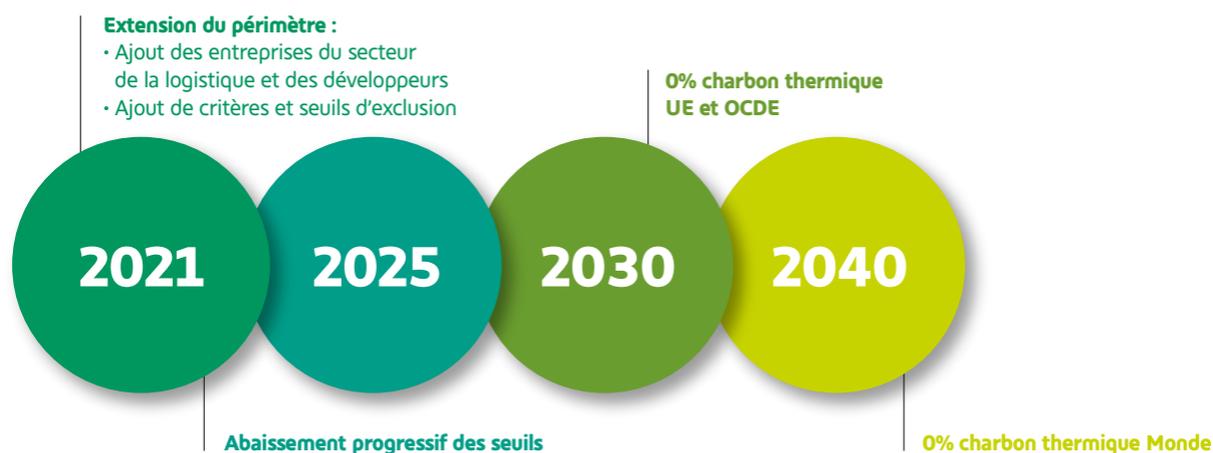
L'assureur a défini un calendrier de sortie du charbon thermique qui lui est propre et qui a été publié pour la première fois en 2020. Les critères d'exclusion ont ensuite été revus et renforcés avec l'exclusion des développeurs et des entreprises de logistique, l'ajout de nouveaux critères et seuils (absolus et relatifs), et l'évolution de la zone géographique. Le calendrier n'a pas évolué depuis sa publication dans le rapport *Stratégie d'Investissement Responsable 2020*⁷⁵ de BNP Paribas Cardif.

Ainsi, BNP Paribas Cardif prévoit une sortie définitive du secteur du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et en 2040 pour le reste du monde.

⁷³ https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/bnpparibas_rse_politique_sectorielle_production_electricite_charbon.pdf

⁷⁴ https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/bnpparibas_rse_politique_sectorielle_industrie_miniere.pdf

⁷⁵ https://www.bnpparibascardif.com/documents/348001/348117/Rapport_LTE_2020_Pajapage_Fr.pdf/57e56a2d-ae84-d6ff-97c5-5cb9c0cc4cf8?t=1630577055448



DÉVELOPPEURS		2021	2025	2030	2040
Nouveaux projets (mines de charbon, infrastructures liées au charbon, centrales électriques à base de charbon thermique, capacités de transport)		0 charbon thermique			
ENTREPRISES MINIÈRES (exploration et extraction de charbon thermique)		2021	2025	2030	2040
Part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires	En % de CA	10%	0% (stock : 10%)	0%	0%
Extraction de charbon thermique (millions de tonnes extraites)	En M de Tonnes	10	0 (stock : 5 M)	0	0
LOGISTIQUE (transport et stockage de charbon thermique)		2021	2025	2030	2040
Part dans le chiffre d'affaires	En %	20%	15%	10%	0%
				0%*	
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DU CHARBON		2021	2025	2030	2040
Part dans le chiffre d'affaires	En %	20%	15%	10%	0%
				0%*	
	En % du mix	20%	20%	10%	0%
				0%*	
Production d'électricité à partir de charbon (génération effective)	En Giga W	10	8	5	0
				0*	

* UE / OCDE

Pétrole et Gaz

BNP Paribas Cardif applique les exclusions issues de la politique sectorielle du Groupe BNP Paribas sur le pétrole et le gaz⁷⁶. Celle-ci a été mise en place dès 2017, mise à jour en 2022 et 2023. Cette politique couvre en particulier le secteur du pétrole et du gaz non-conventionnels : les acteurs dont l'activité principale est l'exploration, la production, le transport par pipeline, l'opération de terminaux d'export de GNL ou le trading de gaz et de pétrole de schiste et/ou de pétrole issu des sables bitumineux.

- Les acteurs spécialisés dans le pétrole et gaz non-conventionnels sont exclus depuis 2017.

Les critères d'encadrement des investissements de la politique publiée en 2023 s'articulent autour des points suivants:

⁷⁶ https://group.bnpparibas/uploads/file/bnpparibas_rse_politique_sectorielle_petrole_gaz.pdf

- Abaissement du seuil d'exclusion des entreprises dont la part d'activité⁷⁷ liée au pétrole et gaz non-conventionnels⁷⁸ (sables bitumineux et du pétrole et gaz de schiste) est supérieure ou égale à 10 % (contre 30 % précédemment) ;
- La définition retenue pour définir la zone Arctique a été élargie à l'AMAP (Arctic Monitoring & Assessment Programme⁷⁹), à l'exception des territoires norvégiens (les lois et réglementations environnementales et opérationnelles ainsi que les processus de surveillance adoptés par la Norvège figurent parmi les plus rigoureux au monde). BNP Paribas ne financera plus de projets en Arctique ni d'entreprises dont plus de 10 % de l'activité⁸⁰ est dérivée d'activités en Arctique ;
- Pas d'investissement dans des entreprises du secteur de l'énergie détenant des réserves de pétrole et de gaz dans la région amazonienne⁸¹ ou développant activement des infrastructures liées aux activités pétrolières dans cette région.

Par ailleurs, sont exclus des investissements :

- Les sociétés de trading pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent une part importante de leur portefeuille d'activité ;
- Les sociétés du secteur de l'énergie qui détiennent directement ou exploitent des pipelines ou des terminaux d'exportation de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) alimentés par un volume important de pétrole et de gaz non conventionnels.

✦ BNP Paribas Cardif applique les exclusions issues des politiques sectorielles définies par le Groupe BNP Paribas. Les acteurs spécialisés du pétrole et gaz non-conventionnels sont exclus depuis 2017. La politique pétrole et gaz a été revue et son périmètre d'application a été renforcé en 2022, et en 2023. L'exposition de Cardif Retraite au secteur du pétrole et du gaz non-conventionnels représente 0,6% de ses encours à fin 2022 (cf. Section E2- *Part des encours dans le secteur des énergies fossiles*).

BNP Paribas Cardif contribue au financement de l'économie et investit dans le secteur de l'énergie. L'équilibre de gestion des portefeuilles est basé sur un univers d'investissement diversifié. L'assureur soutient la transition énergétique tout en restant vigilant par rapport au secteur des énergies fossiles. Pour autant, les principaux acteurs du pétrole et du gaz ont recours aux énergies non-conventionnelles. Afin de limiter les investissements dans les hydrocarbures non-conventionnels, BNP Paribas exclut les entreprises dont la part d'activité liée au pétrole et au gaz non-conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste) est supérieure ou égale à 10% (selon les critères d'application mentionnés plus haut).

2. Les indicateurs climat

⁷⁷ Le pourcentage d'activités « non-conventionnelles » est déterminé comme suit : Pour les sociétés spécialisées dans l'exploration production (« pure players » amont), le calcul est fait sur la base des réserves non-conventionnelles exprimées en pourcentage des réserves totales. Pour les sociétés diversifiées dans d'autres secteurs de l'énergie, le calcul est fait sur la base du « ratio non-conventionnel » défini comme la part du chiffre d'affaires issu des activités amont multipliée par la part des réserves non-conventionnelles. BNP Paribas ne finance que les sociétés diversifiées dont le « ratio non-conventionnel » est inférieur à 10 %

⁷⁸ Cf. Annexe 2 de la politique : « Les sociétés impliquées dans le pétrole et le gaz non conventionnels : sociétés du secteur de l'énergie qui détiennent directement ou exploitent des actifs d'exploration et de production de pétrole et de gaz non conventionnels, des pipelines transportant du pétrole et du gaz non-conventionnels et/ou des terminaux d'exportation de GNL alimentés par du gaz non conventionnel ; sociétés de trading impliquées dans le pétrole et le gaz non conventionnels »

⁷⁹ Le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (« l'AMAP ») est le plus large à ce jour. Il désigne le groupe de travail du Conseil de l'Arctique (forum intergouvernemental réunissant 8 États arctiques et 6 organisations de peuples autochtones)

⁸⁰ Il s'agit de l'activité de production amont « up-stream »

⁸¹ La région amazonienne s'étend sur des territoires appartenant au Brésil, à l'Équateur, à la Bolivie, à la Colombie, à la Guyane, au Venezuela et au Pérou. Les Bassins Sacrés de l'Amazonie correspondent au sous-territoire réparti entre l'Équateur et le Pérou, formé par les cours du Napo, Pastaza et Marañon. Dans le cadre de cette politique, des restrictions seront appliquées à l'ensemble des régions protégées de catégorie I à IV de la classification établie par l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature), aux sites inscrits sur la liste tenue par la Convention de RAMSAR (Convention sur les zones humides), aux sites de la région amazonienne classés au Patrimoine mondial, aux sites liés à l'Alliance Zéro Extinction ainsi qu'aux Bassins Sacrés de l'Amazonie

Dans l'objectif de suivre sa stratégie d'alignement climat, Cardif Retraite utilise plusieurs indicateurs climat tels que l'empreinte et la température implicite de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprise détenues en direct, et l'intensité carbone pour ses actifs immobiliers.

Empreinte carbone du portefeuille

L'empreinte carbone (pour les produits financiers) représente le montant d'émissions financées par le portefeuille. Cet indicateur permet d'identifier la quantité d'émissions de gaz à effet de serre qui peut être attribuée à un investissement. Pour les investissements dans des entreprises, les émissions de gaz à effet de Serre (GES) sont pondérées selon la part de l'investissement dans la valeur d'entreprise⁸². Cet indicateur est utilisé par l'assureur pour estimer l'empreinte carbone des actions et obligations d'entreprise détenues en direct.

L'empreinte carbone mesure les émissions générées pour chaque euro investi. Ainsi, si l'investisseur détient 1% de la valeur d'une entreprise alors l'investisseur se verra attribuer 1% des émissions de gaz à effet de serre de cette entreprise⁸³.

Température implicite du portefeuille

Les évaluations carbone d'une entreprise sont faites à un instant donné. L'indicateur de « température » quant à lui permet une analyse dynamique.

En effet, cet indicateur de température prend en compte la trajectoire carbone passée de l'entreprise ainsi qu'une projection de sa performance dans le futur. L'alignement d'un portefeuille peut être décrit comme sa contribution à la transition vers une certaine économie, définie par un scénario climatique spécifique, et conduisant à une augmentation de température implicite d'ici la fin du siècle.

Les entreprises présentes dans le portefeuille actions et obligations d'entreprise de Cardif Retraite ont été analysées par Carbon4 Finance avec la méthodologie Carbon Impact Analytics (CIA)⁸⁴.

Le calcul de température est réalisé à partir des notes globales moyennes des entreprises présentes en portefeuille pondérées par les encours. Afin d'aboutir à la notation des entreprises, Carbon4 Finance réalise une analyse quantitative (évolution de l'empreinte carbone et des émissions évitées⁸⁵) et qualitative (analyse de la stratégie climatique, investissements dans des projets bas carbone, objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre etc).

Afin d'établir l'alignement d'un portefeuille (composé de titres d'entreprise) sur une trajectoire climatique, Carbon4 Finance utilise deux scénarios d'augmentation de la température d'ici à 2100 issus du dernier rapport du GIEC⁸⁶ : un scénario à +1,5°C et un autre à +5°C.

En complément, deux indices ont été étudiés par Carbon4 Finance permettant d'identifier deux points de référence : un point de référence à 2°C, à travers l'indice Low Carbon 100 représentant une économie bas carbone ; un point de référence à 3,5°C, à travers l'indice World Large Cap Equity Index représentant un scénario « business-as-usual » de l'économie mondiale.

⁸² La valeur d'entreprise correspond à la valeur de marché de la capitalisation boursière et de la dette financière (dans la formule du règlement SFDR la trésorerie n'est pas déduite)

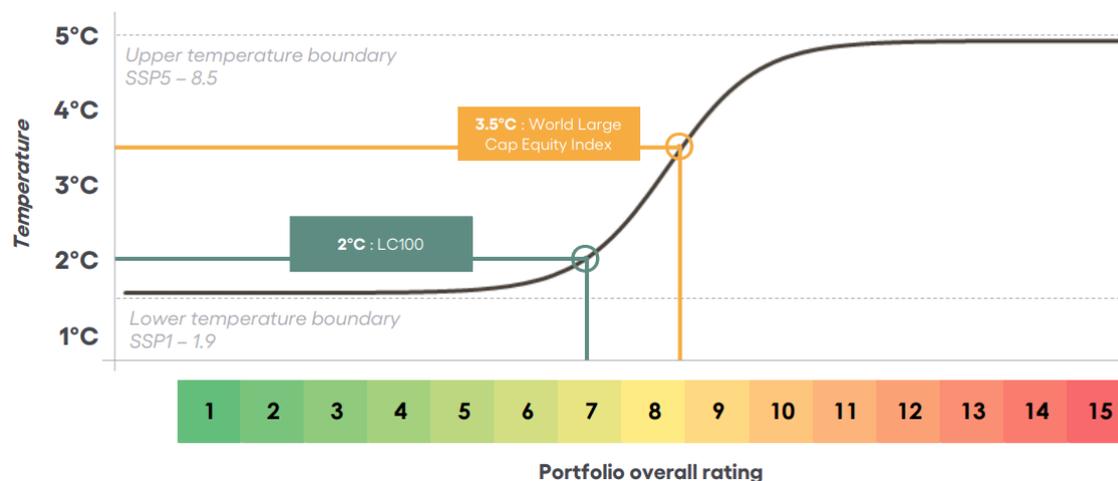
⁸³

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{Valeur de marché de l'investissement}_i \text{ (M€)}}{\text{Valeur d'Entreprise}_i \text{ (M€)}} \times \text{Emissions carbone de l'entreprise}_i \text{ (teqCO}_2\text{)} \right) / \text{Valeur de marché des investissements (M€)}$$

⁸⁴ La méthodologie complète Carbon Impact Analytics de Carbon4 Finance est disponible en ligne : <https://www.carbon4finance.com/our-latest-carbonimpact-analytics-methodological-guide2>

⁸⁵ Les émissions évitées correspondent à la différence entre les émissions de gaz à effet de serre induites (par un projet, un produit ou un service) et les émissions de gaz à effet de serre d'un scénario de référence

⁸⁶ <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>



Source : Carbon4 Finance

Cette modélisation permet d'identifier si les portefeuilles analysés se situent davantage vers l'un ou l'autre de ces indices et donc si les entreprises présentes en portefeuille contribuent davantage (en moyenne) à une économie bas carbone ou au contraire à une économie « business-as-usual ».

Intensité carbone (des actifs immobiliers)

L'intensité carbone est calculée à partir des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque immeuble, divisées par la surface utile brute locative correspondante, en prenant en compte le taux d'occupation ainsi que les variations climatiques. Elle est utilisée comme indicateur climat pour le patrimoine d'immeubles de bureau en gestion directe.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont issues des consommations énergétiques (énergie finale⁸⁷) en utilisant des facteurs de conversions propres à chaque type d'énergie.

3. Démarche climat au niveau de BNP Paribas Cardif avec la « Net Zero Asset Owner Alliance »

Net Zero Asset Owner Alliance

Dans le cadre de son adhésion à la « Net Zero Asset Owner Alliance » (NZAOA⁸⁸), BNP Paribas Cardif a pris des engagements répondant aux quatre piliers identifiés par l'Alliance :

- Mesurer l'alignement des portefeuilles d'investissements avec l'Accord de Paris et en réduire l'empreinte carbone ;
- Définir des objectifs de décarbonation sur les secteurs les plus émissifs en gaz à effet de serre ;
- Développer les investissements liés à la transition climatique ;
- Engager un dialogue actionnarial avec les entreprises et les gestionnaires d'actifs afin de les orienter vers la neutralité carbone.

⁸⁷ L'énergie finale est l'énergie réellement livrée, consommée et facturée à l'utilisateur

⁸⁸ Présentée dans la section A4- Adhésions de l'entité ; <https://www.bnpparibascardif.com/fr/article/-/article/presse/engagement-climat-net-zero-asset-owner>

Stratégie d'alignement climat : objectifs et suivi des résultats

BNP Paribas Cardif a fixé des objectifs de réduction d'impact carbone de ses portefeuilles d'investissement, publiés en septembre 2022⁸⁹. Ces objectifs sont pris au niveau du groupe BNP Paribas Cardif et s'appliquent aux entités Cardif Assurance Vie et Cardif Retraite.

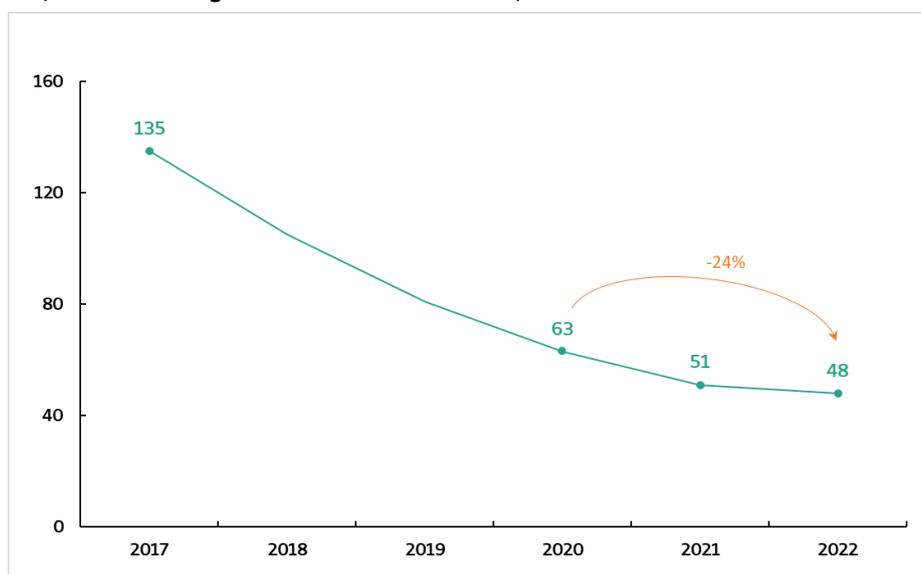
Objectifs sectoriels

- Sortir définitivement du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en 2040 dans le reste du monde (cf. calendrier de sortie du charbon thermique présenté plus haut) ;
- Réduire l'intensité carbone du portefeuille sur les entreprises du secteur de la production d'électricité (engagement pris en 2023).

Suivi des objectifs de réduction de gaz à effet de serre

- Réduire d'au moins 23% l'empreinte carbone (scopes 1 et 2⁹⁰) des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct entre fin 2020 et fin 2024. A fin 2022, l'objectif a été atteint avec 24% de réduction de l'empreinte.

Evolution de l'empreinte carbone de BNP Paribas Cardif en tonnes équivalent CO₂ (scopes 1 et 2) par million d'euros investi (actions et obligations détenues en direct)



Le filtre de transition carbone ainsi que les exclusions sectorielles appliquées à l'ensemble de la filière du charbon thermique expliquent en partie la réduction de cette empreinte.

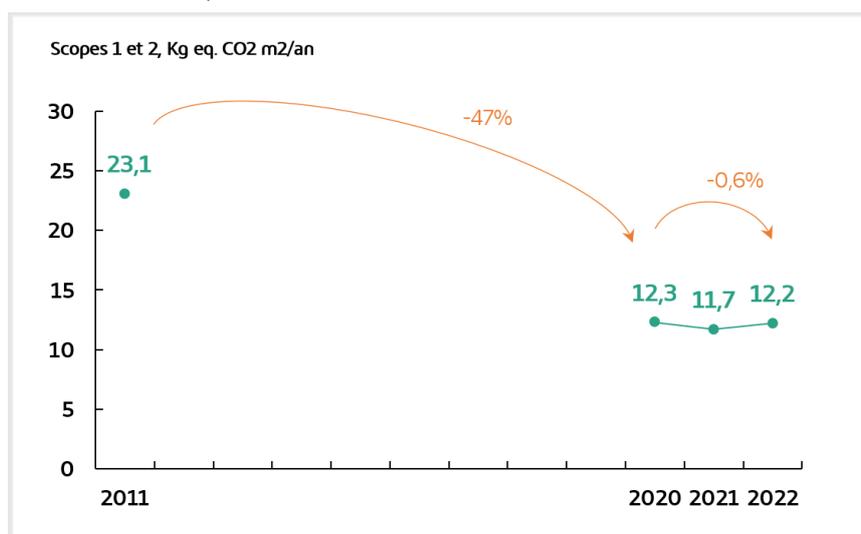
- Réduire d'au moins 12% l'intensité carbone (scopes 1 et 2⁹¹) des immeubles de bureaux détenus en direct entre 2020 et 2030 (0,6% de réduction atteint à fin 2022 et 47% de réduction entre 2011 et 2020).

⁸⁹ <https://www.bnpparibascardif.com/fr/article/-/article/accueil/alliance-net-zero-asset-owner-bnp-paribas-cardif-annonce-de-nouveaux-engagements>

⁹⁰ En l'absence de normalisation de la mesure du scope 3, BNP Paribas Cardif privilégie la mise en place d'objectifs sur le scope 1 et 2 (la définition des scopes selon le GHG protocol sont présentés en annexe 2), pour s'aligner avec l'Alliance, tout en continuant à calculer et analyser l'impact de ses portefeuilles sur l'ensemble des 3 scopes

⁹¹ La réduction de l'intensité carbone des immeubles inclut aussi la consommation d'électricité, de chaleur et de froid des locataires

Evolution de l'intensité carbone de BNP Paribas Cardif en kg équivalent CO₂ (scopes 1 et 2) par m² des surfaces (immeubles de bureaux)⁹²



La faible réduction entre 2020 et 2022 s'explique par la sous-utilisation des immeubles tertiaires en raison de la Covid-19 et du recours massif au télétravail.

- Atteindre une **intensité carbone** inférieure à 125 g de CO₂/kWh d'ici fin 2024 sur **les producteurs d'électricité** des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct. Cet objectif est aligné avec le scénario *Net Zero Emissions* de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) sur la production d'électricité. A fin 2022, l'intensité carbone est de 133g de CO₂/kWh.

Ces objectifs pris dans le cadre de l'alliance NZAOA seront revus tous les 5 ans d'ici à 2050.

Objectifs d'investissement dans la transition énergétique

- Investir au moins 800 millions d'euros dans des investissements à thématique environnementale.

Objectif d'engagement

- Dialoguer avec les entreprises (via l'initiative Climate Action 100+) et les gestionnaires d'actifs pour les inciter à mettre en place une stratégie climatique cohérente avec l'Accord de Paris.

4. Suivi des indicateurs climat au niveau de Cardif Retraite

a. Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille

L'empreinte carbone de Cardif Retraite est estimée au 31 décembre 2022 à 42 tCO₂ eq/M€ investi⁹³ (contre 102 tCO₂ eq/M€ pour son indice composite de référence). Le taux de couverture de l'analyse sur le portefeuille est de 98%.

⁹² Pour 2011, le facteur d'émission de CO₂ équivalent utilisé pour l'électricité est celui de l'arrêté du 8 février 2012, modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine. A partir de 2020, le facteur d'émission de CO₂ équivalent est issu de la base de données ADEME afin de refléter l'évolution du mix énergétique de l'électricité

⁹³ Il n'est pas possible de présenter ici un historique des évolutions de cette empreinte carbone car le périmètre de calcul n'est pas comparable : Il était présenté précédemment pour BNP Paribas Cardif, sur un périmètre France. Il est présenté ici pour l'entité juridique Cardif Retraite

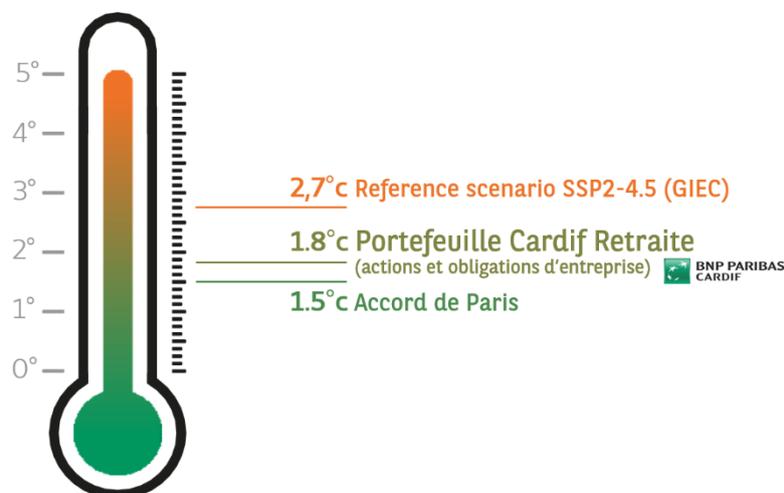
Les actifs inclus dans ce calcul de l'empreinte carbone (scope 1 et 2) sont ceux du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenus en direct de Cardif Retraite et représentent 4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022. Le calcul est basé sur les données de S&P Trucost Ltd.

b. Mesure de la température implicite du portefeuille

Cardif Retraite poursuit ses efforts et est engagé à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

A fin 2022, la température du portefeuille actions et obligations d'entreprise de Cardif Retraite est estimée à +1,8°C.

Température du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct de Cardif Retraite au 31 décembre 2022 (en valeur de marché), scopes 1, 2 et 3



La température du portefeuille actions et obligations d'entreprise est similaire à celle de son indice composite de référence⁹⁴.

Le taux de couverture de l'analyse de la température du portefeuille est de 93%, répartis de la façon suivante :

- 75% du portefeuille est couvert par une méthodologie d'analyse approfondie de chaque entreprise qui prend en compte les émissions « scopes 1, 2 & 3 », l'évolution de métriques spécifiques au secteur de l'entreprise analysée (tCO₂/kWh, tCO₂eq/baril de pétrole) et qui évalue sa stratégie future. Cette méthodologie d'analyse est réalisée sur les secteurs ayant les plus forts impacts sur le climat ;
- 25% par une méthodologie simplifiée (utilisant principalement les émissions scopes « 1, 2 & 3 »).

La méthodologie de calcul actuellement utilisée comporte plusieurs biais et limites :

- L'utilisation de périmètres géographiques différents entre les deux points de référence :
 - L'indice Low Carbon 100 est composé d'entreprises européennes représentant une économie bas carbone ;
 - Le World Large Cap Equity est composé d'entreprises mondiales, représentant un scénario business as usual.

L'économie européenne n'étant pas représentative de l'économie mondiale, le calibrage de la formule n'est pas homogène. Carbon4 Finance réfléchit à la construction d'un indice bas carbone sur un périmètre mondial.

- La concentration du modèle sur les pays développés et les actifs cotés : la base de données de Carbon4 Finance (CIA) couvre aujourd'hui essentiellement des entreprises de pays développés et s'applique uniquement sur l'univers coté. Ce périmètre peut biaiser la représentation d'une économie réelle composée d'autres types d'actifs, non cotés par exemple.

Il existe différentes méthodologies de mesure de la température implicite des portefeuilles qui donnent des résultats différents. Cela s'explique en partie par la nature prospective de cet indicateur (contrairement à l'empreinte carbone qui est un indicateur statique).

⁹⁴ Le benchmark est un composite du BB euro AG pour les obligations d'entreprise et du Stoxx 600 pour les actions

Ainsi cet indicateur doit être considéré avec précaution et ne s'impose pas comme une mesure indéfectible de l'alignement du portefeuille avec l'accord de Paris. De plus, la température est calculée à portefeuille constant. Les projections ne prennent pas en considération des possibles arbitrages de gestion dans les années à venir.

c. Mesure de l'alignement climat pour les actifs immobiliers

Le secteur du bâtiment représente une part significative de la consommation totale en énergie en France. Limiter la dépense énergétique et l'empreinte carbone du portefeuille immobilier est, en conséquence, un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Immeubles tertiaires

Cette approche, mesurée annuellement, s'inscrit dans les objectifs définis par le décret tertiaire, entré en vigueur en 2019, à savoir une réduction de la consommation énergétique de 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050 par rapport à une année de référence postérieure à 2010 ou l'atteinte d'une consommation seuil définie par un arrêté ministériel.

La cartographie énergétique du patrimoine immobilier de Cardif Retraite (depuis 2011 pour les immeubles de bureaux et 2013 pour les centres commerciaux) a été estimée à partir sur quote-part du patrimoine en gestion directe qui a été réaffectée à la nouvelle entité juridique.

Trajectoires observées de réduction de consommation énergétique et d'intensité carbone du portefeuille immobilier de Cardif Retraite en gestion directe

	Consommation énergétique	Emissions de gaz à effet de serre		périmètre	corrections appliquées
Immeubles de Bureaux⁹⁵	-34% entre 2011 et 2022	-50% entre 2011 et 2022 ⁹⁶		Parties communes et parties privatives	Occupation des surfaces ⁹⁷ Variations climatiques
	Consommation énergétique	Emissions de GES	périmètre	corrections appliquées	
Centres Commerciaux		-47% entre 2011 et 2020	-7% entre 2020 et 2022	Parties communes et parties privatives	Occupation des surfaces Variations climatiques
	-57% entre 2013 et 2022	-34% entre 2019 et 2022 ⁹⁸		Parties communes et parties privatives utilisant les équipements communs	

⁹⁵ Pour les consommations énergétiques des immeubles de bureaux, il n'a pas été possible d'obtenir un équivalent de consommation restreint à Cardif Retraite. C'est la consommation énergétique pour les actifs immobiliers de BNP Paribas Cardif qui a été utilisée en remplacement. Pour rappel, l'entité Cardif Retraite a été isolée fin 2022

⁹⁶ Pour les immeubles de bureaux, jusqu'à 2019, le facteur de CO₂ équivalent utilisé pour l'électricité est celui de l'arrêté du 8 février 2012, modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine. A partir de 2020, afin de refléter l'évolution du mix énergétique de l'électricité, la base de données ADEME a été utilisée comme source

⁹⁷ Lorsqu'un site présente de la vacance, le ratio surfacique des consommations énergétiques prend en compte la surface occupée et non la surface totale de l'immeuble

⁹⁸ Avant 2019, la décomposition des consommations énergétiques par source d'énergie n'était pas disponible, ne permettant pas la conversion en équivalent CO₂

Pour les immeubles de bureaux, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est plus importante que celle de leur consommation énergétique. Cela est dû à l'amélioration du mix énergétique (baisse des facteurs d'émissions de CO₂) en France.

En 2020 et 2021 les immeubles tertiaires ont été sous-utilisés en raison de la Covid-19 et du recours massif au télétravail. Cela a notamment impacté les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des immeubles de bureaux. De fait, les réductions à fin 2022 peuvent sembler faibles par rapport à l'année 2020 prise comme base de référence.

Immeubles de logements

La loi du 22 août 2021 intègre la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets et prévoit des interdictions de louer et des gels de loyers selon le calendrier suivant :

- 2023 : Interdiction de louer pour les logements consommant plus de 450 kWhEF/m²⁹⁹
- 2023 : Gel des loyers des logements classés F et G
- 2025 : Interdiction de louer pour les logements classés G
- 2028 : Interdiction de louer pour des logements classés F et G
- 2034 : Interdiction de louer pour les logements classés E, F et G

Répartition des logements de Cardif Retraite, en surface, selon la notation des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) pour leur consommation énergétique, à fin 2022

	En % des surfaces
A	5%
B	6%
C	15%
D	59%
E	16%
F	0%
G	0%
En attente étiquette DPE	0%

CARDIF RETRAITE ne détient pas d'immeuble de logements présentant des DPE F et G.
25% des surfaces sont classés entre A et C et 75% des surfaces sont classés D-E.

Répartition des logements de Cardif Retraite, en surface, selon la notation des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) pour les émissions de gaz à effet de serre, à fin 2022

	En % des surfaces
A	18%
B	22%
C	6%
D	46%
E	8%
F	0%
G	0%
En attente étiquette DPE	0%

La source principale d'énergie utilisée est l'électricité qui, en France, est peu émettrice de gaz à effet de serre, d'où une proportion importante de faible étiquette DPE pour les émissions de gaz à effet de serre (40% des surfaces sont classés A et B)

⁹⁹ Mesuré en énergie finale, c'est-à-dire celle effectivement utilisée par l'utilisateur

5. Changements intervenus dans la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement mise en place

Plusieurs changements sont intervenus dans la stratégie d'investissement afin de pouvoir aligner les portefeuilles avec une trajectoire 1,5°C.

BNP Paribas Cardif prévoit une sortie définitive du secteur du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde (cf. section *F-Alignement Accord de Paris*). L'exposition (relative) de Cardif Retraite à ce secteur est très faible et représente moins de 0,01% de ses encours (actions et obligations d'entreprises) à fin 2022.

Sur le secteur du pétrole et du gaz, BNP Paribas Cardif applique les exclusions Groupe BNP Paribas. L'exposition (relative) de Cardif Retraite au secteur du pétrole et du gaz non-conventionnels représente 0,6% de ses encours (actions et obligations d'entreprises) à fin 2022.

En lien avec l'alliance NZAOA, BNP Paribas Cardif a fixé des objectifs sectoriels (charbon, production d'électricité) et des objectifs de réduction de gaz à effet de serre pour ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises détenues en direct et immeubles de bureaux.

L'assureur poursuit ses investissements sur la thématique environnementale et de transition énergétique, et son engagement avec la coalition Climate Action 100+ afin d'inciter les entreprises avec les émissions carbone les plus importantes à réduire leur empreinte.

Les indicateurs couvrent pour le moment les actions et les obligations d'entreprise, soit environ 45% du fonds en euros géré par Cardif Retraite (au 31/12/22). La couverture des actifs sera progressivement étendue dans les prochaines années. Certaines données ne sont pas disponibles et les méthodologies de calcul de certains indicateurs sont encore en construction ou en amélioration. Les équipes de BNP Paribas Cardif participent à différents groupes de travail dans le groupe BNP Paribas et externes (NZAOA, France Assureurs, OID, etc) travaillant sur la prise en compte des enjeux extra-financiers dans les investissements.

BNP Paribas Cardif communiquera annuellement dans les futurs rapports article 29, les progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs et les éventuelles difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

G. Stratégie d'alignement biodiversité

Définition et contexte

La biodiversité est le réseau de tous les organismes vivants, terrestres, marins et aquatiques, ainsi que les complexes écologiques auxquels ils appartiennent. Ce réseau produit de l'oxygène, régule l'eau, la température et la qualité de l'air de la planète ainsi que les risques naturels. Ce sont les services écosystémiques que la biodiversité fournit.

En 1992, au Sommet de la terre organisée à Rio de Janeiro, la communauté internationale adopte la Convention pour la Diversité Biologique (CBD), recherchant trois objectifs :

1. La conservation de la biodiversité ;
2. L'utilisation durable de ses composantes ;
3. Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

En 2010, les États s'accordent sur les « Objectifs d'Aichi » pour la période 2011-2021. En 2020, le cinquième rapport *Global Biodiversity Outlook* du Secrétariat de la CBD constate qu'aucun des objectifs d'Aichi n'a été atteint.

En 2022, les 196 pays de la 15^e conférence des parties de la Convention sur la Diversité Biologique (COP15) ont adopté un nouveau plan stratégique devant guider l'action internationale : le « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ». Son objectif est d'enrayer et d'inverser le déclin de la biodiversité afin de contribuer à « la vision à 2050 de vivre en harmonie avec la nature ».

Ce cadre détermine quatre grands objectifs à long terme (2050) :

1. Mettre un terme à l'extinction des espèces menacées par l'homme et diviser par dix le taux d'extinction de toutes les espèces d'ici à 2050 ;
2. Utiliser et gérer la biodiversité de manière durable ;
3. Partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
4. Veiller à ce que les moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité soient accessibles à toutes les parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits Etats insulaires en développement.

Le cadre comporte 23 cibles pour l'action à horizon 2030 déclinées selon 3 axes :

1. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité ;
2. Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices ;
3. Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration.

1. Respect des objectifs de la convention pour la diversité biologique

✦ A compter de 2024, BNP Paribas Cardif travaillera à une stratégie d'alignement avec des objectifs de long terme liés à la biodiversité qui intègrera des objectifs à horizon 2030. L'assureur pourra affiner ses analyses et sa maîtrise de la métrique d'empreinte biodiversité afin de mesurer le respect de ses objectifs et analyser sa contribution à la réduction des principaux pressions et impacts sur la biodiversité tels que définis par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)¹⁰⁰.

Cette stratégie sera définie en cohérence avec les actions menées par le groupe BNP Paribas, pour qui la biodiversité constitue un domaine d'action prioritaire, aligné avec les objectifs des clients et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : politiques sectorielles adressant la déforestation en Asie du Sud Est et plus largement les enjeux liés au secteur de l'agriculture, publication d'une position publique sur la biodiversité¹⁰¹, dialogue avec les clients dans les secteurs les plus sensibles, contribution au projet pilote du cadre de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) sur le secteur agroalimentaire avec un échantillon de 123 entreprises opérant à l'échelle mondiale¹⁰².

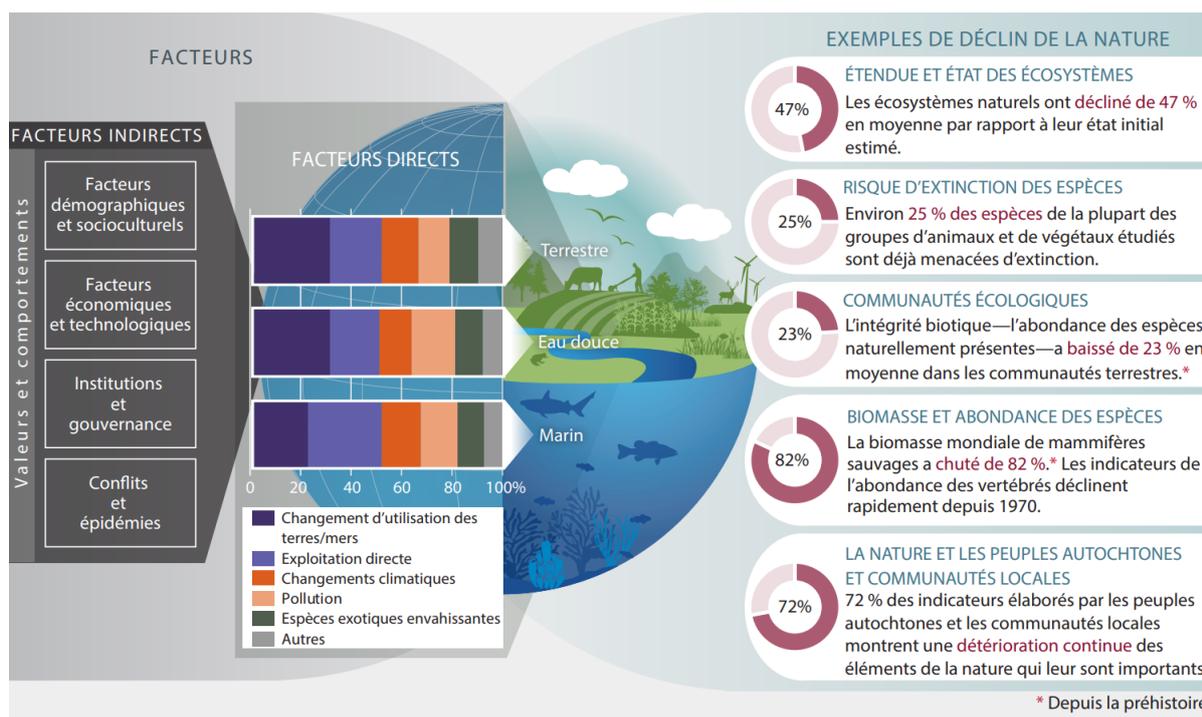
2. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité (IPBES)

Principales pressions observées sur la biodiversité (facteurs de changement directs et indirects):

¹⁰⁰ [IPBES - Fondation pour la recherche sur la biodiversité \(fondationbiodiversite.fr\)](https://www.fondationbiodiversite.fr/)

¹⁰¹ https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/position_biodiversite_2021.pdf

¹⁰² <https://www.i-care-consult.com/fr/2023/03/pilote-du-cadre-tnfd-sur-le-secteur-agroalimentaire/>



Source : IPBES¹⁰³

Depuis plusieurs années, les rapports scientifiques et notamment ceux de l'IPBES alertent sur l'effondrement de la biodiversité mondiale et font prendre conscience de la menace importante pesant sur la stabilité des sociétés. Les travaux de la Taskforce on Nature related Financial Disclosure (TNFD) sont essentiels pour créer un cadre mondial de publication harmonisé sur les impacts biodiversité.

BNP Paribas Cardif a publié dès 2022 les résultats de la mesure d'un indicateur d'empreinte biodiversité, le MSA.m²/k€ pour son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises détenues en direct selon le modèle proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). En 2023, BNP Paribas Cardif publie à nouveau cette mesure, évaluée en complément selon la méthodologie d'Iceberg Data Lab (IDL). BNP Paribas Cardif publie également pour la première fois la matrice des dépendances écosystémiques de son portefeuille selon le modèle proposé par la CDC Biodiversité.

BNP Paribas Cardif prend également en compte les enjeux liés à la biodiversité dans les actifs « immobilier ». Plusieurs actions sont envisagées pour réduire l'impact des activités immobilières sur la biodiversité :

- Favoriser l'augmentation des espaces végétalisés sur les sites existants ;
- Arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires en introduisant une clause dans les contrats d'entretien ;
- Développer le recours à un écologue afin d'optimiser les actions pour préserver et favoriser la biodiversité pour les travaux de rénovation lourde.

¹⁰³ <https://www.ipbes.net/global-assessment>

3. Indicateurs de mesure de l'empreinte biodiversité et respect des objectifs

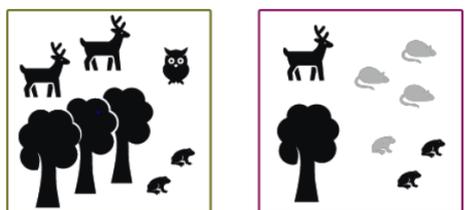
Les modèles d'évaluation de métriques liés à la biodiversité, ainsi que la qualité et la granularité des données utilisées par ces modèles, sont encore dans une phase de maturation. Ils reposent en partie sur un ensemble d'estimations et d'approximations, qui évoluent et s'affinent d'une année à l'autre.

BNP Paribas Cardif a donc fait le choix d'évaluer l'empreinte biodiversité de son portefeuille à fin 2022 avec un deuxième fournisseur de données. Il s'agit de mettre en perspective deux approches différentes, l'une fournissant une vision agrégée de l'empreinte biodiversité et l'autre une vision par pression dans le temps. La compréhension de leurs résultats pour les portefeuilles d'investissement de BNP Paris Cardif permettra de déterminer le modèle d'évaluation sur lequel s'appuyer pour définir et suivre sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Ces travaux seront poursuivis en 2024 pour ne retenir qu'une seule méthode de suivi des objectifs qui auront été déterminés dans le cadre de la stratégie biodiversité. BNP Paribas Cardif utilise la **métrique MSA (« Mean Species Abundance » ou abondance moyenne des espèces)** pour évaluer son empreinte biodiversité. Cette métrique est un indicateur du degré de préservation de la biodiversité locale. Il compare l'abondance moyenne des espèces indigènes d'un milieu par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé. Son calcul est basé sur la comparaison, pour chaque espèce individuelle, entre son abondance sous l'influence d'une pression donnée et son abondance en l'absence de cette pression.

Seules les espèces indigènes d'un milieu sont considérées, la présence d'autres espèces pouvant résulter de perturbations de l'environnement. La métrique MSA varie sur une échelle entre 0% (extinction totale des espèces indigènes) et 100% (préservation complète de la biodiversité des espèces indigènes). Le MSA est reconnu par l'IPBES pour l'évaluation de l'intégrité des écosystèmes.

Le schéma ci-dessous illustre les principes de calcul de la MSA. Une pression sur la biodiversité va réduire une population non perturbée d'espèces indigènes d'arbres et d'animaux (schéma de gauche) dans des proportions aboutissant à une population perturbée par cette pression (schéma de droite).



Dans cet exemple, l'évolution des populations d'espèces indigènes se produit comme suit :

- La population de cervidés passe de 2 à 1 individus une fois perturbée ;
- La population de hiboux passe de 1 à 0 individus ;
- La population d'arbre passe de 3 à 1 individus ;
- La population de grenouilles se maintient à 2 individus (après une croissance intermédiaire à 3 individus).

Cette évolution se traduit par le calcul suivant permettant de déterminer le MSA :

$$MSA = \frac{1/2+0/1+1/3+2/2}{4} = 0,46$$

Source : GLOBIO

La métrique MSA.m²/k€ rapporte cette métrique à une zone d'un mètre-carré et à la valeur des entreprises d'un portefeuille d'investissement exprimée en milliers d'euro. Cette métrique peut, alternativement, être exprimée en MSA.km²/M€ pour rapporter la MSA à une zone d'un kilomètre-carré et à la valeur des entreprises exprimée en millions d'euro. Les modèles calculent la MSA.km² pour chaque pression sur la biodiversité puis les agrègent par entreprise. Cette métrique est alors rapportée à la valeur de l'entreprise

pour déterminer la MSA.m²/k€ ou la MSA.km²/M€. L'empreinte du portefeuille est obtenue en cumulant ces empreintes par entreprise, pondérée par le poids des investissements dans le portefeuille.

Comme indiqué précédemment, en 2023, BNP Paribas Cardif utilise deux modèles pour évaluer cette métrique:

- **Le Global Biodiversity Score** (GBS) réalisé par Carbon4 Finance et développé par la CDC Biodiversité, déjà utilisé en 2022 ;
- **Le Corporate Biodiversity Footprint** (CBF) développé par Iceberg Data Lab et I Care & Consult, ajouté en 2023.

Ces deux modèles sont utilisés par un ensemble d'acteurs de place : assureurs, réassureurs, gérants d'actifs. La Banque de France se base aussi sur le GBS dans le cadre de son analyse de l'exposition du système financier français aux risques liés à la biodiversité.¹⁰⁴

Les étapes de modélisation de ces deux fournisseurs sont similaires :

1. La collecte des données économiques des entreprises (chiffre d'affaires et volumes de ventes) à partir de leurs rapports financiers ;
2. L'estimation des inventaires écologiques (consommation de matières premières, émissions de gaz à effet de serre et de substances polluantes) à partir de ces données ou de leur collecte dans les rapports financiers des entreprises si les inventaires y sont mentionnés (EXIOBASE ou WUNDERPUS) ;
3. La conversion de ces données d'inventaires écologiques en pressions sur la biodiversité (modèles propriétaires CDC ou IDL) ;
4. L'évaluation des impacts associés à ces pressions (GLOBIO) ;
5. L'agrégation de ces impacts par entreprise puis au niveau portefeuille d'investissement.

Cette modélisation considère que les impacts d'une entreprise sur la biodiversité passent par son activité : pour générer un chiffre d'affaires (étape 1), une entreprise consomme des matières premières et est responsable d'émissions de gaz à effet de serre ou de pollution (étape 2). Ces émissions génèrent des pressions sur la biodiversité (étape 3) qui se traduisent en impacts sur les écosystèmes (étape 4). L'impact sur la biodiversité d'un portefeuille d'investissement est le cumul des impacts des entreprises dans lesquelles ce portefeuille a investi (étape 5).

L'étape d'estimation des inventaires écologiques repose sur des modèles d'échanges (achats et ventes) entre les différents secteurs d'activité, en tenant compte de la région ainsi que les consommations de matières premières par secteur et les volumes d'émissions de gaz à effet de serre.

La **conversion des données d'inventaire écologiques en pressions sur la biodiversité** repose sur des modèles propriétaire de CDC et d'IDL, modélisant le cycle de vie des produits, qui convertissent les inventaires écologiques en données de pressions. Par exemple, la consommation d'un volume donné de blé peut être traduite en pression d'occupation des sols en modélisant la surface transformée nécessaire à sa production et en pression de pollution azotée en modélisant les émissions d'azote associées à sa production.

L'évaluation des impacts liés aux pressions repose pour les deux fournisseurs sur GLOBIO, un outil de modélisation développé par l'Agence d'Evaluation Environnementale des Pays-Bas (PBL Netherlands Environmental Assessment Agency). Cet outil s'appuie sur un ensemble d'articles de recherche et d'études académiques sur les impacts des différentes pressions sur la biodiversité.

Pour le calcul de ces impacts, CDC utilise une approche statique-dynamique :

¹⁰⁴ Banque de France, document de travail #826, "A "Silent Spring" for the Financial System? Exploring Biodiversity-Related Financial Risks in France" publié le 27/08/2021

- Les impacts statiques correspondent à l'ensemble des impacts cumulés antérieurs à la période d'évaluation ;
- Les impacts dynamiques correspondent aux impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée.

CDC - Global Biodiversity Score (GBS) - distingue de plus les empreintes liées aux pressions terrestres des empreintes liées aux pressions aquatiques.

IDL - **Corporate Biodiversity Footprint** (CBF) - utilise une approche par intégration temporelle qui évalue sur 100 ans les impacts sur la biodiversité des activités des entreprises.

Le tableau suivant résume les principales différences entre les approches produisant le GBS et le CBF, ainsi que les principaux avantages et inconvénients associés aux deux méthodes de calcul de la métrique MSA.km² :

	CDC – Global Biodiversity Score (GBS)	IDL - Corporate Biodiversity Footprint (CBF)
Approche de calcul de la métrique MSA	Statique/Dynamique	Intégration temporelle
Principaux avantages liés à la méthode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> - Permet un état des lieux de la biodiversité restante (statique) et de quantifier l'ampleur des dommages supplémentaires générés durant la période considérée (dynamique) - Utilisation possible dans des études prospectives (par exemple, restaurer de 20% la biodiversité à un horizon donné ou minimiser la perte de biodiversité) - Moindre complexité d'interprétation par rapport à une métrique utilisant l'intégration temporelle qui ajoute un degré de modélisation supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Permet une mesure des impacts des pressions générées sur la période considérée prenant en compte l'intégralité de leur « durée de vie » - Utilisation possible pour suivre des objectifs de minimisation de la perte de biodiversité - Prise en compte des pressions qui seront réalisées dans le futur. Par exemple, les gaz à effet de serre qui seront émis dans 10 ans sont pris en compte du fait de l'intégration temporelle
Principaux inconvénients liés à la méthode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte des pressions qui seront réalisées au-delà de la période d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'utilisation dans des études de trajectoires de niveaux de biodiversité en fonction d'objectifs à moins que ces objectifs eux-mêmes ne fassent l'objet d'une intégration temporelle (par exemple, réduire la perte de biodiversité de 30% chaque année à l'échelle du globe à horizon 2030) - Complexité de la métrique du fait de la nécessité d'expliquer la composante d'intégration temporelle et ses effets sur les valeurs mesurées
Modèle d'entrées-sorties	<p align="center">EXIOBASE</p> <p>Modèle d'échanges développé et géré par un consortium d'universités et d'instituts de recherche Européens, Néerlandais et Autrichiens</p>	<p align="center">Wunderpus</p> <p>Modèle propriétaire basé sur EXIOBASE</p>
Modèle de conversion de pressions en impacts	<p>GLOBIO</p> <p>Les deux approches se basent sur le modèle GLOBIO pour convertir les pressions en impacts sur la biodiversité</p>	
Métriques	<p align="center">MSA.km²</p> <p>Quatre métriques MSA.km² séparées pour l'empreinte terrestre statique et dynamique et l'empreinte aquatique statique et dynamique. Elles sont transposées en MSA.km²/M€ pour être rapportées aux montants investis.</p>	<p align="center">MSA.km²</p> <p>Une seule métrique MSA.km² combinant les empreintes terrestre et aquatiques, calculée par intégration temporelle. Elle est transposée en MSA.km²/M€ pour être rapportée aux montants investis.</p>

Pressions couvertes	<p align="center">Pressions terrestres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement d'utilisation des terres : utilisation des sols, morcellement des écosystèmes, empiètement des activités humaines (infrastructure) - Changement climatique dû aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) - Pollution : émissions azotées, écotoxicité terrestre <p align="center">Pressions aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement d'utilisation des eaux : conversion des zones humides - Changement climatique : perturbation hydrologique - Pollution : pollution des bassins versants, eutrophisation, écotoxicité des eaux douces 		
	Pressions non couvertes	<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité marine - Espèces invasives - Surexploitation des sols - Changement climatique : empreinte statique 	<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité marine - Espèces invasives - Surexploitation des sols
	Scopes couverts	<ul style="list-style-type: none"> - Scopes 1, 2 et 3 amont couverts pour toutes les pressions ; - Scope 3 aval couvert uniquement pour l'empreinte dynamique de la pression de changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Scope 1, 2 et 3 amont couverts pour toutes les pressions

Limites et biais méthodologiques

Le comportement des écosystèmes est non-linéaire et complexe. Ceux-ci sont caractérisés par de nombreuses interactions entre eux et avec les processus naturels et les organismes vivants, y compris les êtres humains. De ce fait, une métrique telle que la MSA.km² représente une vision simplifiée des impacts des activités humaines sur la biodiversité. Les analyses qui s'appuient sur cette métrique nécessiteront donc d'être complétées par d'autres métriques ou indicateurs au fur et à mesure.

Par ailleurs, la métrique elle-même demeure complexe à apprécier, les différents scopes et les différentes pressions contribuant de façon variée à sa détermination finale.

Le modèle CDC ne couvre pas aujourd'hui l'empreinte statique de la pression liée au changement climatique du fait de la difficulté à déterminer et à allouer par secteur et par région les émissions de gaz à effet de serre antérieures à la période d'observation. Par conséquent, l'estimation de l'impact des activités des entreprises sur la biodiversité peut être sous-estimé.

Chaque étape des approches retenues par CDC et IDL présente des limites et des biais dont les principaux sont exposés ci-dessous.

La collecte des données économiques des entreprises (étape 1) et des données d'inventaires écologiques (étape 2) reposent sur les publications financières et extra-financières des entreprises en contrepartie de BNP Paribas Cardif.

Les données économiques ne sont pas nécessairement publiées à un niveau de granularité suffisamment fin ou bien sont publiées selon une segmentation qui n'est pas celle des modèles. Par exemple, le chiffre d'affaires est souvent publié par type d'activité et par région dans des sections différentes des rapports annuels sans rapprochement possible alors que le modèle nécessite le croisement de ces deux visions. De même, les

données d'inventaires écologiques ne sont aujourd'hui que partiellement publiées, et reposent sur des estimations.

L'utilisation d'EXIOBASE ou de Wunderpus pour évaluer les inventaires écologiques des entreprises (étape 2) présente aussi des limitations. La constitution de ces bases implique le recours à des choix méthodologiques, des hypothèses et des approximations qui ajoutent de la complexité à l'interprétation des résultats.

Les modèles propriétaires de CDC et d'IDL (étape 3) permettant de convertir les données d'inventaires écologiques en pressions reposent sur des modèles de cycle de vie par type de matière première. Ces modèles reposent eux-mêmes sur des choix méthodologiques, des hypothèses et des approximations ajoutant à la complexité du modèle global.

Le modèle GLOBIO d'évaluation des impacts associés aux pressions (étape 4) repose sur des scénarios et des hypothèses basées des études locales ou restreintes à certains types d'espèces qui sont ensuite généralisées.

Par ailleurs, le passage de la métrique MSA.km² à la métrique MSA.m²/k€ (ou MSA.km²/M€) repose dans les modèles CDC et IDL sur la division de la métrique MSA.km² par la valeur d'entreprise. Cette valeur peut ne pas être disponible ou facilement estimable pour certaines entreprises, notamment celles qui ne sont pas cotées, et donc limiter le taux de couverture du portefeuille par la métrique considérée.

En conclusion, la multiplicité des modèles, leur degré de maturité, le détail et la qualité des données publiées par les entreprises ne permettent pas d'identifier facilement dans l'analyse de la métrique ce qui relève des activités propres de l'entreprise considérée, de ce qui relève des approximations et estimations réalisées sur les données ou par le modèle.

Empreinte biodiversité du portefeuille actions et obligations d'entreprise de Cardif Retraite

Le modèle CDC couvre 92% des encours du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct du fonds euros de Cardif Retraite.

Empreinte biodiversité en MSA.m²/k€ investi, au 31/12/ 2022	
Aquatique dynamique	0,04
Aquatique statique	3,7
Terrestre dynamique	2,2
Terrestre statique	51,7

Source : Carbon4Finance

Au 31 décembre 2022, pour 1 milliard d'euros investis, l'impact du portefeuille actions et obligations d'entreprise est équivalent à :

- L'artificialisation de 3,7 m² de biodiversité aquatique et de 51,7 m² de biodiversité terrestre en impact statique.
- L'artificialisation de 0,04 m² de biodiversité aquatique supplémentaire et de 2,2 m² de biodiversité terrestre en impact dynamique.

Environ 70% de l'empreinte statique, qu'elle soit terrestre ou aquatique, est portée par cinq secteurs d'activité identifiés par leur code NACE : la production de boissons, l'extraction de pétrole et de gaz, la fabrication de produits alimentaires, les infrastructures de transport et pipelines, et les activités annexes aux services financiers. Environ 75% des empreintes terrestre dynamique aquatique dynamique sont portés par cinq secteurs d'activités : les services financiers, l'extraction de pétrole et de gaz, les activités annexes aux services financiers et d'assurance et la fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, et les infrastructures de transport et pipelines. La contribution des deux premiers secteurs est plus importante : les services financiers représentent environ 25% et 15% des empreintes dynamiques terrestre et aquatique ; l'extraction de pétrole et de gaz représente respectivement environ 20% et 30% de ces empreintes.

✦ La CDC ne fournit pas de découpage de l'impact par zone géographique considérant que cela nécessiterait de disposer d'informations sur la localisation de l'ensemble des actifs des entreprises, non disponibles pour le moment.

Le modèle IDL couvre une proportion du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct de Cardif Retraite équivalent à celle du modèle CDC pour le calcul de la métrique MSA.km². Ce degré de couverture se réduit à 55% pour le calcul de la métrique MSA.km²/M€ du fait d'une indisponibilité plus importante pour IDL de données de valeur d'entreprise des contreparties, nécessaire au calcul de cette métrique. **L'empreinte évaluée par IDL pour le portefeuille est de -0,0583 MSA.km²/M€.**

Les modèles CDC et IDL identifient tous deux l'utilisation des sols et la pollution aquatique comme les pressions les plus importantes du portefeuille. Le modèle CDC met aussi en exergue la pression liée au changement climatique qui contribue fortement à l'empreinte terrestre dynamique via la prise en compte des émissions du scope 3 aval des contreparties.

Risque de dépendance aux services écosystémiques

Pour la première fois cette année, Cardif Retraite publie l'évaluation de la dépendance aux services écosystémiques du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct.

La dépendance aux services écosystémiques représente l'exposition du portefeuille à l'érosion de la biodiversité. Cette dépendance est évaluée par CDC via un score de dépendance prenant en compte les scope 1 et scope 3 amont. Il est établi à partir des secteurs d'activité des entreprises investies, ainsi que des secteurs d'activité de leurs chaînes de valeur amont (pour tenir compte de la dépendance du scope 3 amont). Les processus industriels utilisés dans ces secteurs sont associés avec une dépendance aux 21 services écosystémiques issus du modèle « *ENCORE* » qui est une base de données développée par la Natural Capital Financial Alliance, une alliance d'institutions financières, en partenariat avec l'UNEP-WCMC (UN Environment Programme World Conservation Monitoring Centre). Cette base attribue à 86 processus de production des niveaux de dépendance à 21 services écosystémiques classés selon la classification internationale commune des services écosystémiques.

Le score de dépendance quantifie la dépendance des entreprises du portefeuille aux services écosystémiques, c'est-à-dire aux services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc). Ce score se base sur les tables de matérialité issues du modèle ENCORE.

Le **score de dépendance moyen** exprime la dépendance moyenne du portefeuille à l'ensemble des services écosystémiques.

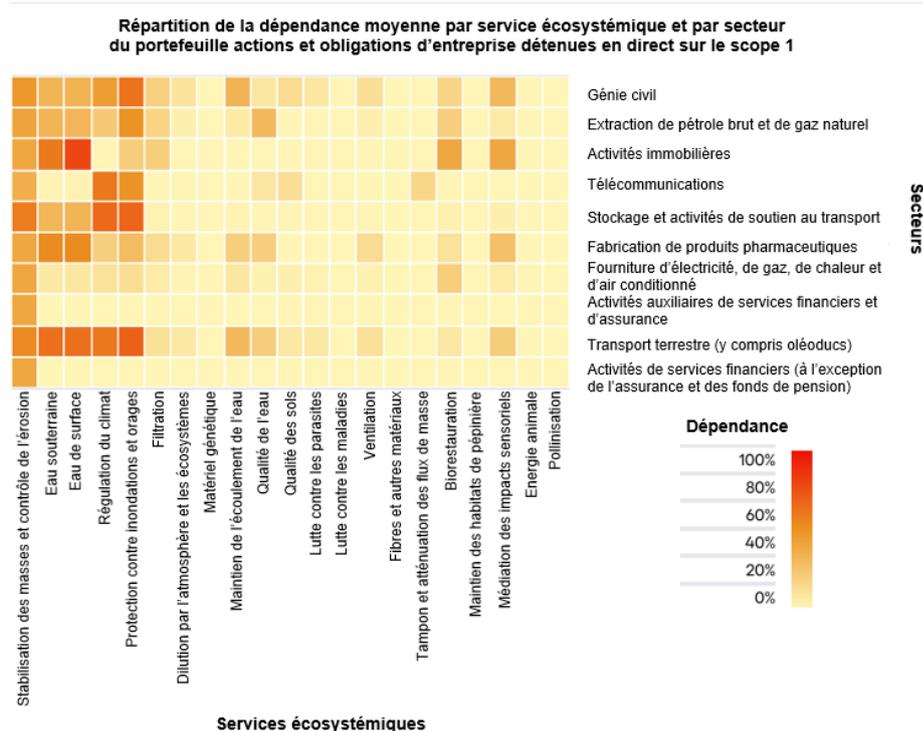
Score de dépendance moyen de Cardif Retraite

Scope 1	9%
Scope 3 Amont	10%

Source : Carbon4Finance

Ainsi, la dépendance moyenne du portefeuille Cardif Retraite (actions et obligations d'entreprise détenues en direct) à l'ensemble des services écosystémiques peut être considérée comme très faible, tant sur le scope 1 que sur le scope 3 amont.

Cette vision moyenne recouvre des disparités qui peuvent être illustrées par la matrice suivante sur les dépendances liées au scope 1 :



Cette matrice montre que sur les 10 secteurs¹⁰⁵ les plus représentés du portefeuille en termes d'encours, les entreprises ont un score de dépendance autour de 40% lié au service écosystémique « stabilisation des masses et contrôle de l'érosion » et sont donc sensibles à l'érosion et aux glissements de terrain.

Les entreprises du portefeuille Cardif Retraite ayant un score de dépendance moyen élevé (supérieur à 80% sur la matrice) sur au moins un service écosystémique ont des activités liées à la fabrication d'ordinateur, de composants électroniques et de produits d'optiques, les fabrications de boissons ou des activités liées à l'immobilier. Ces entreprises sont fortement dépendantes des services écosystémiques « eau souterraine » et « eau de surface ».

Le score de dépendance moyen peut être complété, pour le scope 1, d'un **score de dépendance critique** qui quantifie la part du portefeuille dépendant de manière critique (c'est-à-dire avec un score de dépendance fort ou très fort) à au moins un service écosystémique.

Score de dépendance critique de Cardif Retraite

Scope 1	43%	Source : Carbon4 Finance
Scope 3 Amont	40%	

La dépendance critique du portefeuille des actions et obligations d'entreprise détenues en direct de Cardif Retraite à au moins un service écosystémique est de 43% pour le scope 1. Les principales expositions critiques sont liées aux services écosystémiques fournis par les eaux de surface. Les secteurs les plus exposés de façon critique à au moins un service écosystémique sont les télécommunications et les infrastructures de transport¹⁰⁶.

Ces premiers constats doivent être affinés d'une analyse des dépendances liées au scope 3 amont et tenir compte du fait que la base ENCORE sur laquelle sont basées ces matrices modélisent les dépendances

¹⁰⁵ Secteurs identifiés sur la base des codes NACE

¹⁰⁶ Ibid

potentielles plutôt que les dépendances effectives. Enfin, il conviendrait aussi de tenir compte des possibles effets de transmission d'une dégradation d'un service écosystémique sur les autres services. BNP Paribas Cardif poursuivra en 2024 ses analyses selon ces orientations.

H. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

BNP Paribas a mis en place une approche globale de gestion des risques ESG qui reflète un engagement au plus haut niveau du Groupe à combiner performance, responsabilité, éthique et transparence. L'approche de la responsabilité sociale des entreprises de BNP Paribas intègre les risques environnementaux et sociaux à court, moyen et long terme.

Le cadre de gestion des risques déployé par BNP Paribas Cardif s'appuie sur celui du Groupe BNP Paribas tout en tenant compte des spécificités des activités d'assurance.

1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

a. Cadre global de gestion des risques

BNP Paribas Cardif réalise un inventaire des risques constitué d'un ensemble de scénarios unitaires « sévères mais plausibles » (appelés « événements de risque ») qui pourraient affecter les activités de Cardif Retraite, ses opérations et son environnement.

Pour chaque événement de risque, la méthodologie retenue impose d'identifier les facteurs de risque qui sont sous-jacents à sa matérialisation, c'est-à-dire qui favorisent, déclenchent ou aggravent l'événement. Parmi les facteurs de risque qui doivent être pris en compte, figurent ceux de nature ESG dont le sous-ensemble des facteurs de risque climatiques et environnementaux.

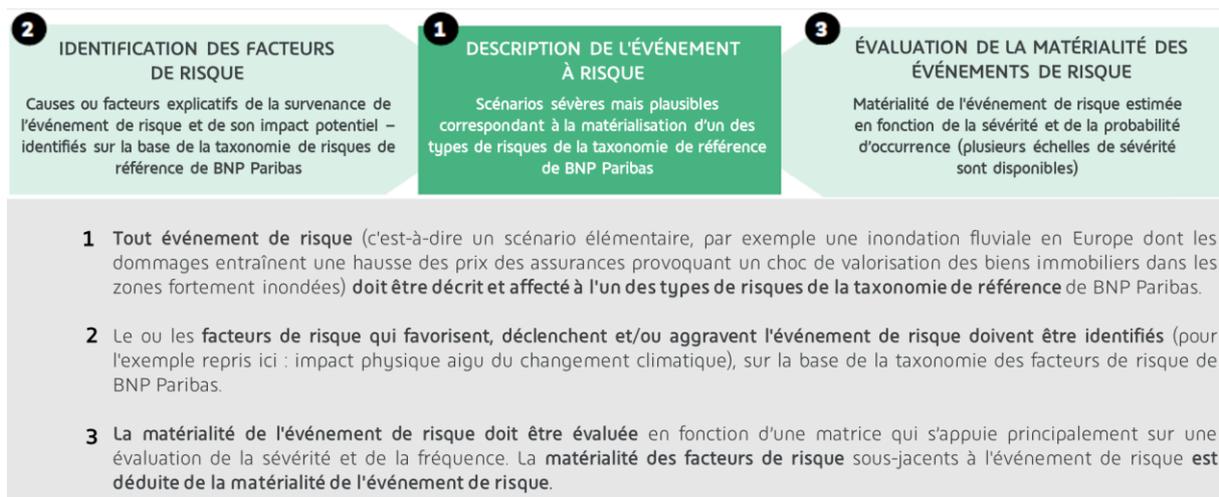
La matérialité de ces événements de risque est évaluée en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur sévérité à trois ans. L'horizon temporel correspond à celui de la planification financière. La probabilité est cette année complétée de la notion d'imminence du risque qui peut être qualifiée de « faible », « moyenne », « forte » et « très forte ». Cet inventaire permet ainsi de prioriser les événements les plus probables et les plus sévères.

Le cadre de gestion des risques ESG de BNP Paribas Cardif est cohérent, sur la gestion des risques climatiques, avec les principes du guide d'application de l'EIOPA sur la réalisation d'évaluation de matérialité des risques liés au changement climatique et sur l'utilisation de scénarios de changement climatique dans l'ORSA.¹⁰⁷

Les risques ESG sont intégrés dans ce dispositif d'identification en tant que facteurs de risques, susceptibles de se matérialiser pour une grande variété d'événements de risques. Ceux-ci peuvent être financiers (risques de marché, risques de crédit etc.) ou non financiers (risques opérationnels).

Les liens possibles entre les facteurs de risques ESG et la matérialisation des types de risques traditionnels (canaux de transmission) sont variés, comme présenté dans les tableaux ci-dessous :

¹⁰⁷ EIOPA, Application guidance on running climate change materiality assessment and using climate change scenarios in the ORSA, EIOPA-BoS-22/329, 02 August 2022



Canaux de transmission extraits de l'inventaire de risques 2022

 FACTEURS DE RISQUES LIÉS AU CLIMAT	 CANAUX DE TRANSMISSION <small>ILLUSTRATIONS</small>		 SCÉNARIOS / ÉVÉNEMENT DE RISQUE <small>MATÉRIALISATION DES TYPES DE RISQUES TRADITIONNELS</small>
<p>Facteurs de risque physique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aigu ▪ Chronique <p>Facteurs de risque de transition vers une économie bas-carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Changements politiques ▪ Changements technologiques ▪ Changements des comportements et préférences consommateur <p>Facteurs de risque de gouvernance liés au changement climatique</p> <p>Facteurs de risques de responsabilité liés au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix/taxes carbone ▪ Nouvelles lois/réglementations liées au climat ▪ Actifs échoués et travailleurs bloqués ▪ Dommages matériels ▪ Destruction d'actifs ▪ Evolution des prix et de la valeur des actifs ▪ Volatilité accrue du prix des actifs ▪ Baisse de la performance des actifs ▪ Interruption opérationnelle ▪ Interruption de la chaîne d'approvisionnement ▪ Baisse de la production ▪ Changements de productivité ▪ Baisse de la rentabilité ▪ Pertes de débouchés commerciaux ▪ Impact sur le patrimoine et la solvabilité ▪ Changements, évolutions ou perturbations technologiques ▪ Nouvelles dépenses d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des coûts ▪ Litiges, réclamations, poursuites judiciaires contre le Groupe ▪ Litiges, réclamations, poursuites judiciaires contre les clients ▪ Sanctions et amendes ▪ Changement dans les habitudes et les comportements individuels ▪ Attentes des clients ▪ Attentes des employés et du marché du travail ▪ Mortalité ▪ Décisions politiques ▪ Migration des populations ▪ Troubles sociaux ▪ Certificats de performance énergétique ▪ Atteinte à la réputation entraînant des impacts commerciaux ▪ Disponibilité, accessibilité et tarification de l'assurance 	<p>Risques financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque stratégique et commercial (exclusion sectorielle) ▪ Risque de crédit (défaut, dépréciation des garanties, risque pays) ▪ Risque de marché (réévaluation...) ▪ Risque de liquidité (augmentation de la demande, risque de sorties de fonds liées au climat/défaut d'entrée de fonds...) ▪ Risque de souscription d'assurance (augmentation des demandes...) <p>Risques non-financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque d'exécution ▪ TIC (obsolescence, interruptions...) ▪ Dommages aux actions physiques ▪ Risque de contrepartie (défaillance, non-conformité...) ▪ Risque juridique ▪ Risques de santé et risques liés à la sécurité des ressources humaines

Les facteurs de risque environnementaux et sociaux sont progressivement intégrés dans les processus standards de reporting, en tenant compte des progrès des analyses internes relatives aux problématiques extra-financières ainsi que des éventuels développements réglementaires.

b. Encadrement et évaluation des risques ESG dans le processus d'investissement

Depuis 2008, BNP Paribas Cardif a progressivement approfondi et élargi son dispositif permettant d'encadrer les risques ESG notamment au travers de :

- Listes de restriction d'activité regroupant des entreprises ne respectant pas les exigences du Groupe en matière de RSE ;
- La mise en place d'un calendrier de sortie du charbon thermique ;
- La mise en place d'objectifs en lien avec la transition énergétique vers une économie neutre en carbone, renforcés par l'adhésion à la NZAOA ;
- La politique d'engagement, renforcée par l'adhésion à l'initiative Climate Action 100+.

Rôles et responsabilités

Les entités opérationnelles et la fonction de la gestion des risques (RISK) sont responsables de la gestion des risques y compris ceux liés aux facteurs ESG.

Conformément à l'organisation interne du dispositif de contrôle permanent, **les entités opérationnelles constituent la première ligne de défense**. Elles regroupent les premiers acteurs du contrôle permanent, responsables de la maîtrise de leurs risques, y compris ceux liés aux facteurs environnementaux et sociaux.

RISK, fonction indépendante de contrôle, est en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif global de maîtrise des risques auxquels BNP Paribas Cardif est exposé dans son périmètre de responsabilité, dont ceux liés aux facteurs ESG. Dans ce cadre, RISK a pour mission de définir, développer, mettre en œuvre et maintenir, en étroite collaboration avec la direction IMPACT et la direction des gestions d'actifs, le cadre afférent à la gestion des facteurs de risques ESG.

RISK est membre du **comité transversal ISR** et du **comité BNP Paribas Cardif Impact Strategic** (cf. Section *B1-Moyens internes*).

Le dispositif est complété par des revues opérées périodiquement par la troisième ligne de défense (Audit du Groupe Bancaire ou de BNP Paribas Cardif).

Outils de gestion des risques

Le suivi des risques ESG liés aux investissements est encadré par des outils de gestion des risques dédiés.

BNP Paribas Cardif définit et applique ses politiques d'investissement tout en gérant des **listes de restriction d'activité selon le niveau de risques ESG constaté**. BNP Paribas Cardif peut ainsi proscrire toute relation d'investissement ou mettre en place un dispositif d'encadrement spécifique. Des contrôles sont mis en place en phase de préinvestissement et en phase post-investissement.

Contrôles

Le dispositif de gestion des risques ESG s'appuie sur des contrôles dédiés.

Afin de vérifier l'application des outils de gestion des risques ESG, BNP Paribas Cardif déploie le plan de contrôle opérationnel RSE du Groupe BNP Paribas. **Ce plan de contrôle instaure une dynamique d'amélioration continue nécessaire à la bonne gestion des risques ESG**. Il intègre les dispositifs de gestion des risques ESG définis par le Groupe et est décliné pour prendre en compte les spécificités liées aux activités de BNP Paribas Cardif.

Stress tests

Le dispositif de gestion des risques ESG est complété par des exercices de stress tests climatiques.

Par leurs dispositifs classiques de stress tests réglementaires et internes, les assureurs disposent des outils et de l'expertise nécessaires pour mesurer les conséquences d'un scénario de crise sur leur situation de solvabilité. Progressivement, ces dispositifs s'enrichissent pour être mis au service de l'analyse des conséquences du réchauffement climatique et de la transition énergétique sur les portefeuilles d'actifs. Ils permettront à terme de traiter des horizons plus longs, des scénarios différenciés selon une segmentation sectorielle fine et de prendre en compte des facteurs spécifiques tels que le coût des émissions carbone, l'innovation technologique et les risques physiques.

2. Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

a. Caractérisation et segmentation des risques

Les risques de durabilité sont des événements ou des conditions dont la survenance pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement ou le passif d'un contrat d'assurance. BNP Paribas

Cardif est plus précisément exposé aux risques liés au changement climatique, directement sur ses propres opérations ou indirectement via ses activités d'investissement et d'assurance.

Il existe deux principaux types de risques liés au changement climatique :

- **Les risques de transition**, qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques ;
- **Les risques physiques**, conséquences de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens via des épisodes météorologiques extrêmes ou bien des risques de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures.

De plus, des **risques de responsabilité** peuvent découler de ces deux catégories de risque. Ils correspondent aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique.

BNP Paribas Cardif suit l'impact potentiel des facteurs de risques de durabilité dans le cadre de la conduite de son activité, dans celle des entreprises qui sont ses contreparties ou dans ses investissements pour compte propre. Il renforce progressivement leur évaluation, au fur et à mesure des avancées dans les méthodologies de mesure et d'analyse de ces facteurs et de leur incidence sur les risques traditionnels.

✦ Les travaux 2023 du processus d'inventaire des risques qui évalue aussi leur intensité seront achevés à une date postérieure à la publication de ce rapport. Pour 2024, BNP Paribas Cardif révisera ce processus afin de réaliser ses travaux selon un calendrier permettant la publication de ses conclusions dans ce rapport.

Facteurs de risques ESG

Les facteurs de risques ESG sont présentés dans la table ci-dessous :

Niveau 1 Type de facteur de risque	Niveau 2 Type de facteur de risque	Niveau 3 Type de facteur de risque
Environnementaux, sociaux et de gouvernance	Facteurs de risques physiques liés au changement climatique	1 Impact physique aigu du changement climatique
		2 Impact physique chronique du changement climatique
	Facteurs de risques de transition liés au changement climatique	3 Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique - changements politiques
		4 Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique - changements technologiques
		5 Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique - changements comportementaux
	Autres facteurs de risques environnementaux	6 Perte de biodiversité, dégradation des sols et autres facteurs de risque liés à la nature
		7 Pollution et autres facteurs de risques environnementaux
	Facteurs de risques sociaux	8 Droits Humains (communautés locales et consommateurs)
		9 Droits Humains (main d'œuvre)
		10 Autres facteurs de risques sociaux
	Facteurs de risques liés à la gouvernance	11 Facteurs de risques de gouvernance liés à une gestion inadéquate des risques Environnementaux et Sociaux
		12 Non-respect des cadres ou des codes de gouvernance d'entreprise
	Conséquences en matière de responsabilité ESG	13 Conséquences de la responsabilité liée à l'ESG

L'inventaire des risques réalisé en 2022 identifie six risques impactés par des facteurs de risque liés au changement climatique. Cette analyse est réalisée d'une manière globale sur le périmètre de BNP Paribas Cardif. Elle s'applique en particulier à Cardif Retraite. Le tableau suivant reprend les résultats de cet inventaire

en associant des horizons de temps : court terme (CT), soit dans les deux ans, moyen terme (MT), entre trois et dix ans et long terme (LT), au-delà de 10 ans.

	Risque	Description	Facteurs de risque associé	Horizon de temps	Caractère du risque
Risque de transition	Risque de marché	Moindre performance du fonds général (réduction du périmètre d'investissement)	Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique - changements politiques, technologiques et comportementaux	MT / LT	Exogène
	Risque opérationnel	Risque de non-conformité réglementaire et juridique	Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique - changements politiques	CT / MT	Exogène
	Risque stratégique	Risque de réputation	Facteurs de risques de gouvernance liés à une gestion inadéquate des risques Environnementaux et Sociaux	CT / MT	Endogène
			Non-respect des cadres ou des codes de gouvernance d'entreprise		Endogène
			Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique - changements politiques		Exogène
	Intensification des évolutions réglementaires	Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique - changements politiques	CT	Exogène	
Risque physique	Risque stratégique	Incertitudes géopolitiques	Droits Humains (communautés locales et consommateurs)	MT / LT	Exogène
		Crise économique et sociale majeure	Droits Humains (communautés locales et consommateurs)	MT / LT	Exogène

Parmi ces risques, BNP Paribas Cardif identifie les risques opérationnels et stratégiques comme des risques actuels, liés à un horizon de temps court terme, tandis que les autres risques sont considérés comme émergents compte tenu de leur horizon de temps moyen ou long terme.

En 2022, BNP Paribas Cardif n'a constaté aucune réalisation de l'un de ces risques.

b. Indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés

Malgré les développements de ces dernières années en matière de standardisation des méthodologies d'analyses quantitatives des facteurs ESG et de leur impact sur les risques financiers traditionnels, ces dernières doivent être interprétées avec prudence, en prenant en compte leurs limites. En conséquence, les tableaux présentés dans cette section ne peuvent s'apprécier qu'au jour de la diffusion du présent document et doivent être interprétés en prenant en compte les incertitudes liées aux méthodologies, projections et données utilisées.

BNP Paribas Cardif segmente par secteur son portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct afin d'analyser ses principales expositions aux risques physique et de transition.

Le tableau suivant présente cette segmentation par secteur sur la base de l'encours :

Secteur	Poids dans le portefeuille au 31/12/22
Services financiers	39,44%
Autres souverains	14,11%
Services aux collectivités (énergie, eau, etc)	8,77%
Industrie	7,33%

Santé	5,00%
Consommation discrétionnaire	4,21%
Services de communication	4,08%
Biens de consommation de base	3,98%
Energie	3,19%
Immobilier	2,94%
Supranationaux	2,69%
Agences	1,66%
Technologies de l'information	1,59%
Construction et matériaux	1,02%

✦ Une segmentation de l'exposition du portefeuille par zone géographique pertinente pour l'analyse de l'exposition aux risques physiques implique de disposer de la localisation précise des actifs des entreprises. BNP Paribas Cardif étudie les méthodes et les solutions proposées par ses fournisseurs de données afin d'établir cette cartographie.

BNP Paribas Cardif affinera par la suite les analyses issues de ces segmentations par une évaluation des risques associés à ses expositions selon une approche par scénarios basée sur des méthodologies fournies et mises en œuvre par le fournisseur de données.

3. Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

BNP Paribas Cardif intègre progressivement les facteurs de risque ESG dans son cadre de gestion comme des facteurs pouvant avoir un impact potentiel sur les catégories existantes de risques financiers. Compte tenu de la nature encore évolutive des méthodologies, données et réglementations liées à l'ESG, le dispositif mis en place est susceptible d'être adapté en conséquence.

Les outils en cours de déploiement au sein du Groupe BNP Paribas couvrent les facteurs de risque relatifs aux trois piliers « E », « S » et « G » mais ceux liés aux facteurs de risque environnementaux, et au climat en particulier, sont les plus développés. Cela reflète, entre autres, les attentes des superviseurs qui mettent l'accent sur l'identification et la gestion des risques climatiques et environnementaux, en raison de leurs forts impacts potentiels sur le secteur financier.

4. Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte

BNP Paribas Cardif mène un plan d'action afin de réduire son exposition aux risques ESG pris en compte. La première étape, menée entre 2023 et 2025 vise à continuer de développer son dispositif de gestion des risques ESG, à finaliser le choix de ses métriques de mesure des risques, à affiner sa compréhension des méthodologies associées, à poursuivre son analyse des informations fournies par ces métriques, et à définir sa stratégie et ses objectifs biodiversité.

En 2024 et en 2025, BNP Paribas Cardif définira les prochaines étapes de son plan d'action pour exploiter les métriques retenues et les analyses associées et à s'appuyer sur celles-ci pour suivre la réalisation de sa stratégie et de ses objectifs.

5. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés

Pour analyser l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques, Cardif Retraite s'appuie sur les analyses de S&P Trucost Ltd pour son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprise détenues en direct et sur les analyses de l'outil « R4RE » Resilience for Real Estate, qui est une plateforme développée par l'Observatoire de l'Immobilier Durable permettant de réaliser des analyses de la résilience des bâtiments, pour le portefeuille immobilier détenu en direct.

a. Risques physiques

Portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct

Le taux de couverture du portefeuille actions et obligations d'entreprise de Cardif Retraite est de 63%, mesuré en proportion des encours.

Pour les risques physiques, l'analyse couvre sept risques physiques majeurs liés au changement climatique : Les **inondations côtières**, les **inondations fluviales**, la **chaleur extrême**, le **cyclone tropical**, les **feux de forêt**, le **stress hydrique**, et la **sécheresse**.

S&P Trucost Ltd mesure l'impact financier des risques physiques sur la valeur des actifs des entreprises. Cet indicateur décrit **les conséquences financières découlant de la modification de l'exposition aux risques climatiques par rapport à une base de référence** pour plus de 250 types d'actifs uniques. Les "actifs" représentent toute structure ou tout bien réel appartenant ou loué par une entreprise. S&P Trucost Ltd prend en compte dans son analyse l'emplacement des actifs physiques.

Trois facteurs déterminent la mesure de l'impact financier au niveau d'une entreprise :

- **L'exposition** aux risques physiques selon l'emplacement des actifs de l'entreprise ;
- **La sensibilité** de chaque type d'actif aux aléas climatiques ;
- **Les valeurs des actifs** de chaque entreprise.

L'évaluation des impacts financiers des risques physiques utilise des fonctions d'impacts qui dépendent du type d'actif (parmi les 250 possibles) et du péril climatique considéré. Les évaluations d'impact par actif et par risque sont ensuite agrégées au niveau d'une entreprise en pondérant par le poids de ses actifs dans son bilan, puis au niveau du portefeuille en pondérant par le poids des investissements du portefeuille dans l'entreprise par rapport à la taille globale du portefeuille.

L'évaluation des impacts implique aussi le choix d'un scénario de changement climatique. BNP Paribas Cardif choisit d'analyser le portefeuille de Cardif Retraite en utilisant un **scénario de changement climatique élevé (SSP5-8.5) à horizon 2050**. Le **scénario de changement climatique élevé** correspond à un scénario dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre triplent d'ici 2075 et les températures moyennes mondiales augmentent de 3,3 à 5,7°C d'ici 2100. Ce **scénario permet donc d'identifier au sein du portefeuille les entreprises les plus exposées aux risques physiques** grâce au choix d'un scénario de réchauffement suffisamment important pour mettre en exergue les plus fortes expositions au risque et grâce au choix d'un horizon de temps suffisamment long pour permettre à l'accroissement des périls de se réaliser.

Biais et limites

Le modèle d'impact des risques physiques utilisé présente plusieurs biais et limites :

- La qualité de l'estimation dépend de la qualité de la base de données de localisation physique des actifs des entreprises en portefeuille : les données d'actifs doivent être disponibles et le nombre d'actifs identifiés suffisant. De plus, le rattachement de chaque actif à l'un des 250 types d'actifs modélisés doit être le plus fidèle possible à sa fonction car le bon traitement en dépend. En cas

d'absence de données détaillées, le modèle prévoit une approche basée uniquement sur la localisation du siège de l'entreprise (cette approche est beaucoup plus imprécise). Environ 97% des entreprises couvertes sont traitées selon l'approche détaillée ;

- Le degré d'actualité des données est aussi un facteur important, bien que pour une entreprise de taille importante, les actifs puissent être assez stables d'un exercice à l'autre. 20% des entreprises couvertes ont des données d'actif dont la mise à jour remonte à avant 2021, datant de 2019 ou de 2020 ;
- La précision de la maille géographique de modélisation des risques physiques affecte aussi les résultats des modèles, notamment pour des risques très localisés tels que les inondations fluviales. Certains risques touchant des régions plus larges, tels que les chaleurs extrêmes, peuvent accepter des mailles plus larges. L'application du modèle au portefeuille montre une exposition notable au risque d'inondation fluviale quel que soit le secteur d'activité considéré. Il est probable que ce résultat s'explique en partie par une maille physique de modélisation trop large.

✦ Par ailleurs, le modèle d'impact des risques physiques utilisé évalue l'impact des risques physiques sur la valeur des actifs des entreprises, mais n'estime pas l'impact de ces risques sur la valorisation des titres en portefeuille. BNP Paribas Cardif étudiera en 2024 les solutions de modélisation disponibles et adaptées à son portefeuille afin de les mettre en œuvre et de publier une estimation de l'impact des risques physiques sur la valorisation de son portefeuille.

Mesure de l'impact financier des risques physiques de Cardif Retraite

Portefeuille actions et obligations d'entreprise (Taux de couverture : 63%)

impact potentiel exprimé en pourcentage de la valeur des entreprises

4,7%

Source : S&P Trucost Ltd - *En pourcentage de la valeur des actifs des entreprises au 31/12/2022, horizon 2050, scénario de changement climatique élevé du GIEC : SSP 5 - 8.5*

En moyenne, les entreprises en portefeuille subiraient des pertes financières (surcoût de CapEx ou d'OpEx, interruption des activités) à hauteur de **4,7% de la valeur de leurs actifs**. Ces pertes sont liées à l'exposition de leurs actifs aux risques physiques dans ce scénario.

Mesure de l'impact financier des risques physiques de Cardif Retraite par secteur d'activité principal des entreprises détenues en direct

Secteur	Cardif Retraite Portefeuille actions et obligations d'entreprise
Services aux collectivités (production et distribution d'électricité, d'eau de gaz...)	7,52%
Services de communication	6,04%
Industrie	5,02%
Services financiers	4,60%
Technologies de l'information	4,53%
Consommation discrétionnaire	4,01%
Santé	3,52%
Immobilier	3,21%
Consommation de base	3,15%

Construction et matériaux

2,56%

Energie

2,37%

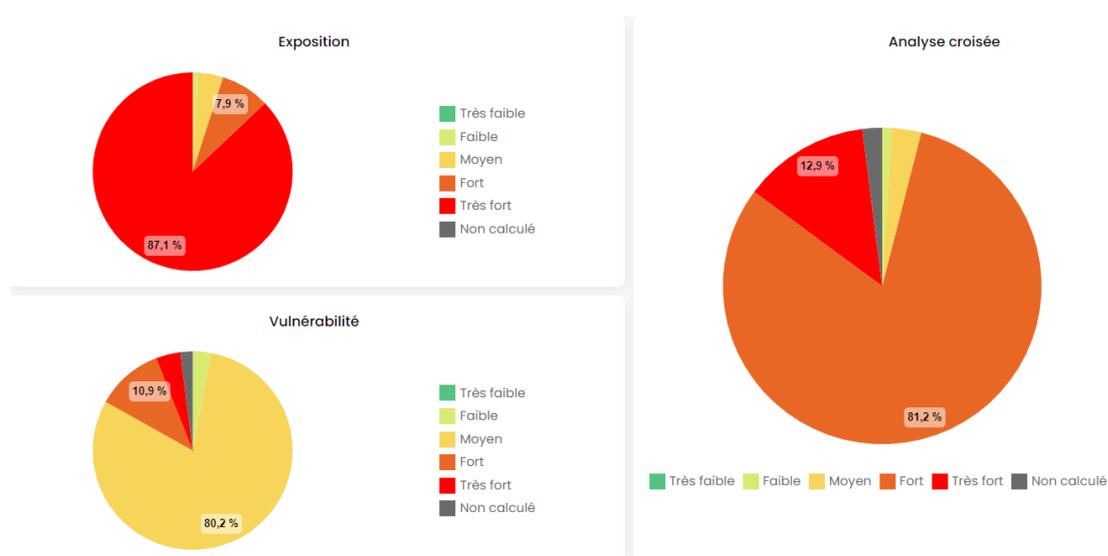
Source : S&P Trucost Ltd - *En pourcentage de valeur de marché au 31/12/2022, horizon 2050, scénario de changement climatique élevé du GIEC : SSP 5 - 8.5*

Cette analyse montre que les entreprises de **service aux collectivités** (production et distribution d'électricité, d'eau de gaz...) et les **services de communication** sont les plus exposées financièrement aux risques physiques, principalement du fait des stress hydriques pour les services aux collectivités et du fait des vagues de chaleur pour les services de communication. Au sein du secteur des services aux collectivités, **les centrales électriques sont des actifs dont la valeur est élevée et influenceraient donc de manière importante l'impact financier moyen des entreprises de ce secteur.**

Portefeuille immobilier détenu en direct

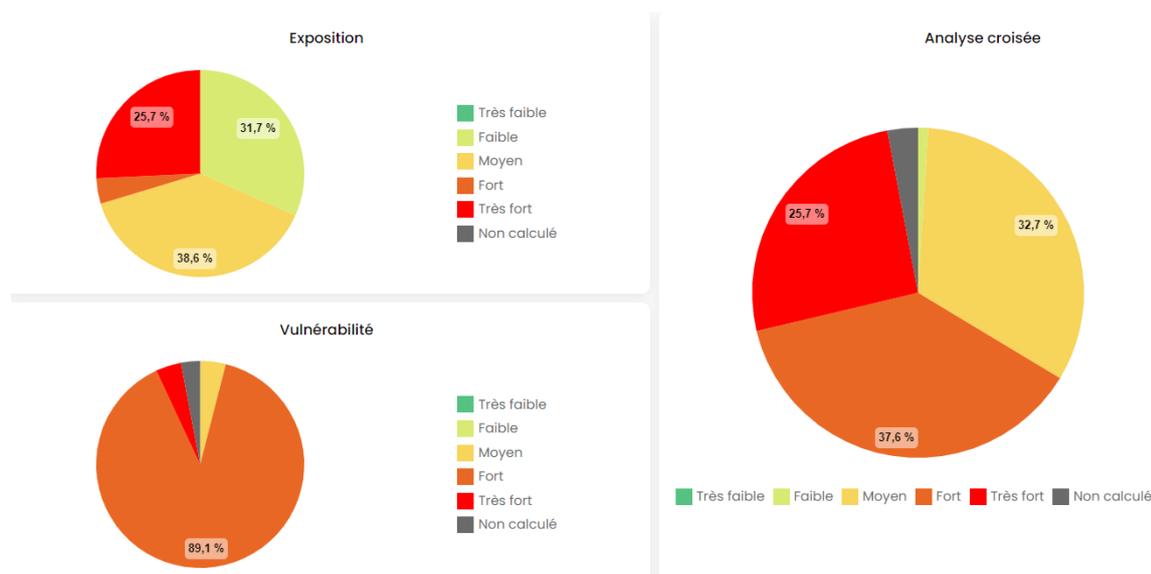
L'analyse du portefeuille immobilier est réalisée sur l'ensemble des immeubles détenus en direct à la fois par Cardif Assurance Vie et par Cardif Retraite. Cardif Retraite inclut environ 50% des immeubles (en nombre). L'analyse de ces actifs couvre l'exposition et la vulnérabilité des immeubles pour les aléas climatiques suivants : chaleurs extrêmes, précipitations intenses et inondations, froids extrêmes. Elle se base sur le même scénario et le même horizon que l'analyse du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct, celui d'un scénario de changement climatique élevé (SSP5-8.5) à horizon 2050.

Les graphiques suivants présentent les résultats de l'analyse pour l'aléa « chaleurs extrêmes » :



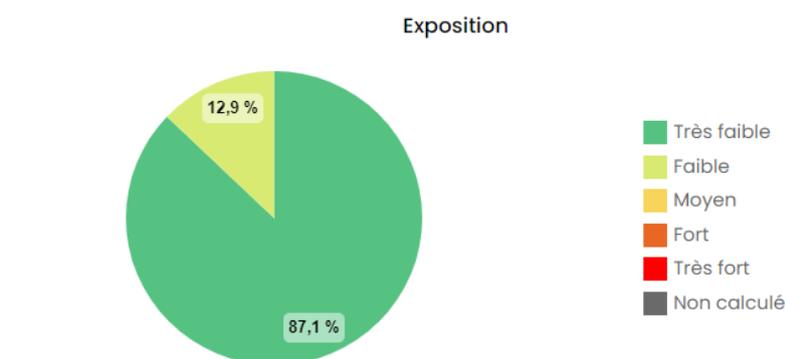
Le patrimoine immobilier géré en direct se situe majoritairement en Ile-de-France. De fait, il est exposé aux îlots de chaleurs avec une vulnérabilité de niveau « fort » ce qui pourrait provoquer des niveaux d'inconfort importants pour les occupants, lors des périodes de chaleurs extrêmes, et entraîner une surconsommation énergétique liée aux équipements de climatisation, ce qui est contraire à la démarche d'atténuation du changement climatique de BNP Paribas Cardif.

Les graphiques suivants présentent les résultats de l'analyse pour l'aléa « précipitations et d'inondations » :



Le niveau d'exposition à l'aléa « précipitations et inondations » est évalué majoritairement de faible à moyen, avec une sensibilité élevée en cas de vulnérabilité forte.

Le graphique suivant présente les résultats de l'analyse d'exposition pour l'aléa "froid extrême".



Le portefeuille immobilier n'est pas exposé à l'aléa « froid extrême ».

Sur la base de cette évaluation, BNP Paribas Cardif poursuivra sa démarche d'analyse de l'adaptation au changement climatique de son portefeuille en 2024. Cette démarche s'articulera autour de la détermination d'un plan d'adaptation visant à réduire les risques et sa mise en œuvre. Elle prévoit également une réévaluation périodique des risques.

b. Risques de transition

Portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct

Cardif Retraite articule son analyse du risque de transition autour de l'exposition du portefeuille au « coût non tarifé du carbone » via un prix du carbone futur fourni par S&P Trucost Ltd.

Le coût non tarifé du carbone (Unpriced Carbon Cost - UCC) est le coût financier supplémentaire engendré par tonne d'émissions de gaz à effet de serre dans une année future donnée. Spécifiquement, il s'agit de la

différence entre les prix futurs possibles et actuels du carbone pour un secteur, une région géographique et une année donnée.

L'augmentation du prix du carbone pourrait avoir des **conséquences financières directes pour les entreprises lorsque les réglementations imposent un prix plus élevé sur les émissions de gaz à effet de serre provenant de leurs activités directes**. Les entreprises sont également confrontées à des risques financiers indirects liés à la répercussion de la hausse des prix du carbone sur les émissions des fournisseurs qui, à leur tour, cherchent à absorber ces coûts supplémentaires, en partie ou en totalité, par le biais d'une augmentation de leurs propres prix. Des facteurs ont ainsi été développés pour estimer la proportion de coûts supplémentaires qui serait transmise des fournisseurs jusqu'aux entreprises.

La prime de risque liée au prix du carbone varie selon trois facteurs :

- Les **géographies** en raison des différences de politiques gouvernementales ;
- Les **secteurs** en raison du traitement différencié des secteurs économiques dans de nombreuses politiques de changement climatique ;
- Les **scénarios** choisis.

Cette prime de risque est convertie par le modèle S&P Trucost Ltd en EBITDA à risque des entreprises en portefeuille. Cette métrique désigne la part des bénéfices des entreprises en portefeuille exposés à une hausse du prix du carbone ; elle est exprimée en pourcentage de l'EBITDA de l'entreprise considérée. L'évaluation de la part des entreprises dans le portefeuille dont l'EBITDA à Risque est supérieur à 10% permet d'identifier la part de portefeuille la plus exposée aux risques de transition.

Biais et limites

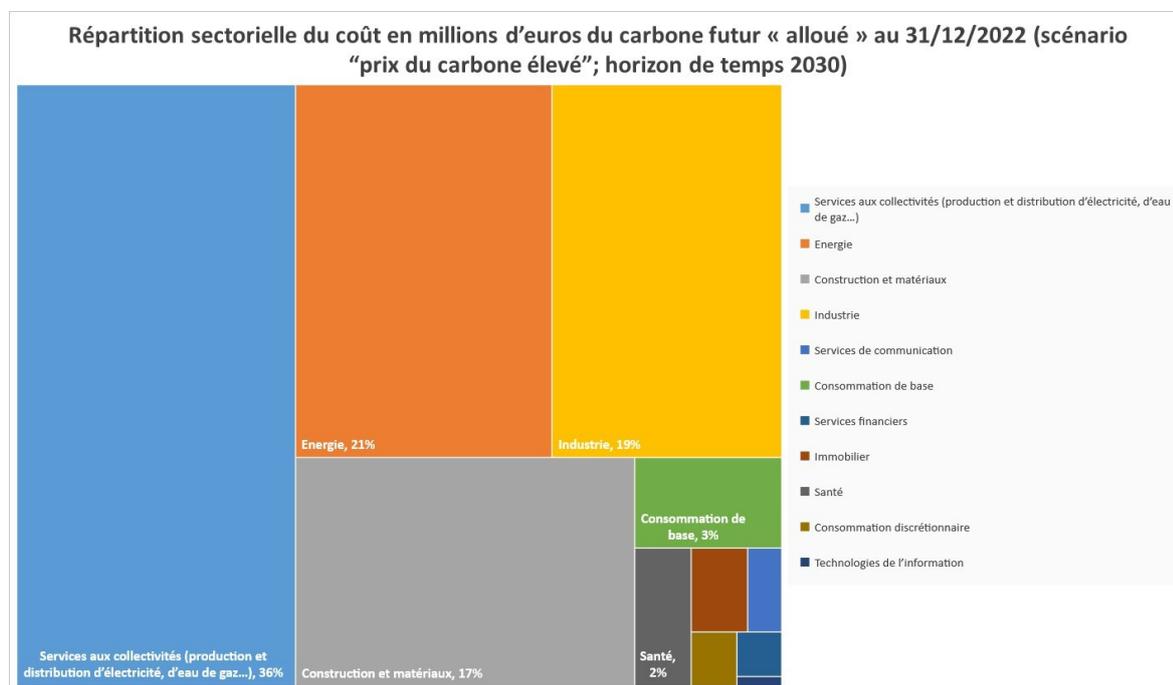
Le modèle utilisé pour l'impact des risques de transition présente plusieurs biais et limites :

- Les prix futurs du carbone sont estimés à partir de modèles de projections commençant en 2020. Les prix projetés ne sont pas nécessairement le reflet des prix actuels ou des prix futurs. Par exemple, le prix du carbone projeté pour 2030 dans l'OCDE, sous le scénario de hausse élevée des prix du carbone, est proche des prix constatés fin 2022 dans cette même région ;
- Le degré d'actualité des données financières est aussi un facteur important, bien que pour une entreprise de taille importante, les actifs puissent être assez stables d'un exercice à l'autre. 20% des entreprises de la part de portefeuille couverte ont des données datant de 2019 ou de 2020 ;
- Les entreprises sont classées par secteur primaire d'activité pour les projections du modèle et, si la répartition régionale de leurs émissions n'est pas disponible, celle-ci est remplacée par la répartition régionale de leur chiffre d'affaires. Ces éléments peuvent engendrer des biais si une part importante des activités d'une entreprise ne dépend pas de son secteur primaire ou si une entreprise réalise une part importante de son chiffre d'affaires dans une autre région que celle où se concentre la majorité de ses émissions.

L'analyse du portefeuille de Cardif Retraite a été réalisée en utilisant un **scénario avec une hausse élevée du prix de carbone** pour un horizon fixé à 2030, l'année de départ des projections du modèle S&P Trucost Ltd étant en 2020. Un **scénario avec une hausse élevée du prix de carbone** suppose la mise en œuvre de politiques considérées comme suffisantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément à l'objectif de limitation du changement climatique en deçà de 2°C d'ici 2100 (Accord de Paris) (RCP 2.6). Ce scénario est basé sur les recherches de l'OCDE et de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).

✦ Par ailleurs, le modèle d'impact des risques de transition utilisé évalue l'impact des risques de transition sur l'EBITDA des entreprises, mais n'estime pas l'impact du risque de transition sur la valorisation des titres en portefeuille. BNP Paribas Cardif étudiera en 2024 les solutions de modélisation disponibles et adaptées à son portefeuille afin de les mettre en œuvre et de publier, une estimation de l'impact des risques de transition sur la valorisation de son portefeuille.

Répartition sectorielle du coût en millions d'euros du carbone futur « alloué » au 31/12/2022 (scénario « prix du carbone élevé, horizon de temps 2030), Cardif Retraite, actions et obligations d'entreprise détenues en direct



Source : S&P Trucost Ltd

Le taux de couverture du portefeuille actions et obligations d'entreprise de Cardif Retraite est de 83%, mesuré en proportion des encours.

Le graphique ci-dessus montre que les secteurs les plus exposés à une augmentation du prix du carbone et donc aux risques de transition sont les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre :

- Les **services aux collectivités** et plus particulièrement les producteurs d'électricité au sein du secteur ;
- **L'énergie**, c'est à dire les entreprises pétro-gazières.

EBITDA à risque

Ebitda à risque de Cardif Retraite (portefeuille actions et obligations d'entreprise) au 31/12/22

Ebitda à risque moyen (%)	4,61%
Part des entreprises (% de la valeur de marché) dont l'EBITDA à risque est > 10%	15,33%

Source : S&P Trucost Ltd

En moyenne, 4,61% de l'EBITDA des entreprises du portefeuille actions et obligations de Cardif Retraite sont exposées à la hausse du prix du carbone. Les secteurs les plus exposés sont les services aux collectivités, l'énergie et la construction et matériaux.

La part des entreprises dont l'EBITDA à risque est supérieure à 10% représente 15,33% du portefeuille actions et obligations d'entreprise de Cardif Retraite.

Portefeuille immobilier détenu en direct

✦ Un portefeuille immobilier détenu en direct est, au premier titre, exposé aux risques physiques liés au changement climatique. BNP Paribas Cardif étudiera à compter de 2024 une approche d'évaluation de l'exposition de son portefeuille au risque de transition pour mettre en œuvre l'évaluation associée.

6. Evolution des choix méthodologiques et des résultats

BNP Paribas Cardif ne dispose pas de mesure de l'impact sur la valorisation de ses portefeuilles des risques physique et de transition car une telle mesure n'est pas fournie par S&P Trucost Ltd.

En 2023, BNP Paribas Cardif publie à nouveau la métrique d'EBITDA at risk qui peut servir de première étape pour l'évaluation par un modèle de l'impact du risque de transition sur la valorisation des portefeuilles. Elle publie de plus une nouvelle mesure d'impact du risque physique sur la valorisation des actifs des entreprises émettrices de titres actions ou obligations figurant en direct dans les portefeuilles.

Par ailleurs, les méthodologies des fournisseurs de données de Cardif sur les risques physiques et de transition n'ont pas évolué de manière significative entre 2022 et 2023.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Le fonds en euros de Cardif Retraite répond à la définition de l'article 8 du règlement européen SFDR : Il promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales et vérifie que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Ventilation des unités de compte de Cardif Retraite selon la classification SFDR

Au 31 décembre 2022, parmi les unités de compte de Cardif Retraite, 47% font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8) et 6% des unités de compte ont un objectif d'investissement durable (article 9).

31/12/2022	Encours* en M€	En % des encours
Fonds Article 8	1 838	47%
Fonds Article 9	224	6%
Total Art. 8-9	2 062	53%
Total UC	3 935	

* Hors fonds propres.

La documentation SFDR des supports proposés au sein des contrats d'assurance vie et de retraite de Cardif Retraite est disponible sur le site institutionnel de l'assureur et accessible par type de contrat.¹⁰⁸

Pour les supports article 8 ou article 9 au sens de la réglementation SFDR, un lien renvoie vers les sites des gestionnaires et émetteurs sur lesquels sont publiées :

- Une description des caractéristiques environnementales ou sociales ou de l'objectif d'investissement durable ;
- Des informations sur les méthodes utilisées pour évaluer, mesurer et surveiller les caractéristiques environnementales ou sociales ou l'incidence des investissements durables sélectionnés pour le produit financier, y compris les sources des données utilisées, les critères d'évaluation des actifs sous-jacents et les indicateurs pertinents en matière de durabilité utilisés pour mesurer les caractéristiques environnementales ou sociales ou l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité ;
- Les informations à communiquer en phase précontractuelle ;
- Les informations communiquées dans les rapports périodiques sur ces mêmes produits.

BNP Paribas Cardif renforcera sa politique d'agrément de fonds pour réduire progressivement la proportion de fonds article 6 (au titre de SFDR) parmi les supports proposés.

¹⁰⁸ <https://www.bnpparibascardif.com/documents/348001/348117/Com+art+10+site+pdf2+Last+Version+vie.pdf/dc4d0abe-d210-3eae-efc7-de2608c1713b?t=1679676841754>

Annexe

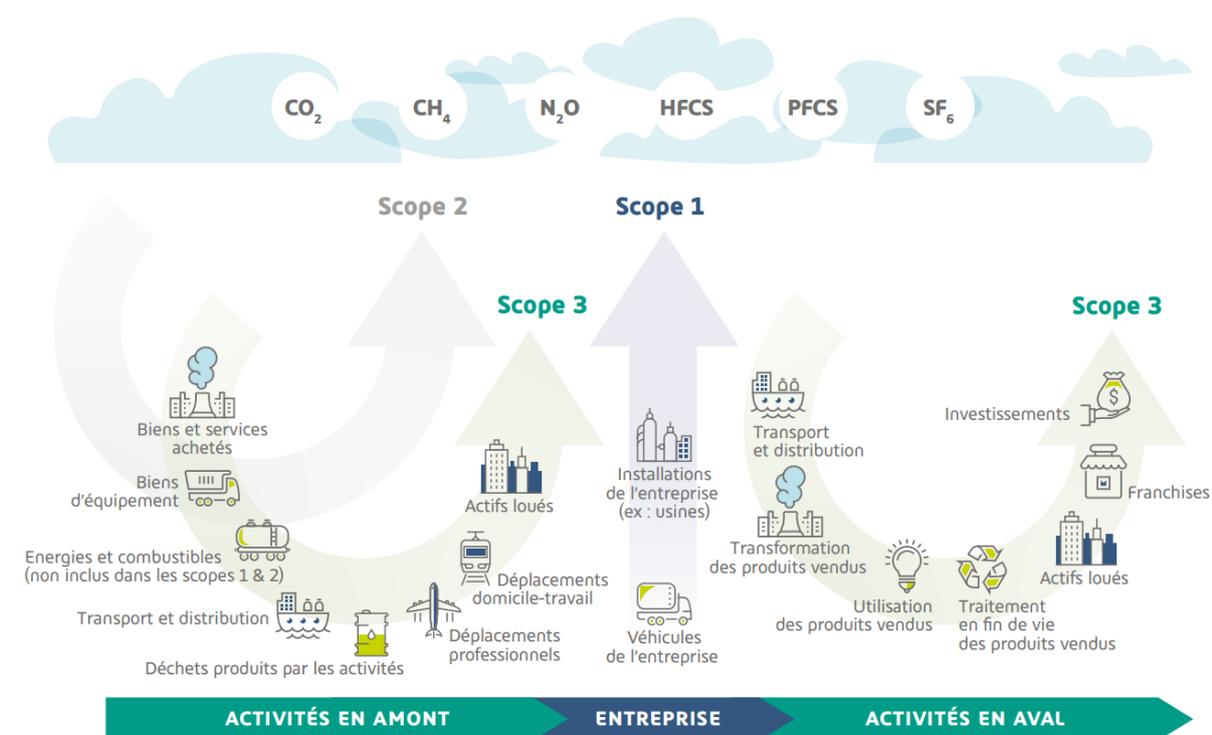
Les 3 périmètres (scopes) des émissions carbonees

Les 3 niveaux du Scope 1,2,3 (GHG Protocol, <https://ghgprotocol.org>) :

Scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre (provenant des installations fixes ou mobiles de l'entreprise) ;

Scope 2 : émissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur) ;

Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes. Le scope 3 offre une analyse plus complète mais est plus difficile à estimer en fonction des données disponibles.



Glossaire

ARTICLE 8 : désigne selon le règlement SFDR, les produits promouvant des caractéristiques durables, intégrant des critères environnementaux et/ou sociaux.

ARTICLE 9 : désigne selon le règlement SFDR, les produits ayant un objectif d'investissement durable, contribuant à une activité économique visant un objectif environnemental et/ou social.

BEST-IN-CLASS : L'approche Best-in-class vise à sélectionner les entreprises avec les meilleures pratiques ESG, au sein d'un même secteur d'activité. Ainsi, le principe Best-in-class n'exclut aucun secteur ou industrie.

BREEAM (BUILDING RESEARCH ESTABLISHMENT ENVIRONMENTAL ASSESSMENT METHOD) ET HQE (HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE) : Ces deux méthodes d'évaluation environnementale portent sur la construction, la rénovation ou l'exploitation des bâtiments. La première est britannique et la seconde française.

CHARBON THERMIQUE : Il s'agit du charbon utilisé pour la production d'électricité.

DUE DILIGENCE : Il s'agit d'une procédure d'examen des documents d'une société cible qu'opère un investisseur en vue d'une transaction.

EMPREINTE CARBONE : Il s'agit de la mesure à un instant t de « la quantité de gaz à effet de serre (exprimée en équivalent CO₂) rejetée dans l'atmosphère par un individu, un processus, une organisation, un événement ou un produit, dans un périmètre donné ». (Auteurs : Pandey, Agrawal et Pandey, 2011 ; Source : ScienceDirect)

FONDS GÉNÉRAUX : Également appelés « fonds en euros », ces fonds sont des supports de contrats d'assurance vie, traditionnellement composés d'obligations, d'actions et d'actifs immobiliers. Sur les fonds généraux, l'engagement de l'assureur est une valeur exprimée en euros.

FONDS DÉDIÉS : Fonds réservé à 20 porteurs maximum permettant de mettre en place une gestion personnalisée.

INVESTISSEMENT A IMPACT POSITIF : Il s'agit des investissements réalisés avec l'intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental positif et mesurable, tout en générant un retour sur investissement. L'intentionnalité est la volonté d'atteindre un ou plusieurs objectifs de développement durable (par exemple la contribution à la transition énergétique par l'installation d'infrastructures d'énergie renouvelable). La mesurabilité correspond à l'évaluation de la mise en œuvre de cette intention par des indicateurs environnementaux et/ou sociaux (par exemple les GWh produits par ces énergies renouvelables)

INVESTISSEMENT RESPONSABLE : Ce terme générique désigne les différentes approches qui intègrent les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la gestion financière. Un investissement responsable peut répondre à une démarche structurée et systématique en termes de sélection des titres d'un fonds identifié et, en outre, soutenir les acteurs d'une économie inclusive bas carbone. On parle alors de fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR). (Source Novethic)

NZAOA : l'Alliance Net-Zero Asset Owner

OBLIGATION VERTE OU GREEN BOND : Une obligation verte est émise dans le but de financer un projet défini à haute valeur ajoutée environnementale. Il peut s'agir de titres émis par des entreprises, des entités ou des Etats.

PRI : Principes pour l'Investissement Responsable. Plus d'informations sur www.unpri.org/.

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

TITRES DÉTENUS EN DIRECT : Ces titres sont détenus sans intermédiaire par BNP Paribas Cardif. Il peut s'agir d'actions ou d'obligations.

UN Convention of Biodiversity ou La convention sur la diversité biologique (UNCBD) : Traité multilatéral ratifié par 196 nations au Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro. Son objectif était de développer les stratégies nationales pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable découlant de l'exploitation des ressources.

UNITÉS DE COMPTE (OU UC) : Tout comme les fonds généraux, les unités de compte sont des supports d'investissement d'assurance vie. Pour les unités de compte, l'engagement de l'assureur est exprimé en parts, dont la valeur est soumise à l'évolution des marchés.

VALEUR DE MARCHÉ : Cette métrique est représentative de l'ensemble des capitaux engagés. Elle prend en compte la capitalisation boursière, les dettes financières nettes, les intérêts minoritaires, additionnés des autres actifs et soustraits des autres passifs.



BNP PARIBAS CARDIF
8, rue du Port
92728 Nanterre Cedex

SIEGE SOCIAL
1, boulevard Haussmann
75009 Paris, France

bnpparibascardif.com

382 983 922 RCS Paris Société Anonyme au capital social : 149 959 051,20 euros

Crédit photo : ©BNP Paribas/ Yves Durand



**BNP PARIBAS
CARDIF**

**L'assureur
d'un monde
qui change**